

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°7

JUILLET 2012



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

# Table des matières

## 02. L'organisation générale du CNRS

### 02.03 Le conseil d'administration

#### 02.03.01 Délégations de pouvoir consentie au président

- Délibération du conseil d'administration du 04/02/2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS - - 04/02/2010

#### 02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès-verbal du conseil d'administration du 01/12/2011 du CNRS - -

- Procès-verbal du conseil d'administration du 03/11/2011 du CNRS - -

- Procès-verbal du conseil d'administration du 23/06/2011 du CNRS - -

### 02.04 La direction du CNRS

#### 02.04.02. La direction générale déléguée à la science : organisation, nomination des directeurs

##### 02.04.02.05. La mission pour l'interdisciplinarité (MI)

- Décision portant nomination de Mme Anne Renault aux fonctions de directrice de la Mission pour l'interdisciplinarité - DEC121936DAJ - 11/07/2012

## 04. Personnels

### 04.01 Textes fondamentaux

#### 04.01.02 Instances consultatives statutaires

##### 04.01.02.03 Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

- Décision portant adoption du règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - DEC122019DRH - 13/07/2012

### 04.02 Recrutement

#### 04.02.05 Vacataires

- Décision n°DEC121964DRH du 02/07/2012 portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances à compter du 01/07/2012 - DEC121964DRH - 02/07/2012

## 07. Mesures particulières du CNRS

### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

#### 07.01.01. DR1

##### 07.01.01.04. 2012

- Cessation ACMO Aurélien Canton UMR7592 - DEC121783DR02 - 11/06/2012

- Décision portant nomination

de mme Fadila RAYAH comme assistante de prévention de l'UMR 8104 - DEC DR1-CAGD-2012-51 - 13/04/2012

- Décision portant nomination de M. François Gipouloux directeur et de M. Frédéric Obringer directeur adjoint de l'UMR8173 - DEC121681INSHS - 18/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Brac de la Perrière aux fonctions de directrice, de Mme Dana Rappoport, de M. André Iteanu et de M. Rémy Madinier aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR8170 (CASE) - DEC121983INSHS - 18/07/2012

#### 07.01.02. DR2

##### 07.01.02.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de de la fédération de recherche n°2622 intitulée « Spectroscopie, Matière et Rayonnement, Théorie » - Monsieur Jean-Philip PIQUEMAL. - DEC122175INC - 25/07/2012

- Décision portant nomination M. François MAUREL aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7086 intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes » - DEC121858INC - 17/07/2012

- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS Thierry Seropian
- DEC121298DR02 - 12/04/2012
- Décision portant nomination de M. Antoine Heidmann aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8552 intitulée « Laboratoire Kastler Brossel (LKB) » - DEC121885INP - 02/07/2012
- Décision portant nomination de Mme TELLIER Isabelle en qualité de chargée de mission. - DEC121321INS2I - 14/05/2012

#### 07.01.03. DR3

##### 07.01.03.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Michel LATROCHE aux fonctions de directeur et de Mme Valérie LANGLOIS directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux de Paris Est ». - DEC121867INC - 10/07/2012

#### 07.01.04. DR4

##### 07.01.04.04. 2012

- Décision n°DEC121902DCIF du 22/06/2012 portant nomination de Mme Christiane Denis aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale Ile de France secteur sud du CNRS - DEC121902DCIF - 22/06/2012
- Décision portant nomination de M. Jean-Antoine Scarpaci aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8609 intitulée Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse - DEC121973IN2P3 - 19/07/2012
- Nomination aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) - Magali Noiray - UMR8612 - DEC121722DR04 - 01/06/2012
- Nomination aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) de Delphine Crépin - UMR8195 - DEC121688DR04 - 01/06/2012
- Nomination aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) de Louis Mottet, UMR8079 - DEC121561DR04 - 01/06/2012

#### 07.01.05. DR5

##### 07.01.05.04. 2012

- ACMO GERARD UMR 8089 - DEC120475DR05 - 30/01/2012
- ACMO MOMY - UMR 7041 - DEC120930DR05 - 28/02/2012
- ACMO TAFZI - UMR 7639 - DEC120928DR05 - 28/02/2012
- Décision portant cessation d'activité de Mme Isabelle LENDO aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention - DEC121265DR05 - 06/04/2012
- Décision portant nomination de Mme Catherine Donati-Martin aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°8100 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles (LMV) - DEC121904INSMI - 25/06/2012
- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS ROBLIN - UPR 0020 - DEC122049DR05 - 26/06/2012
- Portant nomination de Monsieur Christian SERRE et Monsieur François COUTY, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » - DEC122096INC - 23/07/2012

#### 07.01.06. DR6

##### 07.01.06.04. 2012

- Décision n° DEC122065DCIF du 11/07/2012 portant nomination de M. Franck Georges-Bernard aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale Centre-Est du CNRS par adjonction de service - DEC122065DCIF - 11/07/2012
- Décision portant nomination de M. Eric GAFFET aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7198 intitulée « Institut Jean Lamour » - DEC121851INC - 18/06/2012

- Décision portant nomination de M. Francis Aubert aux fonctions de directeur par intérim de l'USR3516 - Maison des sciences de l'Homme de Dijon - DEC122112INSHS - 27/07/2012

07.01.07. DR7

07.01.07.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Jean-Pascal Bassino aux fonctions de directeur de l'UMR5062 (IAO) - DEC121942INSHS - 18/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Christine Cornet aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR5062 (IAO) - DEC121943INSHS - 18/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Guay aux fonctions d'adjointe au responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Rhône Auvergne - DEC122113DR07 - 16/07/2012

- Nomination de M. Gabriel Olalde en qualité de directeur par intérim de la FR n°3344 - DEC122158INSIS - 26/07/2012

07.01.08. DR8

07.01.08.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Alain BULEON aux fonctions de directeur et M. François JEROME aux fonctions de directeur adjoint du groupement de recherche n°3429 en partenariat avec l'INRA - DEC121852INC - 27/06/2012

- Décision portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n° 2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs ». - DEC121893INC - 11/07/2012

07.01.09. DR10

07.01.09.04. 2012

- Cessation ACMO Carole CORDAZZO USR3227 à compter du 30 juin 2012 - DEC122074DR10 - 12/07/2012

- Cessation ACMO Didier BUSSO UMR7104 à compter du 1er juillet 2012 - DEC122078DR10 - 12/07/2012

- Cessation ACMO JM MULLER UMR7005 à compter du 22 juin 2012 - DEC122077DR10 - 12/07/2012

- Cessation ACMO Philippe HAMMANN FRC1589 à compter du 30 juin 2012 - DEC122075DR10 - 30/04/2012

07.01.10. DR11

07.01.10.04. 2012

- Cessation ACMO Daniel GROSSON UMR7501 à compter du 22 juin 2012 - DEC122076DR10 - 12/07/2012

- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS Pour Monsieur Ralph GROS - LIPHY UMR 5588 - DEC122214DR11 - 25/07/2012

07.01.11. DR12

07.01.11.04. 2012

- Décision portant nomination de Maryline Crivello directrice et de Laure Verdon directrice adjointe de l'UMR7303 (TELEMME) - DEC121956INSHS - 18/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Bernadette BEURTON aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Provence et Corse - DEC121751DAJ - 26/06/2012

- Décision portant nomination de Monsieur François Rodier aux fonctions de responsable de la formation de recherche en évolution n°3529 intitulée Institut de Mathématiques de Luminy (IML) - DEC121921INSMI - 26/06/2012

07.01.13. DR14

07.01.13.04. 2012

- Décision nomination d'une PCR - UMR 5213 - LAPLACE - V.GRISERI - DEC121846DR14 - 18/06/2012

07.01.14. DR15

07.01.14.04. 2012

- Décision portant nomination M. Jean-Baptiste VERLHAC aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5255 intitulée « Institut des Sciences Moléculaires » - DEC121859INC - 17/07/2012

- Décision portant nomination de M. Mario MAGLIONE aux fonctions de directeur, de Mme Aline ROUGIER aux fonctions de directrice adjointe et de M. Etienne DUGUET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de recherche n° 9048 intitulée Institut de Chimie de la matière condensée de Bordeaux - DEC121886INC - 21/06/2012

- Nomination de Marie-Françoise ELCHINGER à la fonction AP - SPCTS UMR 7315 - DEC121835DR15 - 15/06/2012

07.01.15. DR16

07.01.15.04. 2012

- Décision n°DEC121901DCIF du 22/06/2012 portant nomination de M.Luc Ravoux aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale Paris Michel-Ange du CNRS - DEC121901DCIF - 22/06/2012

- Décision portant cessation d'activité de Mme Maria Léa BORVAL aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC121839DR16 - 18/06/2012

07.01.16. DR17

07.01.16.04. 2012

- Décision portant nomination de Laurence Dartevelle assistante de prévention dans une unité du CNRS - DEC121912DR17 - 12/07/2012

- Décision portant nomination de Véronique Dom assistante de prévention dans une unité du CNRS - DEC122047DR17 - 19/07/2012

07.01.17. DR18

07.01.17.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Gabriel Galvez-Behar aux fonctions de directeur par intérim de l'USR3185 - DEC121718INSHS - 09/07/2012

- Décision portant nomination de Marc Pichard aux fonctions de directeur adjoint de l'USR3185 - DEC121960INSHS - 18/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Sylvie Aprile aux fonctions de directrice par interim de l'UMR8529 (IRHiS) - DEC122144INSHS - 27/07/2012

- Décision portant nomination par intérim de Mme Caroline Tokarski aux fonctions de directrice de l'USR3290 intitulée Miniaturisation pour l'Analyse, la Synthèse et la Protéomique (MSAP) - DEC121719INC - 07/06/2012

- Nomination de M. Tanguy ROUXEL aux fonctions de directeur adjoint de l'ERL n°6274 - DEC121396INSIS - 03/07/2012

07.01.18. DR19

07.01.18.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Denis Morineau aux fonctions de directeur du groupement de recherche n° 2975 « Nano Nord-Ouest (C'Nano NO) » - DEC122166INP - 26/07/2012

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.04. 2012

- Nomination Carl HAVELANGE, Membre CIS-INSHS - Instance du Comité national - DEC122197SGCN - 26/07/2012

- Nomination de Michèle THIEULLEN, membre du CSI-INSMI, Instance du comité national - DEC122195SGCN - 26/07/2012

- Nomination de Pascal LAUGIER, Jean Chazelas, Anne de WIT, Goerges HADZIOANNOU, membre du CSI-INSMI, Instance du Comité national - DEC122196SGCN - 26/07/2012

#### 07.01.21. Nomination autres

##### 07.01.21.04. 2012

- Décision désignant le président de la séance du CHSCT du 29 juin 2012

- DEC121898DRH - 28/06/2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination (fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS) - DEC121896DAJ - 29/06/2012

- Décision portant nomination aux fonctions d'adjoints aux directeurs scientifiques référents - DEC122119DAJ - 20/07/2012

#### 07.01.22. Instituts

##### 07.01.22.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Florent Champy aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales - DEC121701DAJ - 04/06/2012

- Décision portant nomination de M. Lyasid Hammoud aux fonctions de directeur adjoint administratif par intérim de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC122137DAJ - 20/07/2012

- Décision portant nomination de M. Niels Keller en qualité de chargé de mission au sein de l'INP - DEC121807INP - 02/07/2012

- Décision portant nomination de M. Yann Vaxès aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7279 intitulée « Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille (LIF) » - DEC121939INS2I - 10/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Laure Petrucci-Dauchy aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7030 intitulée « Laboratoire d'informatique de Paris-nord (LIPN) » - DEC121935INS2I - 11/07/2012

- Décision portant nomination de Mme Virginie Gabrel Willemin aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7243 intitulée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSAD) » - DEC121933INS2I - 11/07/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Jean-Louis VERCHER en qualité de chargé de mission - DEC121803INSB - 06/07/2012

#### 07.02. Décisions - délégations de signature

##### 07.02.01. DR1

##### 07.02.01.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Madame Bénédicte BRAC de la PERRIERE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR 8170 - DEC121981DR01 - 04/07/2012

- Délégation de signature consentie à Madame Isabelle DEAN-ROUQUET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UPS 2776 - DEC122106DR01 - 18/07/2012

- Délégation de signature consentie à Madame Joëlle VINH par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - USR 3149 - DEC122003DR01 - 05/07/2012

- Délégation de signature consentie à Madame Laure BLANC-FERAUD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - GDR 720 - DEC121953DR01 - 02/07/2012

- Délégation de signature consentie à Mademoiselle Marie CORNU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - FRE 3500 - DEC121961DR01 - 02/07/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Rémy CAMPOS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - FRE 3493 - DEC122001DR01 - 11/07/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Bénédicte BRAC de la PERRIERE - UMR 8170 - DEC121982DR01 - 04/07/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Joëlle VINH - USR 3149 - DEC122005DR01 - 05/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Laure BLANC-FERAUD - GDR 720 - DEC121955DR01 - 02/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Marie CORNU - FRE 3500 - DEC121962DR01 - 02/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Rémy CAMPOS - FRE 3493 - DEC122002DR01 - 11/07/2012

#### 07.02.02. DR2

##### 07.02.02.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire. - DEC121949IN2P3 - 09/07/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121845DR02 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Clément Sanchez par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur - DEC122037DR02 - 01/07/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François Le Galliard par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122036DR02 - 01/07/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe Bidaud par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122045DR02 - 09/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (sanchez) - DEC122038DR02 - 01/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121847DR02 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (BIDAUD) - DEC122046DR02 - 09/07/2012

#### 07.02.03. DR3

##### 07.02.03.04. 2012

- Décision de délégation de signature OS consentie à Daniel-Odon HUREL, directeur de la FR33 - DEC121740DR03 - 01/04/2012
- Décision de délégation de signature OS consentie à Héribert Hirt, directeur de l'ERL8196 - DEC121181DR03 - 17/07/2012
- Décision de délégation de signature OS consentie à M. Claude Jaupart, directeur de l'UMS3454 - DEC122072DR03 - 04/07/2012
- Décision de délégation de signature OS consentie à M. Jean-Claude Florent, directeur de l'UMR 176 - DEC122148DR03 - 19/07/2012
- Décision de délégation de signature PRM consentie par M. Claude Jaupart, directeur de l'UMS3454 - DEC122073DR03 - 04/07/2012
- Décision de délégation de signature PRM consentie à Daniel-Odon Hurel, directeur de la FR33 - DEC121757DR03 - 01/04/2012
- Délégation de signature OS consentie à Jean-François Joanny, directeur de l'UMR168 - DEC121937DR03 - 29/06/2012

#### 07.02.04. DR4

##### 07.02.04.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique BISSCHOP, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire. - DEC121948IN2P3 - 09/07/2012
- Délégation de signature d'A. Bellan à ses collaborateurs - FRE3377 - DEC121307DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'E. Audit à ses collaborateurs - USR3441 - DEC121612DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'E. Brouillet à ses collaborateurs - URA2210 - DEC121318DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'E. Chassefière à ses collaborateurs - UMR8148 - DEC121337DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'E. Eliot à ses collaborateurs - UMR3299 - DEC121355DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'E. Fattal à ses collaborateurs - UMR8612 - DEC121362DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'E. Wilmart à ses collaborateurs - UPS1564 - DEC121438DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'H. Barbier-Brygoo à ses collaborateurs - FRC3115 - DEC121294DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'H. Barbier-Brygoo à ses collaborateurs - UPR2355 - DEC121292DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'Y. Gaudin à ses collaborateurs - UPR3296 - DEC121369DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature d'Y. Langevin à ses collaborateurs - UMR8617 - DEC121382DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de A. Almourabit à ses collaborateurs - GDR3269 - DEC121668DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de A. de Lustrac à ses collaborateurs - UMR8622 - DEC121329DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de B. Figadère à ses collaborateurs - UMR8076 - DEC121364DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de B. Robert à ses collaborateurs - UMR8221 - DEC121424DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de C. Alba-Simionesco à ses collaborateurs - UMR12 - DEC121217DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de C. Chardonnet à ses collaborateurs - UMR8501 - DEC121333DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de D. Chandesris à ses collaborateurs - UMR8502 - DEC121327DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de D. Girou à ses collaborateurs - UPS851 - DEC121373DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de D. Markovitsi à ses collaborateurs - URA2453 - DEC121400DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de D. de Vienne à ses collaborateurs - UMR8120 - DEC121348DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de F. Azaiez à ses collaborateurs - UMR8608 - DEC121289DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de F. Boccard à ses collaborateurs - UPR3404 - DEC121310DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de F. Bouillault à ses collaborateurs - UMR8507 - DEC121312DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de F. Nguyen Van Dau à ses collaborateurs - UMR137 - DEC121417DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de G. Chardin à ses collaborateurs - UMR8609 - DEC121331DR04 - 01/06/2012



- Délégation de signature de G. Maynard à ses collaborateurs - UMR8578 - DEC121403DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de H.J. Hilhorst à ses collaborateurs - UMR8627 - DEC121375DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de J. Cherfils à ses collaborateurs - UPR3082 - DEC121339DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de J.J. Mariani à ses collaborateurs - UMI3191 - DEC121398DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de J.P. Mahy à ses collaborateurs - UMR8182 - DEC121392DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de J.P. Rousset à ses collaborateurs - UMR8621 - DEC121428DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de M. Bauer à ses collaborateurs - URA2306 - DEC121305DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de M. Desmadril à ses collaborateurs - UMR8619 - DEC121358DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de M. Dron à ses collaborateurs - UMR8618 - DEC121353DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de M. Malacria à ses collaborateurs - UPR2301 - DEC121395DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de M. Mostafavi à ses collaborateurs - UMR8000 - DEC121413DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de M. Trizac à ses collaborateurs - UMR8626 - DEC121408DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de N. Pauwels à ses collaborateurs - UPS2573 - DEC121422DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de P. Bréchnignac à ses collaborateurs - UMR8214 - DEC121314DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de P. Dague à ses collaborateurs - UMR8623 - DEC121344DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de P. Gérard à ses collaborateurs - UMR8628 - DEC121371DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de P. Le Quéré à ses collaborateurs - UPR3251 - DEC121387DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de P. Leadley à ses collaborateurs - UMR8079 - DEC121389DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de P. Vernier à ses collaborateurs - FRC2118 - DEC121434DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de P. Vernier à ses collaborateurs - UPR3294 - DEC121432DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de Pierre Capy à ses collaborateurs - FR3284 - DEC121325DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de Pierre Capy à ses collaborateurs - UPR9034 - DEC121323DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de R. Melki à ses collaborateurs - IFR115 - DEC121406DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de S. Laroche à ses collaborateurs - UMR8195 - DEC121384DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de S.I. Niculescu à ses collaborateurs - UMR8506 - DEC121419DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature de Y. Charon à ses collaborateurs - UMR8165 - DEC121335DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à A. Bellan et à ses collaborateurs - FRE3377 - DEC121306DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à A. de Lustrac et à ses collaborateurs - UMR8622 - DEC121328DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à B. Figadère et à ses collaborateurs - UMR8076 - DEC121363DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à B. Robert et à ses collaborateurs - UMR8221 - DEC121423DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à C. Alba-Simionesco et à ses collaborateurs - UMR12 - DEC121215DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à C. Chardonnet et ses collaborateurs - UMR8501 - DEC121332DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à C. Macherey - UPS831 - DEC121390DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à C. Moulin et à ses collaborateurs - UMR8212 - DEC121414DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à D. Chandesris et à ses collaborateurs - UMR8502 - DEC121326DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à D. Dowek - FR2764 - DEC121350DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à D. Girou et à ses collaborateurs - UPS851 - DEC121372DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à D. Markovitsi et à ses collaborateurs - URA2453 - DEC121399DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à D. Zerwas - GDR3262 - DEC121439DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à D. de Vienne et à ses collaborateurs - UMR8120 - DEC121347DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à E. Audit et à ses collaborateurs - USR3441 - DEC121286DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à E. Brouillet et à ses collaborateurs - URA2210 - DEC121317DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à E. Chassefière et à ses collaborateurs - UMR8148 - DEC121336DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à E. Eliot et à ses collaborateurs - UMR3299 - DEC121354DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à E. Fattal et à ses collaborateurs - UMR8612 - DEC121361DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à E. Wilmart et à ses collaborateurs - UPS1564 - DEC121437DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à F. Azaiez et à ses collaborateurs - UMR8608 - DEC121288DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à F. Boccard et à ses collaborateurs - UPR3404 - DEC121309DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à F. Bouillault et à ses collaborateurs - UMR8507 - DEC121311DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à F. Nguyen Van Dau et à ses collaborateurs - UMR137 - DEC121416DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à G. Chardin et à ses collaborateurs - UMR8609 - DEC121330DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à G. Maynard et à ses collaborateurs - UMR8578 - DEC121402DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à H. Barbier-Brygoo et à ses collaborateurs - FRC3115 - DEC121293DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à H. Barbier-Brygoo et à ses collaborateurs - UPR2355 - DEC121290DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à H.J. Hilhorst et à ses collaborateurs - UMR8627 - DEC121374DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à J. Cherfils et à ses collaborateurs - UPR3082 - DEC121338DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à J.J. Mariani et à ses collaborateurs - UMI3191 - DEC121397DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à J.P. Mahy et à ses collaborateurs - UMR8182 - DEC121391DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à J.P. Rousset et à ses collaborateurs - UMR8621 - DEC121427DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à L. Bertrand - USR3461 - DEC121308DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à L. Darrasse - GDR3271 - DEC121346DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à L. Darrasse - UMR8081 - DEC121345DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à M. Bauer et à ses collaborateurs - URA2306 - DEC121304DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à M. Desmadril et à ses collaborateurs - UMR8619 - DEC121349DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à M. Dron et à ses collaborateurs - UMR8618 - DEC121352DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à M. Malacria et à ses collaborateurs - UPR2301 - DEC121394DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à M. Mostafavi et à ses collaborateurs - UMR8000 - DEC121412DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à M. Trizac et à ses collaborateurs - UMR8626 - DEC121407DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à M.T. Paternostre-Stoufflet - GDR3334 - DEC121420DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à N. Pauwels et à ses collaborateurs - UPS2573 - DEC121421DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à P. Bréchnignac et à ses collaborateurs - UMR8214 - DEC121313DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à P. Dague et à ses collaborateurs - UMR8623 - DEC121343DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à P. Gérard et à ses collaborateurs - UMR8628 - DEC121370DR04 - 01/06/2012

- Délégation de signature du délégué régional à P. Le Quéré et à ses collaborateurs - UPR3251 - DEC121386DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à P. Leadley et à ses collaborateurs - UMR8079 - DEC121388DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à P. Maître - FR3510 - DEC121393DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à P. Vernier et à ses collaborateurs - FRC2118 - DEC121433DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à P. Vernier et à ses collaborateurs - UPR3294 - DEC121431DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à Pierre Capy et à ses collaborateurs - FR3284 - DEC121324DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à Pierre Capy et à ses collaborateurs - UPR9034 - DEC121322DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à R. Melki et à ses collaborateurs - IFR115 - DEC121404DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à S. Laroche - GDR 2905 - DEC121385DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à S. Laroche et à ses collaborateurs - UMR8195 - DEC121383DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à S.I. Niculescu et à ses collaborateurs - UMR8506 - DEC121418DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à Y. Charon et à ses collaborateurs - UMR8165 - DEC121334DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à Y. Gaudin et à ses collaborateurs - UPR3296 - DEC121367DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature du délégué régional à Y. Langevin et à ses collaborateurs - UMR8617 - DEC121381DR04 - 01/06/2012
- Délégation de signature temporaire pour les actes relevant des attributions de la PRM (V. Debisschop - DR04) - DEC122133DR04 - 19/07/2012

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à M.Gilles TRAIMOND, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire. - DEC121952IN2P3 - 09/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Dominique MAILLY, à Mme Agnès PERRIN-ROUX et à Frank GLAS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122174DR05 - 18/07/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Catherine Donati-Martin, à Mr Laurent Dumas et à Mr Oleksiy Khorunzhiy, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121984DR05 - 04/07/2012
- Délégation de signature consentie à Mr Daniel Hestroffer, Mr Valery Lainey, Mme Rachida Amhidez et à Mr Nicolas Rambaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121882DR05 - 18/06/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Daniel HESTROFFER - DEC121884DR05 - 18/06/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)- MAILLY - DEC122176DR05 - 18/07/2012

#### 07.02.07. DR7

##### 07.02.07.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature temporaire à Mme Gaëlle Shifrin par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122163DR07 - 23/07/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand MINAULT, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire. - DEC121947IN2P3 - 09/07/2012
- Délégation de signature consentie à Frédéric Lefèvre par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- DEC122122DR07 - 17/07/2012
- Délégation de signature consentie à Marie-Claire Villeval par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121963DR07 - 18/06/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Catherine Chevallier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- DEC122123DR07 - 01/07/2012

#### 07.02.08. DR8

##### 07.02.08.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Alain BULEON, Directeur de l'unité GDR n°3429 intitulée "quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ?" par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122108DR08 - 16/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, Directeur de l'unité UPR n°3021 - ICARE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122070DR08 - 10/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Iskender GOKALP, Directeur de l'unité UPR n°3021 - ICARE - DEC122071DR08 - 10/07/2012

#### 07.02.09. DR10

##### 07.02.09.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire. - DEC121951IN2P3 - 09/07/2012
- Délégation de signature en cas d'empêchement de Mme BUJAN aux responsables de la DR10 - DEC122101DR10 - 13/07/2012

#### 07.02.10. DR11

##### 07.02.10.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M Eric BONNETIER, directeur de l'UMR5224, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122025DR11 - 06/07/2012
- Délégation de signature consentie à M Giovanni FINAZZI, directeur du GDR 3422, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122066DR11 - 06/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Benoît STUTZ, directeur de l'UMR 5271, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122056DR11 - 06/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur du GDR 2918, par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122171DR11 - 24/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'UMR 6417, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122058DR11 - 06/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Jacques DESRUES, directeur de l'UMR 5521, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122057DR11 - 06/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Louis FUNAR, GDR 2105 intitulée "TRESSES" - DEC121985DR11 - 04/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Michel FILY - DEC121705DR11 - 25/05/2012
- Délégation de signature consentie à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'UPS 3390, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122059DR11 - 06/07/2012
- Délégation de signature consentie à M. Philippe BRION, directeur de l'UPS 2966, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122061DR11 - 06/01/2012

- Délégation de signature consentie à M. Serge COSNIER directeur de l'UMR 5250 - DEC121781DR11 - 08/06/2012
- Délégation de signature consentie à M. Serge COSNIER, directeur du GDR 3540, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122060DR11 - 06/07/2012
- Délégation de signature consentie à MME EL KISSI Nadia, directeur de l'UMR5520, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122013DR11 - 06/07/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Brigitte BIDEGARAY-FESQUET, directrice de l'UMS3042 intitulée Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122020DR11 - 06/07/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Eva PEBAY-PEYROULA, directrice de l'UMR 5075 intitulé IBS "Institut de Biologie Structurale" - DEC121780DR11 - 01/06/2012
- Délégation de signature consentie à Mme PRIEUR Clémentine - GDR 3179 - MASCOT NUM - DEC121779DR11 - 01/06/2012

#### 07.02.11. DR12

##### 07.02.11.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature (Délégation Provence et Corse) - DEC121838DAJ - 26/06/2012
- Délégation de signature consentie à Frederic Carriere UMR7282 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121837DR12 - 22/06/2012
- Délégation de signature consentie à Johannes Ziegler UMR7290 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121767DR12 - 22/06/2012
- Délégation de signature consentie à Nicolas THOUVENY UMR7330 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121761DR12 - 21/06/2012
- Délégation de signature consentie à Pierre BONGRAND UMR7333 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121760DR12 - 15/06/2012
- Délégation de signature consentie à Renaud Robert USR3155 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121765DR12 - 18/06/2012
- Délégation de signature en cas d'empêchement du DR - Younis Hermes DR12 - DEC121538DR12 - 02/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DR 12 Younis Hermes) - DEC121540DR12 - 02/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Johannes Ziegler UMR7290) - DEC121768DR12 - 22/06/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Nicolas Thouveny UMR7330) - DEC121762DR12 - 21/06/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (Renaud Robert USR3155) - DEC121766DR12 - 04/07/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM d'Eric Vivier UMR7280 - DEC121607DR12 - 25/05/2012

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.04. 2012

- Délégation de signature PRM de M. Serge HEUSSNER - UMR 5110 - DEC121821DR13 - 14/06/2012
- Délégation de signature PRM de Mme Genevieve CORTES - UMR 5281 - DEC122110DR13 - 16/07/2012
- Délégation de signature de Mme Geneviève CORTES - UMR 5281 - DEC122109DR13 - 16/07/2012

#### 07.02.13. DR14

#### 07.02.13.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Louis Casteilla par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121730DR14 - 01/06/2012

- Délégation de signature consentie à M. Michel Caffarel par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121593DR14 - 10/05/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM - Louis Casteilla - DEC121731DR14 - 01/06/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM - Michel Caffarel - DEC121594DR14 - 10/05/2012

#### 07.02.14. DR15

##### 07.02.14.04. 2012

- Délégation de signature temporaire de Christophe Giraud à Sabine Hautreux - DEC122209DR15 - 25/07/2012

#### 07.02.15. DR16

##### 07.02.15.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Olivier TOURNY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122107DR16 - 16/07/2012

- Délégation de signature consentie à Mme Anne CORVAL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122152DR16 - 19/07/2012

#### 07.02.16. DR17

##### 07.02.16.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Alexandre Valance par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121903DR17 - 25/06/2012

- Délégation de signature consentie à Jean-Michel Granger par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121806DR17 - 13/06/2012

- Délégation de signature consentie à Philippe Jarnoux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121907DR17 - 25/06/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121814DR17 - 19/06/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121906DR17 - 29/06/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC121910DR17 - 27/06/2012

#### 07.02.20. Administration centrale

##### 07.02.20.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Dominique Aymer de la Chevalerie, directeur du bureau du CNRS à New-Dehli - DEC122117DAJ - 19/07/2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources - DEC121891DAJ - 21/06/2012

- Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche

- DEC121978DAJ - 11/07/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Pieri, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS par intérim - DEC121897DAJ - 29/06/2012

#### 07.02.21. Instituts

##### 07.02.21.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Lyasid Hammoud - DEC122136DAJ - 20/07/2012

- Décision donnant délégation de signature à M.Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC122145DAJ - 20/07/2012

- Décision donnant délégation de signature à M.Pierre DAUCHEZ, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire. - DEC121950IN2P3 - 09/07/2012

### 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

#### 07.03.01. DR1

07.03.01.04. 2012

- Décision portant création de l'UMS3558 UMS QUETELET - PROGEDO - DEC121724INSHS - 11/07/2012

#### 07.03.03. DR3

07.03.03.04. 2012

- Décision portant création d'une Fédération de Recherche intitulée Handicap - DEC120746INSB - 05/07/2012

- décision portant création de l'unité mixte de service N°3454 intitulée "unité mixte de service de l'Institut de Physique du globe de Paris - DEC121603INSU - 04/07/2012

#### 07.03.08. DR8

07.03.08.04. 2012

- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale - DEC122225DR08 - 30/07/2012

#### 07.03.09. DR10

07.03.09.04. 2012

- Portant modification de la décision n° 11A014DSI du 25 février 2011 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) - DEC121969IN2P3 - 20/07/2012

#### 07.03.10. DR11

07.03.10.04. 2012

- Décision portant création de l'unité mixte de service n°3552 intitulée « IRMaGe ». - DEC121558INSB - 22/06/2012

#### 07.03.13. DR14

07.03.13.04. 2012

- Création conseil de laboratoire - UDEAR UMR5165 - DEC121491DR14 - 24/04/2012

#### 07.03.14. DR15

07.03.14.04. 2012

- Création de conseil de laboratoire UMR 5293 (IMN) - DEC121065DR15 - 14/03/2012

- Création du conseil de laboratoire UMR 7315 - DEC120999DR15 - 07/03/2012

#### 07.03.16. DR17

07.03.16.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6074 - Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires - DEC122079DR17 - 11/07/2012

- Décision portant création de l'unité mixte de service n°3556 intitulée 'Santé Francois Bonamy' - DEC121707INSB - 22/06/2012

#### 07.03.21. Instituts

07.03.21.04. 2012

- Décision portant création du groupement de service n°3524 intitulé "EcoInfo" - DEC121916INS2I - 12/07/2012

### 07.04. Décisions tarifaires

#### 07.04.02. DR2



07.04.02.04. 2012

- Décision de tarification Institut Jacques Monod CYTOMETRIE - DEC122118DR02 - 17/07/2012

07.04.10. DR11

07.04.10.04. 2012

- DECISION TARIFAIRE 2012 - AZOTE HELIUM - INST. NEEL LIQUEFACTEUR -  
DEC121746DR11 - 06/06/2012

- Plateforme de Peignage Moléculaire de Montpellier - DEC122170DR13 - 24/07/2012

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.04. 2012

- Décision relative à la composition du conseil de service de la Délégation Régionale Paris A -  
DEC122232DR01 - 03/05/2012

07.06.02. DR2

07.06.02.04. 2012

- Portant modification de l'intitulé de l'UMR n° 8548 - DEC121589INS2I - 22/06/2012  
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 8131 du CNRS  
dénommée « Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne » (CRIA) - DEC122143DR01 -  
19/07/2012

07.06.04. DR4

07.06.04.04. 2012

- Cessation d'activité d'un ACMO - Valérie Halin-Marsaux - UMR8195 - DEC121909DR04 -  
25/06/2012

07.06.05. DR5

07.06.05.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du  
comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - DEC122165DR05 - 23/07/2012  
- Décision portant cessation d'activité de Mme Eva David aux fonctions d'agent chargé de la mise  
en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de  
prévention (AP) - DEC122055DR05 - 26/06/2012  
- fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action  
sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente -  
DEC122124DR05 - 17/07/2012

07.06.06. DR6

07.06.06.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du  
comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. - DEC121971DR06 - 03/07/2012

07.06.07. DR7

07.06.07.04. 2012

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale  
d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente -  
DEC121928DR07 - 28/06/2012

07.06.08. DR8

07.06.08.04. 2012

- Composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7350 - LMPT - DEC121869DR08 -  
18/06/2012  
- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures  
et de civilisation médiévale - DEC122226DR08 - 30/07/2012  
- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale  
d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la

délégation Centre Poitou-Charentes - DEC122000DR08 - 06/07/2012

- Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par M. William BERTHOMIERE - DEC122121INSHS - 23/07/2012

- Décision modifiant la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7311 intitulée "Institut de Chimie Organique et Analytique" - ICOA - DEC122223DR08 - 19/07/2012

- Décision portant nomination de M. Joël Biard aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) - DEC121917INSHS - 13/07/2012

07.06.10. DR11

07.06.10.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Délégation Alpes

- DEC122091DR11 - 16/07/2012

07.06.12. DR13

07.06.12.04. 2012

- Décision de cessation AP de Mme Sanchez Françoise - DEC121756DR13 - 07/06/2012

07.06.13. DR14

07.06.13.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - DEC122088DR14 - 12/07/2012

- Décision portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la Délégation Midi-Pyrénées - DEC122099DR14 - 13/07/2012

- Décision portant prorogation de l'unité mixte de service n°2859 intitulée « Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement » SAFIRE - DEC121755INSU - 04/07/2012

07.06.14. DR15

07.06.14.04. 2012

- Décision fixant la composition de la CORAS de la Délégation Aquitaine-Limousin - DEC121945DR15 - 02/07/2012

- Décision fixant la composition de la CRFP de la délégation Aquitaine-Limousin - DEC121972DR15 - 02/07/2012

- Décision fixant la composition du comité paritaire de gestion du restaurant propre de Pessac DR15 - DEC122120DR15 - 17/07/2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du CRHSCT de la Délégation Aquitaine-Limousin - DEC122062DR15 - 10/07/2012

07.06.15. DR16

07.06.15.04. 2012

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la CORAS et à la CFRP - DEC121880DR16 - 02/07/2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du CRHSCT de la Délégation Paris Michel-Ange - DEC121967DR16 - 11/07/2012

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de Conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique - DEC122203SGCN - 26/07/2012

07.06.16. DR17

07.06.16.04. 2012

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 - DEC122210DR17 - 26/07/2012

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente - DEC122089DR17 - 12/07/2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - DEC122090DR17 - 12/07/2012

#### 07.06.20. Administration centrale

##### 07.06.20.04. 2012

- Décision arrêtant la liste des fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS - DEC122146DRH - 30/07/2012

- Décision modifiant la décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2010 - DEC121720DAJ - 01/06/2012

- Décision modifiant la liste des fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS - DEC122087DRH - 17/07/2012

- Décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2011 - DEC120745DAJ - 01/06/2012

- Décision portant modification de la décision relative au titre de directeur de recherche émérite (n°3 - 2009)

- DEC122064DRH - 11/07/2012

- Décision portant modification de la décision relative au titre de directeur de recherche émérite (n°3 - 2011) - DEC122126DRH - 19/07/2012



Conseil d'administration

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 rue Michel Ange  
75016 Paris

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

**Délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 **modifiée** relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS [modifié par la délibération du conseil d'administration du 29 mars 2012]**

Délégation de pouvoir est consentie au Président du CNRS dans les domaines suivants :

- **En application du 8° de l'article 5 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié :**  
Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles d'un montant inférieur ou égal à 399 000 € HT.
- **En application du 9° de l'article 5 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié :**  
Les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à 9 ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 133 000 € HT.
- **En application du 10° de l'article 5 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié :**  
L'aliénation des biens mobiliers d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 399 000 € HT, y compris les cessions par le CNRS de ses brevets ou de ses parts de copropriété de brevets ; les aliénations de valeurs mobilières seront récapitulées dans une annexe au compte financier.
- **En application du 11° de l'article 5 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié :**
  - L'acceptation des dons affectés ou non affectés ;
  - L'acceptation des legs avec ou sans affectation particulière à l'exception des legs constitués de biens immobiliers d'un montant unitaire supérieur ou égal à 399 000 € HT.

- **En application du 12° de l'article 5 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié :**
  - L'exercice des actions en justice contre les personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS ;
  - L'exercice des actions pénales dirigées contre les agents du CNRS en matière d'infractions de presse et d'atteinte aux biens commises à l'encontre de l'Etablissement ;
  - L'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
  - L'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
  - La défense du CNRS devant l'ensemble des juridictions ;
  - Le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution des contrats de recherche passés avec des organismes étrangers ;
  - Le recours aux transactions dont le montant est inférieur ou égal à 665 000 € HT.
  
- **En application du 14° de l'article 5 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié :** [modifié par la délibération du conseil d'administration du 29 mars 2012]

Dans le cadre des orientations en matière de participation du CNRS aux organismes dotés de la personnalité morale qui sont arrêtées annuellement par le conseil d'administration, la participation du CNRS aux associations, fondations, groupements d'intérêt économique, sociétés civiles, établissements publics de coopération scientifique et groupements d'intérêt public, dès lors que la contribution financière n'excède pas 300 000 € par an.

Conformément au dernier alinéa de l'article 5 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, le Président rend compte, lors de la plus prochaine séance, des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**89<sup>ème</sup> séance**

**Jeudi 1er décembre 2011**

**PROCES-VERBAL**

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour modifié proposé pour la séance du jeudi 1er décembre 2011.

**2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 23 juin 2011**

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte rendu des débats de la séance du 3 novembre 2011.

**Questions stratégiques**

**3.1 Prise de participation du CNRS dans les projets de SATT**

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve par 12 votes pour, 6 votes contre et 1 abstention les prises de participation du CNRS à hauteur de 653 000 euros au capital des Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) suivantes (groupe B) :

- Aquitaine Valo : 190 000€
- AxLR : 230 000€
- Nord de France Valo : 83 000€
- Ouest Valo : 150 000€

et autorise le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous documents à cet effet.

### **3.2 Projet d'arrêté fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique**

Projet de délibération :

En application de l'article 23 du décret n° 82-993 modifié du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, le conseil d'administration approuve par 19 votes pour et 1 abstention le projet d'arrêté fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique pour le mandat 2012-2016.

## **Questions financières**

### **4.1 Budget primitif 2012**

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve, par 14 votes pour, 6 votes contre, le projet de budget primitif de l'établissement pour 2012 qui s'élève à 3.320.922.633 €uros hors taxes en recettes et en dépenses, hors charges et produits calculés.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2.791.272.334 €uros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 227.934.579 €uros sur le deuxième agrégat : actions communes ;
- 283.028.175 €uros sur le troisième agrégat : fonctions support ;
- 18.687.545 €uros hors agrégats au titre de la mise en réserve LOLF.

Les charges et produits calculés s'élèvent à 446.000.000 €uros.

\*\*\*\*\*

Les dépenses de personnel limitatives sont arrêtées à 2.086.406.123 €uros, incluant une dotation de 5.500.000 €uros au titre des indemnités spécifiques pour fonction d'intérêt collectif (ISFIC) gagées sur la subvention pour charges de service public.

\*\*\*\*\*

Le plafond limitatif d'emplois s'élève à 27.700 ETPT pour 2012.

### **4.2 Reconduction du régime de frais de mission**

Projet de délibération :

La délibération adoptée par 16 votes pour et 3 abstentions par le conseil d'administration du 24 juin 2010 relative aux règles de remboursement de l'hébergement dans le cadre des missions au CNRS est reconduite pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

	IDF		hors IDF	
Per diem	Marché mission et carte « Corporate » (dans la limite des frais engagés)	Arrêté	Marché mission et carte « Corporate » (dans la limite des frais engagés)	Arrêté
<b>Proposition de délibération CA du 1<sup>er</sup> décembre 2011</b>				
Régime général				
chambre simple	<b>120 €</b>	60 €	90 €	60 €
chambre double	<b>130 €</b>	60 €	110 €	60 €
Experts scientifiques	120 € max et sur justificatifs de frais réels		120 € max et sur justificatifs de frais réels	
Personnalités scientifiques	Frais réels sans plafond, sur décision PDG/DGDR			

Un rapport sera transmis chaque année au conseil d'administration sur la mise en œuvre de ces mesures.

#### **4.3 Labélisation « Nouvelle Vague »**

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve par 13 votes pour et 6 abstentions la prise de participation du CNRS à hauteur de 5 000 euros au capital de la société PFI NOUVELLES VAGUES et autorise le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous documents à cet effet.

#### **4.4 EPCC Tautavel**

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve par 15 votes pour, et 3 abstentions la prise de participation du CNRS à hauteur de 56 300 euros de ressources humaines au capital de l'établissement public de coopération culturelle : centre européen de recherches préhistoriques de TAUTAVEL.

### **Questions diverses**

#### **5.1 Eméritat**

Projet de délibération :

Le conseil d'administration décide de conférer par 16 votes pour et 2 abstentions le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur les listes ci-jointes (1<sup>ères</sup> demandes et demandes de



renouvellement).

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2011

Le Président

Alain FUCHS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**89<sup>ème</sup> Séance**

**Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011**

**Président de séance**

**M. Alain FUCHS**

**Membres du conseil d'administration**

**Ronan STEPHAN**

**Jean SALENCON**

**Lise CARON**

**Vincent MOREAU**

**Robert MAHLER**

**Daniel STEINMETZ**

**Axel KAHN**

**Dominique VERNAY**

**Martine DE ANGELIS**

**Simone CASSETTE**

**Charles KLEIBER**

**Anny CAZENAVE**

**Jacques FOSSEY**

**Denis RANQUE**

**Patrick MONFORT**

**• Sont absents :**

Jean-Paul HERTEMAN, a donné pouvoir à Alain FUCHS

Jean-Pierre MACHELON, a donné pouvoir à Axel KAHN

Martha HEITZMANN a donné pouvoir à Dominique VERNAY

Patrick HETZEL a donné pouvoir à Ronan STEPHAN

Michel MAFFESOLI

Denis RANQUE est arrivé à 10h et est parti à 12h

Axel KAHN est parti à 11h 50 et a donné pouvoir à Jean SALENCON

**Membres avec voix consultative et invités :**

**Xavier INGLEBERT**

**Pierre GOHAR**

**Joël BERTRAND**

**Hélène NAFTALSKI**

**Jean-Claude PERREL**

**Jean-Marie FLAUD**

**Bruno CHAUDRET absent**

**Marie-Caroline BEER**

**Bernard ADANS**

**Jean-Jacques RIVY**

**Christophe COUDROY**

**Philippe WILLOQUET**

**Thibaut SARTRE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**88<sup>ème</sup> séance**

**Jeudi 3 novembre 2011**

**PROCES-VERBAL**

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour modifié proposé pour la séance du jeudi 3 novembre 2011.

**2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 23 juin 2011**

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte rendu des débats de la séance du 23 juin 2011.

**Questions stratégiques**

**3.1 SATT**

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve avec 14 votes pour et 6 votes contre, les prises de participation du CNRS à hauteur de 1 017 000 euros au capital des Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) suivantes :

- Connectus Alsace 260 000€
- IdF Innov 105 000€
- LUTECH 172 000€
- Midi Pyrénées 250 000€
- PACA Corse 230 000€

et autorise le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous documents à cet effet.

### **3.2 Agrégateur de données**

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve avec 14 votes pour, 2 votes contre et 4 abstentions, la prise de participation du CNRS à hauteur de 50 000 euros au capital de la société INSEAD OEE DATA SERVICES et autorise le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous documents à cet effet.

### **Questions financières**

#### **4.1 Décision modificative n°2**

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve avec 17 votes pour et 3 abstentions le projet de décision modificative n°2 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2011 à 4.076.067.134 €uros hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3.071.519.509 €uros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 666.560.333 €uros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 12.987.292 €uros pour la mise en réserve LOLF hors agrégats ;
- 325.000.000 €uros en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 2.064.484.219 €uros.

#### **4.2 Modification des statuts de l'ILL**

Projet de délibération :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la société civile ILL, et autorise le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents à cet effet.

Fait à Paris, le 3 novembre 2011

Le Président

Alain FUCHS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**88<sup>ème</sup> Séance**

**Jeudi 3 novembre 2011**

**Président de séance**

**M. Alain FUCHS**

**Membres du conseil d'administration**

**Ronan STEPHAN**

**Robert MAHLER**

**Lise CARON**

**Vincent MOREAU**

**Jean-Pierre**

**Daniel STEINMETZ**

**Axel KAHN**

**MACHELON**

**Martine DE ANGELIS**

**Simone CASSETTE**

**Jean-Paul HERTEMAN**

**Anny CAZENAVE**

**Jacques FOSSEY**

**Denis RANQUE**

**• Sont absents :**

Michel MAFFESOLI

Jean SALENÇON a donné pouvoir à Anny CAZENAVE

Martha HEITZMANN a donné pouvoir à Alain FUCHS

Charles KLEIBER a donné pouvoir à Denis RANQUE

Patrick MONFORT a donné pouvoir à Jacques FOSSEY

Dominique VERNAY a donné pouvoir à Jean-Paul HERTEMAN

Patrick HETZEL a donné pouvoir à Ronan STEPHAN

**Membres avec voix consultative et invités :**

**Xavier INGLEBERT**

**Joël BERTRAND absent**

**Jean-Claude PERREL**

**Bruno CHAUDRET absent**

**Bernard ADANS**

**Christophe COUDROY**

**Thibaut SARTRE**

**Pierre GOHAR**

**Patrice BOUDELAIS**

**Hélène NAFTALSKI**

**Jean-Noël VERPEAUX**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**87<sup>ème</sup> séance**

**Jeudi 23 juin 2011**

**PROCES-VERBAL**

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour modifié proposé pour la séance du jeudi 23 juin 2011.

**2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 31 mars 2011**

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte rendu des débats de la séance du 31 mars 2011.

**3.1 Rapport d'activité**

Le conseil d'administration approuve par 13 votes pour, 6 votes contre le rapport d'activité 2010 du CNRS.

**3.2 INIST Diffusion**

Le CA approuve, à l'unanimité, la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de la société Inist Diffusion, filiale de droit privé du CNRS, au profit du CNRS à effet au 31-12-2011. La TUP et la dissolution consécutive de la société, opèreront transfert auprès du CNRS de l'activité d'Inist Diffusion dans les conditions prévues par l'article L. 1224-3 du Code du travail. Dans ce cadre, un contrat de travail de droit public sera proposé par le CNRS aux salariés d'Inist Diffusion.

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la motion suivante des représentants des organisations syndicales :

<<Le conseil d'administration du CNRS demande à ce que, dans le cadre de la Transmission Universelle du Patrimoine de la société Inist-diffusion, les personnels bénéficient de contrats de travail avec une grille de salaire indexée sur le point d'indice de la fonction publique.>>

**3.3 Ajustement du périmètre de l'INS2I**

Le conseil d'administration approuve, par 13 votes pour et 6 abstentions, l'évolution du périmètre de l'institut des sciences informatiques et de leurs interactions vers celui d'un institut des sciences de l'information et de leurs interactions.

#### **4.1 Arrêté et approbation des comptes consolidés**

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, le conseil d'administration arrête, par 17 votes pour et 2 abstentions les comptes consolidés du groupe CNRS, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du conseil d'administration du 3 décembre 2009, à savoir :

**- Entités sous contrôle exclusif**

- CNRS éditions SA ;
- INIST Diffusion SA ;
- FIST SA.

**- Entités sous contrôle conjoint**

- La société civile Synchrotron Soleil ;
- le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;
- l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;
- l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;
- le Canada France Hawaï Télescope Corporation (CFHTC) ;
- le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).

**- Entité sous influence notable**

- le GIP RENATER.

#### **4.2 Quadrivium**

Le conseil d'administration approuve par 12 votes pour, 1 abstention et 6 votes contre, la prise de participation du CNRS à hauteur de 100 400 euros au capital de la société Quadrivium Gestion et autorise le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous documents à cet effet.

#### **4.3 Rapport sur les dons et legs**

Le conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président du CNRS dans le cadre de sa délégation de pouvoir au titre de l'année 2010 pour les Dons et Legs.

#### **4.4 Rapport sur les remboursements personnels en MAD d'entreprise**

Le conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président du CNRS dans le cadre de

sa délégation de pouvoir au titre de l'année 2010 pour les dispenses de remboursement de la rémunération et des charges sociales y afférentes des fonctionnaires CNRS en MAD.

## **Questions diverses**

### **5.1 Comité d'éthique**

En application de l'article 20 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS, le conseil d'administration approuve par 17 votes pour et 1 abstention, le renouvellement des membres du comité d'éthique.

### **5.2 EPCS Condorcet**

Le conseil d'administration approuve par 13 votes pour, 2 abstentions et 3 votes contre la participation du CNRS à la création de l'établissement public de coopération scientifique « Campus Condorcet » en tant que membre fondateur, et autorise le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous documents à cet effet.

### **5.3 Eméritat**

Le conseil d'administration décide, par 16 votes pour et 2 abstentions, de conférer le titre de directeur de recherche émérite à Monsieur ARMAND.

### **5.4 Charte d'expertise**

Le conseil d'administration adopte, par 15 votes pour et 3 abstentions le projet de charte de l'expertise au CNRS.

Fait à Paris, le 23 juin 2011

Le Président

Alain FUCHS



**DEC121836DAJ**

Décision portant nomination de Mme Anne Renault aux fonctions de directrice de la Mission pour l'interdisciplinarité

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148 du 9 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°112720DAJ du 21 décembre 2011 portant organisation de la Mission pour l'interdisciplinarité ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre Guillon, directeur de la Mission pour l'interdisciplinarité, à compter du 30 avril 2012.

**Art. 2.** – Mme Anne Renault, directrice de recherche, est nommée aux fonctions de directrice de la Mission pour l'interdisciplinarité, à compter du 1er juillet 2012.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2012

Alain Fuchs

**DEC122019DRH**

portant adoption du règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

**Vu** la circulaire MFPP1130836C du 9 novembre 2011 relative au règlement intérieur type des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail établi en application de l'article 68 du décret n° 82-453 susvisé,

**Vu** l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS en date du 29 juin 2012 ;

**Décide****Article 1<sup>er</sup>**

Le règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS, ci-annexé, est adopté.

Fait à Paris, le 13 juillet 2012

Alain FUCHS

**Règlement intérieur**  
**du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions**  
**de travail du CNRS**  
**adopté au CHSCT du 29 juin 2012**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de fonctionnement du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du CNRS.

**I - Convocation des membres du CHSCT**

**Article 2**

Chaque fois que les circonstances l'exigent, et au minimum trois fois par an, le comité se réunit sur la convocation de son président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande écrite de trois représentants titulaires, soit sur demande du comité technique du CNRS auquel le CHSCT apporte son concours, conformément à l'arrêté de création du 29 mai 2012.

Dans ces deux derniers cas, la demande écrite adressée au président doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour.

Le CHSCT se réunit dans le délai maximal de deux mois à compter du jour où la condition qui est requise par le premier alinéa pour le réunir a été remplie.

Il doit être réuni dans les plus brefs délais en cas d'urgence, notamment en cas d'accident grave ou ayant pu entraîner des conséquences graves et dans les 24 heures en cas d'application de la procédure fixée à l'article 5.7 alinéa 3 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982. Dans le cadre de la réunion du comité prévue au troisième alinéa de l'article 5-7, le président en informe l'inspecteur du travail territorialement compétent.

Le président établit annuellement, en concertation avec le secrétaire mentionné à l'article 66 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, un calendrier prévisionnel des réunions ordinaires de l'instance. Un calendrier prévisionnel annuel peut également être élaboré pour programmer les visites de site prévues à l'article 52 du décret du 28 mai 1982 modifié susmentionné.

**Article 3**

Son président convoque les représentants du personnel titulaires du comité. Il en informe leur chef de service. Sauf lorsque la réunion du comité est motivée par l'urgence telle que définie à l'article 2, les convocations ainsi que l'ordre du jour et les documents qui s'y rapportent sont adressés aux représentants du personnel titulaires du comité quinze jours au moins avant la date de la réunion. Ces documents sont également adressés aux représentants du personnel suppléants.

Tout représentant du personnel titulaire du comité, qui ne peut pas répondre à la convocation, doit en informer immédiatement le président.

Le président convoque alors le représentant du personnel suppléant désigné par l'organisation syndicale au titre de laquelle aurait dû siéger le représentant titulaire empêché. Les représentants suppléants du personnel, qui n'ont pas été convoqués pour remplacer un représentant titulaire défaillant, peuvent assister aux réunions du comité, mais sans pouvoir prendre part aux débats et aux votes.

#### **Article 4**

Le président doit également informer le médecin coordonnateur national de médecine de prévention, le coordinateur national de prévention et de sécurité, ainsi que l'inspecteur santé et sécurité au travail des réunions du comité, de l'ordre du jour et leur transmettre l'ensemble des éléments adressés aux représentants du personnel au titre du premier alinéa de l'article 3.

Les acteurs mentionnés au premier alinéa participent aux débats mais ne prennent pas part au vote.

#### **Article 5**

Les experts et les personnes qualifiées sont convoqués par le président du comité 48 heures au moins avant l'ouverture de la séance. Toutefois, le délai de convocation peut être plus bref dans le cas où la réunion du comité est motivée par l'urgence.

#### **Article 6**

Dans le respect des dispositions des articles 47 à 63 et 70 du décret n° 82-453 susvisé, l'ordre du jour de chaque réunion du comité est arrêté par le président après consultation du secrétaire, désigné selon les modalités prévues à l'article 11 du présent règlement. Le secrétaire peut proposer l'ajout de points à l'ordre du jour, après consultation des autres représentants du personnel.

A l'ordre du jour sont adjointes toutes questions relevant de la compétence du comité en application des articles 47 à 63 et 70 du décret n° 82-453 susvisé, dont l'examen est demandé par écrit au président du comité par trois représentants du personnel titulaires.

## **II - Déroulement des réunions du CHSCT**

#### **Article 7**

Si les conditions de quorum exigées par l'article 71 du décret n° 82-453 susvisé ne sont pas remplies, une nouvelle convocation du comité doit intervenir dans le délai maximum de huit jours suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint, ce délai devant être minoré, en conséquence, dans les hypothèses d'urgence mentionnées à l'article 2. Le comité siège alors quel que soit le nombre de représentants présents.

#### **Article 8**

Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président du comité ouvre la séance en rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le comité, à la majorité des présents ayant voix délibérative, décide, le cas échéant, d'examiner les questions dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.

#### **Article 9**

Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations du comité ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

#### **Article 10**

Le secrétariat administratif du comité est assuré par un agent du service, spécifiquement désigné par le président, et qui assiste aux réunions. Cet agent est notamment chargé de la rédaction du procès-verbal des séances, en lien avec le secrétaire du CHSCT.

#### **Article 11**

Les représentants titulaires du personnel choisissent parmi eux un secrétaire du comité, au début du mandat de celui-ci. Le secrétaire du comité est renouvelé tous les deux ans. Il est désigné à la majorité des présents ayant voix délibérative. Les représentants du personnel désignent dans les mêmes conditions un secrétaire suppléant du comité, amené à remplacer le secrétaire en cas d'empêchement momentané de ce dernier. En cas d'empêchement définitif du secrétaire, la même procédure de désignation du secrétaire et de son suppléant est mise en œuvre.

Le secrétaire du CHSCT est l'interlocuteur de l'administration et effectue une veille entre les réunions du comité. Il transmet aux autres représentants du personnel les informations qui lui sont communiquées par l'administration. Il aide à la collecte d'informations et à leur transmission. Le secrétaire suppléant est tenu informé dans l'optique d'un éventuel remplacement.

#### **Article 12**

Les experts et les personnes qualifiées convoqués par le président du comité en application de l'article 70 du décret n° 82-453 susvisé et de l'article 5 du présent règlement intérieur n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, à l'exclusion du vote.

#### **Article 13**

Les documents complémentaires utiles à l'information du comité, autres que ceux transmis avec la convocation, peuvent être lus et/ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des représentants du personnel ayant voix délibérative.

#### **Article 14**

Les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, consignées sur les registres santé et sécurité au travail de chaque service, discutés en comités régionaux et présentant un intérêt de portée générale, peuvent faire l'objet d'un point fixé à chaque ordre du jour d'une réunion du comité.

#### **Article 15**

Le comité émet ses avis à la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole.

S'il est procédé à un vote, celui-ci a lieu à main levée. Les abstentions sont admises. Aucun vote par délégation n'est admis.

#### **Article 16**

A la majorité des membres présents ayant voix délibérative, le comité peut faire appel, à titre consultatif, au concours de toute personne qui lui paraîtrait qualifiée.

Ces personnes qualifiées participent aux débats mais ne prennent pas part aux votes.

#### **Article 17**

Le président peut décider, à son initiative ou à la demande d'un membre ayant voix délibérative, une suspension de séance. Il prononce la clôture de la réunion, après épuisement de l'ordre du jour.

#### **Article 18**

Le secrétaire administratif du comité établit le procès-verbal de la réunion. Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour qui aurait fait l'objet d'un vote, ce document indique le résultat et le vote de chacune des organisations syndicales représentées au sein du comité, à l'exclusion de toute indication nominative.

Le procès-verbal de la réunion, signé par le président du comité et contresigné par le secrétaire, est adressé à chacun des membres du comité dans le délai d'un mois tel que prévu à l'article 66 du décret du 28 mai 1982 modifié susmentionné.

Ce procès-verbal est soumis à l'approbation du comité lors de la séance suivante.

Lors de chacune de ses réunions, le comité est informé et procède à l'examen des suites qui ont été données aux questions qu'il a traitées et aux propositions qu'il a émises lors de ses précédentes réunions.

Il est tenu un répertoire des procès-verbaux des réunions.

#### **Article 19**

A la suite de l'intervention de l'un des fonctionnaires de contrôle mentionné à l'article 5 et 5.5 du décret n° 82-453 susvisé, le CHSCT reçoit communication du rapport en résultant, de la réponse faite par l'autorité administrative compétente, ainsi que, le cas échéant, de la réponse faite par l'autorité ministérielle.

Le comité est également tenu informé des refus motivés de l'administration des propositions formulées par le médecin de prévention en application de l'article 26 du décret du 28 mai 1982.

### **Article 20**

Toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions.

Une autorisation spéciale d'absence est accordée aux représentants titulaires du personnel, aux représentants suppléants du personnel appelés à remplacer des représentants titulaires défectueux ainsi qu'aux experts convoqués par le président en application de l'article 70 du décret n° 82-453 susvisé et de l'article 4 du présent règlement intérieur. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion,
- les délais de route,
- un temps égal à la durée prévisible de la réunion, qui est destiné à la préparation et au compte rendu des travaux du comité. Ce temps ne peut pas être inférieur à une demi-journée.

Sur simple présentation de la lettre de l'administration les informant de la tenue d'une réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, les représentants suppléants du personnel qui souhaitent assister à cette réunion sans avoir voix délibérative et sans pouvoir prendre part aux débats, ont également droit à une autorisation spéciale d'absence calculée selon les modalités définies ci-dessus.

Les personnes qualifiées appelées à prendre part aux séances du comité en application de l'article 70 du décret n° 82-453 susvisé et de l'article 16 du présent règlement intérieur disposent du temps nécessaire pour participer aux travaux du comité.

### **Article 21**

Toute modification du présent règlement intérieur doit faire l'objet d'un examen dans les mêmes formes que celles requises pour son adoption.

DEC121964DRH



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu la circulaire n°010001DRH en date du 20 novembre 2001 relative aux modalités d'engagement et de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu la décision n°0100490DRH en date du 30 novembre 2001 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu les crédits inscrits en colonne NA du budget (dépenses de personnels sur subvention d'Etat),

DECIDE :

Article 1 : Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 :

Niveau I :	- travaux d'exécution :.....	9,40 €
Niveau II :	- travaux de réalisation :.....	9,63 €
Niveau III :	- travaux d'études techniques :.....	10,05 €
Niveau IV :	- travaux d'études et de conception :.....	11,00 €
Niveau V :	- travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés :.....	14,60 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juillet 2012

Pour le Président

Le Directeur des Ressources Humaines

Christophe COUDROY



DEC121783DR02

**Décision portant cessation d'activité de M. Aurélien Canton aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 110429DR02 du 08/04/2011 portant nomination de M Aurélien Canton aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Aurélien Canton, dans l'unité du CNRS n°7592, à compter du 08/06/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2012

Le directeur de l'unité  
Giuseppe Baldacci  
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris Descartes le 4 février 2002 portant création de l'unité mixte de recherche n°8104 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant M. Pierre-Olivier COURAUD directeur de l'unité mixte de recherche n°8104 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 1<sup>er</sup> février 2012 ;

Considérant que Mlle **Fadila RAYAH** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris Descartes les 14 et 15 mars, 4 et 5 avril, 2 et 3 mai 2011 ;

DECIDE :

Article 1 : Mlle **Fadila RAYAH**, AI, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° 8104, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Mlle **Fadila RAYAH** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mlle **Fadila RAYAH** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Pierre-Olivier COURAUD  
directeur de l'UMR 8104  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

DEC121681INSHS

**Décision portant nomination de M. François GIPOULOUX aux fonctions de directeur et de M. Frédéric OBRINGER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ) et nommant M. Alain DELISSEN directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 121119INSHS en date du 13 avril 2012 portant nomination de M. François GIPOULOUX aux fonctions de directeur par intérim et de M. Frédéric OBRINGER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8173 intitulée Chine, Corée, Japon (CCJ) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. François GIPOULOUX, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, en remplacement de M. Alain DELISSEN, démissionnaire.

**Article 2**

M. Frédéric OBRINGER, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC121983INSHS

**Décision portant nomination de Mme Bénédicte BRAC de la PERRIERE aux fonctions de directrice et de M. André ITEANU, M. Rémy MADINIER et Mme Dana RAPPOPORT aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée « Centre Asie du Sud-Est » (CASE)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE) et nommant Mme Muriel CHARRAS, directrice de cette unité ;

**Vu** la décision n° 121291INSHS en date du 2 mai 2012 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice par intérim et des directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE) – Mme Bénédicte BRAC de la PERRIERE, M. André ITEANU, M. Rémy MADINIER et Mme Dana RAPPOPORT ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Bénédicte BRAC de la PERRIERE, Chargée de recherche 1ère classe au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, en remplacement de Mme Muriel CHARRAS, démissionnaire.

**Article 2**

Mme Dana RAPPOPORT, Chargée de recherche 1ère classe au CNRS, M. André ITEANU, Directeur de recherche 2ème classe au CNRS et M. Rémy MADINIER, Chargé de recherche 1ère classe au CNRS, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er octobre 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

## **DEC122175INC**

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de de la fédération de recherche n°2622 intitulée « Spectroscopie, Matière et Rayonnement, Théorie » – Monsieur Jean-Philip PIQUEMAL.

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A005DSI en date du 19 décembre 2008 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°2622 intitulée « Spectroscopie, Matière et Rayonnement, Théorie » et nommant Madame Nelly LACOME, directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Madame Nelly LACOME, directrice de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

II. A compter de cette même date, Monsieur Jean-Philip PIQUEMAL, professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2013.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



## **DEC121858INC**

**Décision portant nomination M. François MAUREL aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7086 intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes ».**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7086 intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes » et nommant M. Michel DELAMAR directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°120683INC portant nomination M. François MAUREL aux fonctions de directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord de l'Université Paris Diderot ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. François MAUREL, professeur à l'Université Paris Diderot, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, en remplacement de M. Michel DELAMAR, démissionnaire.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

DEC121298DR02

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°7075;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19/12/2008 nommant monsieur Esmail Alikhani, directeur de l'unité de recherche n° 7075, intitulée Laboratoire de dynamique, interactions et réactivité (LADIR) ;

Considérant que Monsieur Thierry Seropian a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A, Ile-de-France Est, Ile-de-France ouest et Nord et Paris Michel-Ange les 24-25-26/11/1998 et les 12-13-14/01/1999 ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Thierry Seropian, technicien est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 7075, à compter du 01/01/2012.

Monsieur Thierry Seropian exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Monsieur Thierry Seropian est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12/04/2012  
Le directeur de l'unité  
Esmail Alikhani  
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du chef d'établissement partenaire  
Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

DEC121885INP

**Décision portant nomination de M. Antoine Heidmann aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8552 intitulée « Laboratoire Kastler Brossel (LKB) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Antoine Heidmann, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2013, en remplacement de M. Paul Indelicato, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**Décision portant nomination de Mme TELLIER Isabelle en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme TELLIER Isabelle, professeure des universités à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2012.

Sa mission, à l'interface INS2I / INSHS, a pour objet le suivi des activités relevant de la partie traitement automatique de la langue et le suivi des questions relatives aux sciences de la cognition, en lien avec l'INSB et l'INSHS.

Pour l'exercice de cette mission, Mme TELLIER Isabelle, demeure affectée au laboratoire des Langues, textes, traitements informatiques, cognition (LATTICE) – UMR8094 – Montrouge.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2012, Mme TELLIER Isabelle percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

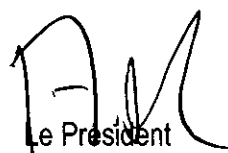
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14/05/12

  
Le Président

**Décision portant nomination de Mme TELLIER Isabelle en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme TELLIER Isabelle, professeure des universités à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2012.

Sa mission, à l'interface INS2I / INSHS, a pour objet le suivi des activités relevant de la partie traitement automatique de la langue et le suivi des questions relatives aux sciences de la cognition, en lien avec l'INSB et l'INSHS.

Pour l'exercice de cette mission, Mme TELLIER Isabelle, demeure affectée au laboratoire des Langues, textes, traitements informatiques, cognition (LATTICE) – UMR8094 – Montrouge.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2012, Mme TELLIER Isabelle percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président



DEC121867INC

Décision portant nomination de plein exercice de M. Michel LATROCHE aux fonctions de directeur et de Mme Valérie LANGLOIS aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux de Paris Est ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 090011CHIM en date du 23 février 2009 portant renouvellement] de l'unité mixte de recherche n°7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux de Paris Est » et nommant M. Patrick HEMERY directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 112823INC en date du 3 janvier 2012 portant nomination de M. Michel LATROCHE directeur par intérim et de Mme Valérie LANGLOIS directrice adjointe par intérim pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2012 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Michel LATROCHE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Article 2**

Mme Valérie LANGLOIS, professeur des universités, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2012

*Joël Bertrand*

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC121902DCIF

Décision portant nomination de Madame Christiane DENIS aux fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale « Ile-de-France » secteur sud du CNRS.

#### **LE PRESIDENT**

**Vu**, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

**Vu**, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS.

**Vu**, la lettre de la Direction générale des finances publiques référence RH-1B/2012/06/4418 du 8 mai 2012 donnant agrément à Madame Christiane DENIS pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale « Ile-de-France » secteur sud, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Vu**, l'avis favorable de l'Agent comptable principal, Administrateur général des finances publiques.

#### **DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Madame Christiane DENIS, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de 1<sup>er</sup> échelon hors classe, assurera les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale « Ile-de-France » secteur sud du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 en remplacement de Monsieur Luc RAVOUX.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juin 2012

Le Président du CNRS

Alain FUCHS

DEC121973IN2P3

**Décision portant nomination de M. Jean-Antoine Scarpaci aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8609 intitulée « Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8609 intitulée Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse et nommant M. Gabriel Chardin directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'université Paris sud ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Antoine Scarpaci, Directeur de recherche de 2<sup>nd</sup>e classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 15 juillet 2012, en remplacement de M. Gabriel Chardin, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



## **DEC121722DR04**

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8612 intitulée « Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie », dont le directeur est Monsieur Elias FATTAL ;

Considérant que Mme Magali NOIRAY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris-Sud.

### **DECIDE :**

**Article 1 :** Mme Magali NOIRAY, ingénieure d'études, est nommée assistante de prévention dans l'unité n° UMR8612, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Mme Magali NOIRAY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Magali NOIRAY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012  
Le directeur de l'unité  
Elias FATTAL

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

**DEC121688DR04**

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8195 intitulée « Centre de neurosciences Paris-Sud », dont le directeur est Monsieur Serge LAROCHE ;

Considérant que Mme Delphine CREPIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Provence et Corse du CNRS les 11/12/13 avril et 9/10/11 mai 2012.

**DECIDE :**

**Article 1 :** Mme Delphine CREPIN, assistante ingénieure, est nommée assistante de prévention dans l'unité n° UMR8195, à compter du 12 mai 2012.

Mme Delphine CREPIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine CREPIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.



Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Le directeur de l'unité  
Serge LAROCHE

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

UNIVERSITÉ  
PARIS-SUD  
Professeur Jacques BITTOUN  
PRÉSIDENCE  
Président de l'Université Paris-Sud  
Bâtiment 800  
91405 ORSAY cedex

## **DEC121561DR04**

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8079, intitulée « Ecologie, systématique et évolution », dont le directeur est Monsieur Paul LEADLEY ;

Considérant que M. Louis MOTTET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS, les 5/6/7 mars et 2/3/4 avril 2012.

### **DECIDE :**

**Article 1 :** M. Louis MOTTET, technicien, est nommé assistant de prévention dans l'unité n° UMR8079, à compter du 5 avril 2012.

M. Louis MOTTET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Louis MOTTET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Le directeur de l'unité

Paul LEADLEY

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

DEC120475DR05

**Décision portant nomination de Mr Cédric GERARD aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec L'Université de Cergy-Pontoise le 2 novembre 2010, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR 8089, intitulée « Laboratoire de physique théorique et modélisation » ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Mr Trong Tuong TRUONG directeur de l'unité de recherche n° 8089 ;

Considérant que Mr Cédric Gérard a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1<sup>ère</sup> session) et les 1<sup>er</sup>, 2 et 5 décembre 2011 (2<sup>ème</sup> session).

**Article 1<sup>er</sup>**

Mr Cédric Gérard, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 8089, à compter du 6 décembre 2011.

Mr Cédric Gérard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mr Cédric Gérard est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Ile-de-France  
Ouest & Nord

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex

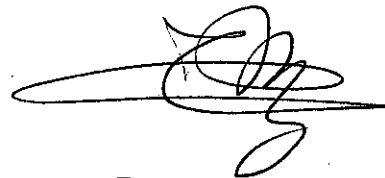
T. 01 45 07 52 32  
F. 01 45 07 53 35

**Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

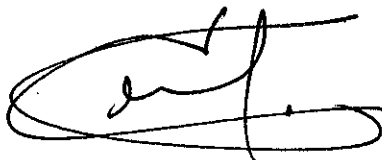
Fait à Meudon, le 30 janvier 2012

Le directeur de l'UMR 8089



**Trong Tuong TRUONG**  
Trong Tuong TRUONG  
Directeur du Laboratoire de Physique  
Théorique et Modélisation  
(Université de Cergy-Pontoise/CNRS)

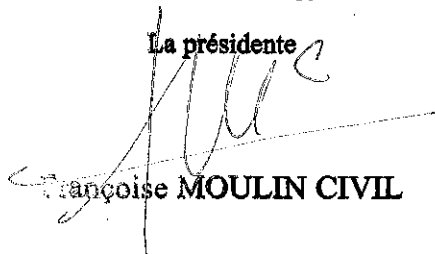
Visa du délégué régional du CNRS



Gilles TRAIMOND

Visa de la Présidente  
de l'Université de Cergy-Pontoise

La présidente



**UNIVERSITÉ de CERGY-PONTOISE**  
33, boulevard du Port  
95011 CERGY-PONTOISE Cedex  
Tél. 01 34 25 60 00

**Décision portant nomination de Mme Catherine MOMY aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7041, intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité » ;

**Vu** la décision n° DEC115388INSHS du 17 janvier 2011 portant nomination de M. Francis JOANNES aux fonctions de directeur de l'UMR 7041 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Catherine Momy a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1<sup>ère</sup> session) et les 1<sup>er</sup>, 2 et 5 décembre 2011 (2<sup>ème</sup> session) ;

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Catherine Momy, TCE CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7041, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Catherine Momy exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Catherine Momy est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Ile-de-France  
Ouest & Nord

www.cnrs.fr  
Le Délégué régional

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex

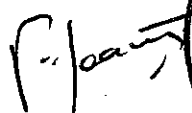
T. 01 45 07 52 32  
F. 01 45 07 53 35

**Article 2**

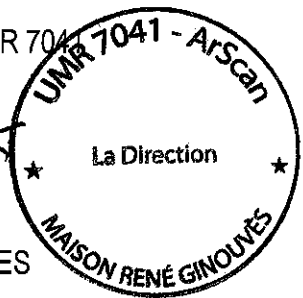
Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 février 2012

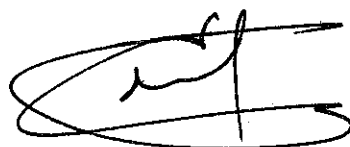
Le directeur de l'UMR 7041



Francis JOANNES



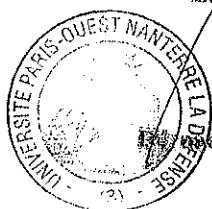
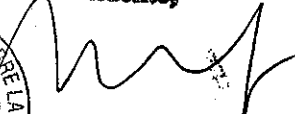
Visa du délégué régional du CNRS



Gilles TRAIMOND

Visa du chef d'établissement partenaire

La Présidente,



Madeuf MADEUF

**Décision portant nomination de M. Amar TAFZI aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention quadriennale 2009-2012 signée entre l'ENSTA Paris Tech et le CNRS le 24 août 2010, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7639, intitulée « Laboratoire d'Optique Appliquée » ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant M. Antoine Rousse directeur de l'unité mixte de recherche n° 7639 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31 janvier 2011 ;

Considérant que M. Amar Tafzi a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1<sup>ère</sup> session) et les 1<sup>er</sup>, 2 et 5 décembre 2011 (2<sup>ème</sup> session) ;

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Amar Tafzi, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7639, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Amar Tafzi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Amar Tafzi est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



**Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 février 2012

Le directeur de l'UMR 7639

Antoine ROUSSE

Visa du délégué régional du CNRS

Gilles TRAIMOND

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC121265DR05

**Décision portant cessation d'activité de Mme Isabelle LENDO aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°DEC100044DR05 du 10 février 2010 portant nomination de Mme Isabelle LENDO aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Isabelle LENDO, dans l'unité du CNRS n° UMR 8085 à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 avril 2012

Le directeur de l'unité UMR 8085

Jérôme PELISSE

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

## **DEC121904INSMI**

**Décision portant nomination de Mme Catherine Donati-Martin aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°8100 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles (LMV)**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV) et nommant M. Yvan Martel directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 120607INSMI en date du 13 février 2012 portant nomination de Mme Ariane Mézard aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche susmentionnée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Catherine Donati-Martin, Professeure à l'Université de Versailles Saint-Quentin, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Mme Ariane Mézard, appelée à d'autres fonctions.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité CNRS n° UPR 0020 intitulée « Laboratoire de photonique et de nanostructures » dont le directeur est Dominique Mailly ;

Considérant que M. Christophe Roblin a suivi la formation initiale d'agent d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 mars 2012 (1<sup>ère</sup> session) et du 2 au 4 avril 2012 (2<sup>ème</sup> session).

DECIDE :

**Article 1 :** M. Christophe Roblin, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° UPR 0020, à compter du 5 avril 2012.

M. Christophe Roblin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Roblin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juin 2012

Visa du délégué régional du CNRS

Le directeur de l'UPR 0020

Gilles Traimond

Dominique Mailly

**DEC122096INC**

Portant nomination de Monsieur Christian SERRE et Monsieur François COUTY, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles ».

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël BERTRAND aux fonctions de Directeur général délégué à la science du CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8180 intitulée « Institut Lavoisier de Versailles », et nommant Monsieur Arnaud ETCHEBERRY directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'accord de l'Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

**Décide :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur Christian SERRE, chargé de recherche au CNRS et Monsieur François COUTY, professeur à l'Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël BERTRAND

DEC122065DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Franck GEORGES-BERNARD aux fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale « Centre-Est » du CNRS par adjonction de service.

#### **LE PRESIDENT**

**Vu**, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

**Vu**, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS.

**Vu**, la lettre de la Direction générale des finances publiques référence RH-1B/2012/07/5224 du 11 juillet 2012 donnant agrément à Monsieur Franck GEORGES-BERNARD pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale « Centre-Est », à compter du 16 juillet 2012.

**Vu**, l'avis favorable de l'Agent comptable principal, Administrateur général des finances publiques.

#### **DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur Franck GEORGES-BERNARD, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, assurera les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale « Centre-Est » du CNRS à compter du 16 juillet 2012 en adjonction de service et en remplacement de Madame Christiane DENIS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2012

Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC121851INC

**Décision portant nomination de M. Eric GAFFET aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7198 intitulée « Institut Jean Lamour »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7198 intitulée Institut Jean Lamour et nommant M. Jean-Marie DUBOIS directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;


**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Eric GAFFET directeur de recherche au CNRS est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 25 Juin 2012 au 31 décembre 2012 fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Thierry BELMONTE démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 juillet 2012 

\_\_\_\_\_  
Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90



DEC122112INSHS

**Décision portant nomination de M. Francis AUBERT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche n° 3516 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon » (MSH Dijon)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122733DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité de service et recherche intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon » (MSH Dijon) ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. Francis AUBERT, Professeur d'Economie à Agrosup Dijon, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n° 3516 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon » (MSH Dijon), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 27 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC121942INSHS

**Décision portant nomination de M. Jean-Pascal BASSINO aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée « Institut d'Asie orientale » (I. A. O)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée « Institut d'Asie orientale » (I. A. O) et nommant M. Guy Faure directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 112417INSHS en date du 22 novembre 2011 portant nomination du directeur par intérim et de la directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée « Institut d'Asie orientale » (I. A. O) – M. Jean-Pascal Bassino et Mme Yveline Lecler ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. Jean-Pascal BASSINO, Professeur à l'Université de Grenoble 2, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, en remplacement de M. Guy FAURE, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC121943INSHS

**Décision portant nomination de la directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée « Institut d'Asie orientale » (I. A. O) – Mme Christine CORNET**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée « Institut d'Asie orientale » (I. A. O) et nommant M. Guy Faure directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 112417INSHS en date du 22 novembre 2011 portant nomination du directeur par intérim et de la directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée « Institut d'Asie orientale » (I. A. O) – M. Jean-Pascal Bassino et Mme Yveline Lecler ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Christine CORNET, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 28 février 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122113DR07

**Décision portant nomination de Mme Isabelle Guay aux fonctions d'adjointe au responsable régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Isabelle Guay, Ingénieure d'études, est nommée adjointe au responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Le délégué régional  
Bertrand Minault

DEC122158INSIS

**Décision portant nomination de M. Gabriel Olalde aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3344 intitulée « Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC10A006DSI en date du 19 décembre 2009 portant création de la fédération de recherche n°3344 intitulée « Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol) » et nommant Mme Danièle Escudié, directrice de cette unité ;

**Vu** la décision n° DEC112576INSIS en date du 22 décembre 2011 modifiant la décision n°DEC10A006DSI du 19 décembre 2009 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Danièle Escudié, directrice de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

II. A compter de cette même date, M. Gabriel Olalde, Directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée, jusqu'au 30 janvier 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

## **DEC121852INC**

**Décision portant nomination de M. Alain BULEON aux fonctions de directeur et M. François JEROME aux fonctions de directeur adjoint du groupement de recherche n°3429 en partenariat avec l'INRA**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°11A014DSI en date du 25 février 2011 portant notamment création du groupement de recherche n°3429 intitulé « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? » et nommant M. Joël BARRAULT, directeur et M. Alain BULEON, directeur adjoint de ce groupement ;

**Vu** la décision n°120684INC en date du 7 mars 2012 portant nomination de M. Alain BULEON aux fonctions de directeur par intérim et M. François JEROME aux fonctions de directeur adjoint par intérim de ce groupement ;

**Vu** l'avis du conseil de groupement ;

**Vu** l'accord de l'Institut national de la recherche agronomique ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Alain BULEON, Directeur de recherche à l'INRA, est nommé directeur du groupement de recherche n°3429 susvisé.

**Art. 2** - M. François JEROME, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint du groupement de recherche n°3429 susvisé.

**Art. 3** – Le mandat du directeur et du directeur adjoint mentionnés aux articles 1 et 2 prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour la durée du groupement.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC121851INC

**Décision portant nomination de M. Eric GAFFET aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7198 intitulée « Institut Jean Lamour »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7198 intitulée Institut Jean Lamour et nommant M. Jean-Marie DUBOIS directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;


**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Eric GAFFET directeur de recherche au CNRS est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 25 Juin 2012 au 31 décembre 2012 fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Thierry BELMONTE démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 juillet 2012 

\_\_\_\_\_  
Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC122074DR10

**Décision portant cessation d'activité de Mme Carole CORDAZZO aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 090070DR10 du 12 juillet 2009 portant nomination de Mme Carole CORDAZZO aux fonctions d'ACMO / d'AP.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Carole CORDAZZO dans l'unité du CNRS n° USR3227, à compter du 30 juin 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2012

La directrice de l'USR3227  
Christine MAILLARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Le président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".



DEC122078DR10

**Décision portant cessation d'activité de M. Didier BUSO aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC070045DR10 du 10 juin 2010 portant nomination de M. Didier BUSO aux fonctions d'ACMO / d'AP.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Didier BUSO dans l'unité du CNRS n° UMR7104, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2012

La directrice de l'UMR7104  
Brigitte KIEFFER

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Le président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC122077DR10

**Décision portant cessation d'activité de M. Jean-Marc MULLER aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 050066DR10 du 30 juin 2005 portant nomination de M. Jean-Marc MULLER aux fonctions d'ACMO / d'AP.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-Marc MULLER dans l'unité du CNRS n° UMR7005, à compter du 22 juin 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2012

Le directeur de l'unité  
Fabrice HEITZ

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Le président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC122075DR10

**Décision portant cessation d'activité de M. Philippe HAMMANN aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 100135DR10 du 10 juin 2010 portant nomination de M. Philippe HAMMANN aux fonctions d'ACMO / d'AP.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Philippe HAMMANN dans l'unité du CNRS n° FRC1589, à compter du 30 juin 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2012

Le directeur de l'unité  
Eric WESTHOF

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Le président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DECXXXXXX

**Décision portant cessation d'activité de M. Daniel GROSSON aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 090120DR10 du 28 septembre 2009 portant nomination de M. Daniel GROSSON aux fonctions d'ACMO / d'AP.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Daniel GROSSON dans l'unité du CNRS n° UMR7501, à compter du 22 juin 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2012

Le directeur de l'unité  
Thomas DELZANT

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Le président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

# Décision DEC122214DR11

## portant nomination de Ralph GROS

### assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5588 au CNRS (décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011) ;

**Vu** la décision DEC113135INP nommant Jacques DEROUARD directeur de l'unité de recherche n° UMR 5588 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 7 décembre 2011 ;

Considérant que Monsieur Ralph GROS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR12 du CNRS du 10 au 13 avril 2012 et du 8 au 11 mai 2012

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Ralph GROS, IE2  
est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° UMR 5588, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Ralph GROS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Ralph GROS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 juin 2012

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC121956INSHS

**Décision portant nomination de Mme Maryline CRIVELLO aux fonctions de directrice et de Mme Laure VERDON aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée « Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée » (TELEMME).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME) et nommant M. Jean-Marie Guillon directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 121120INSHS en date du 13 avril 2012 portant nomination de Mme Maryline Crivello aux fonctions de directrice par intérim et de Mme Laure Verdon aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée « Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée » (TELEMME) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Maryline CRIVELLO, Professeur des universités à Aix-Marseille Université, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> Août 2012, en remplacement de M. Jean-Marie GUILLON, démissionnaire.

**Article 2**

Mme Laure VERDON, Maître de conférences à Aix-Marseille Université, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> Août 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC121751DAJ**

Décision portant nomination de Mme Bernadette Beurton aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Provence et Corse

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Bernadette Beurton, ingénieure d'études, est nommée adjointe au délégué régional de la circonscription Provence et Corse, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2012

Alain Fuchs



## **DEC121921INSMI**

*Décision portant nomination de Monsieur François Rodier aux fonctions de responsable de la formation de recherche en évolution n°3529 intitulée Institut de Mathématiques de Luminy (IML)*

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°11309INSMI du 6 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3529 intitulée « Institut de mathématiques de Luminy » et nommant M. François Rodier responsable par intérim pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012 ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

### **DÉCIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. François Rodier, Directeur de recherche au CNRS, est nommé responsable de la formation de recherche en évolution (FRE) susvisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 jusqu'au 31 décembre 2013.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



## Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

DEC121846DR14

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, Madame Virginie GRISERI a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche hors ICPE, option *sources scellées et générateurs X*, délivrée par *Norisko*.

Madame Virginie GRISERI est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° *UMR 5213* à dater du 11 février 2009.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 11 février 2009 date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

*Christian LAURENT*

*Patrick MOUNAUD*

Directeur de l'UMR 5213  
LAPLACE

Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées

*Monsieur Bertrand MONTHUBERT*

Président  
Université Paul Sabatier

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

**DEC121859INC**

**Décision portant nomination M. Jean-Baptiste VERLHAC aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5255 intitulée « Institut des Sciences Moléculaires »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5255 intitulée « Institut des Sciences Moléculaires » et nommant M. Philippe GARRIGUES, directeur et M. Jean-Luc POZZO directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** la décision n°121184INC en date du 10 avril 2012 portant nomination M. Jean-Baptiste VERLHAC aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Baptiste VERLHAC, professeur à l'Université Bordeaux 1, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 15 mars 2012, en remplacement de M. Jean-Luc POZZO, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

Décision portant nomination de M. Mario MAGLIONE aux fonctions de directeur, et de Mme Aline ROUGIER aux fonctions de directrice adjointe et de l'unité propre de recherche n° 9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A001DSI en date du 04 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n° 9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>


M. Mario MAGLIONE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité propre de recherche intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux n° de code 9048 pour la période allant du 1<sup>er</sup> Août 2012 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Claude DELMAS admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Mme Aline ROUGIER, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité propre de recherche intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux n° de code 9048 pour la période allant du 1<sup>er</sup> Août 2012 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 juillet 2012 

**Pour le Président et par délégation,**  
**le Directeur général délégué à la science,**  
Joël Bertrand

**Joël BERTRAND**



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

# Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

## **DEC121835DR15**

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Thierry CHARTIER directeur de l'unité mixte de recherche n° 7315 - Science des procédés céramiques et de traitements de surface (SPCTS) ;

Considérant que Mme Marie-Françoise ELCHINGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Limoges les : 15 décembre 2011, 5 janvier 2012, 12 janvier 2012, 13 janvier 2012, 19 janvier 2012 et 26 janvier 2012.

DECIDE :

Article 1 : Mme Marie-Françoise ELCHINGER, ingénieur d'études, est nommée assistante de prévention dans l'unité mixte du CNRS n° 7315 – Science des procédés céramiques et de traitements de surface (SPCTS), à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

Mme Marie-Françoise ELCHINGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Françoise ELCHINGER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 15 juin 2012

Le Directeur de l'unité  
Thierry CHARTIER

Visa du Délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa de la Présidente de l'Université de Limoges  
Hélène PAULIAT

DEC121901DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Luc RAVOUX aux fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale « Paris Michel-Ange » du CNRS.

#### **LE PRESIDENT**

**Vu**, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

**Vu**, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS.

**Vu**, la décision DEC111315DCIF du 23 juin 2011 portant nomination de Monsieur Luc RAVOUX aux fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale « Paris Michel-Ange » par adjonction de service.

**Vu**, la lettre de la Direction générale des finances publiques référence RH-1B/2012/05/10533 du 9 mai 2012 donnant agrément à Monsieur Luc RAVOUX pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale « Paris Michel-Ange », à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Vu**, l'avis favorable de l'Agent comptable principal, Administrateur général des finances publiques.

#### **DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur Luc RAVOUX, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de 3<sup>ème</sup> échelon hors classe, assurera les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation régionale « Paris Michel-Ange » du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juin 2012

Le Président du CNRS

Alain FUCHS

DEC121839DR16

**Décision portant cessation d'activité de Mme Maria Léa BORVAL aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**LE DELEGUE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 070014DR16 du 1er février 2007 portant nomination de Mme Maria Léa Borval aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Maria Léa BORVAL dans la délégation Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2012

Le délégué régional de Paris Michel-Ange

Gilles Sentise





**DEC121912DR17**

**Décision portant nomination de Laurence Dartevelle  
assistante de prévention dans une unité du CNRS**

---

LA DIRECTRICE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7139, intitulée Végétaux marins et biomolécules, dont la directrice est Catherine Boyen ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 10 juillet 2012 ;

Considérant que Mme Laurence Dartevelle a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Bourgogne du 26 novembre 2007 au 28 novembre 2007 et du 16 juin 2008 au 18 juin 2008 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Laurence Dartevelle, Technicienne de classe supérieure, est nommé assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°7139, à compter du 10 juillet 2012.

Mme Laurence Dartevelle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence Dartevelle est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le 12 juillet 2012  
La directrice de l'unité

Catherine Boyen

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie

Jean Chambaz

DEC122047DR17

## Décision portant nomination de Véronique Dom assistante de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC05A003DSI du 22 novembre 2005 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines, dont le directeur est Henri Torgue ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09 février 2012 ;

Considérant que Mme Véronique Dom a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 04 juin 2012 au 06 juin 2012 et du 18 juin 2012 au 20 juin 2012 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Véronique Dom, Assistante ingénieure, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°1563, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Mme Véronique Dom exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Dom est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 19 juillet 2012  
Le directeur du CERMA

Pascal Joanne

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

DEC121718INSHS

**Décision portant nomination de M. Gabriel GALVEZ-BEHAR aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche n° 3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n° 3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société ;

**Vu** la décision n° 121121INSHS en date du 25 avril 2012 portant nomination de M. Gabriel GALVEZ-BEHAR et de M. Marc PICHARD aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité de service et recherche n° 3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. Gabriel GALVEZ-BEHAR, Maître de conférences à l'université Lille 3, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 janvier 2013, en remplacement de Mme Fabienne BLAISE, appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 9 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC121960INSHS

**Décision portant nomination de M. Marc PICHARD aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et recherche n° 3185 intitulée « Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n° 3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société ;

**Vu** la décision n° 121121INSHS en date du 25 avril 2012 portant nomination de M. Gabriel GALVEZ-BEHAR et de M. Marc PICHARD aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité de service et recherche n° 3185 intitulée « Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société » ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**DECIDE :**

### **Article 1**

M. Marc PICHARD, Professeur à l'Université Lille 2, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 18 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122144INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de la directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS) – Mme Sylvie APRILE**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS) et nommant M. Daniel DUBUISSON, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 111436INSHS en date du 19 juillet 2011 portant nomination de Mme Catherine DENYS aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche (UMR) n° 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS) ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Catherine DENYS, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 30 juin 2012.
- II. A compter de cette même date, Mme Sylvie APRILE, Professeur à l'Université de Lille 3, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 28 février 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



## **DEC121719INC**

**Portant cessation de fonctions et nomination de Mme Caroline Tokarski aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche n° 3290 intitulée Miniaturisation pour l'Analyse, la Synthèse et la Protéomique (MSAP)**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Miniaturisation pour l'Analyse, la Synthèse et la Protéomique (MSAP) ;

**Vu** l'avis émis par l'assemblée générale de l'unité ;

**Vu** l'accord de l'Université Lille 1 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Didier BARBRY, Professeur des universités à l'Université Lille 1, directeur de l'unité de service et recherche susvisée, appelé à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.
- II. A compter de cette même date, Mme Caroline TOKARSKI, Maître de conférences à l'Université Lille 1, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 7 juin 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC121396INSIS

**Décision modifiant la décision n° DEC122737DSI du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement de l'équipe de recherche labellisée (ERL) n°6274 intitulée LARMAUR (LARMAUR).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122737DSI en date du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement de l'équipe de recherche labellisée (ERL) n°6274 intitulée LARMAUR et nommant M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de cette unité;

**Vu** l'accord de l'Université Rennes 1 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n° DEC122737 en date du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'ERL n°6274 sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, comme suit :

Ajouter les termes : « Directeur adjoint : M. Tanguy ROUXEL, Professeur de l'Université de Rennes 1 »

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122166INP

**Décision portant nomination de M. Denis Morineau aux fonctions de directeur du groupement de recherche n° 2975 « Nano Nord-Ouest (C'Nano NO) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A014DSI en date du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des GDR (à composantes non-exclusivement CNRS) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de groupement ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, M. Denis Morineau, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe au sein du CNRS, est nommé directeur du groupement de recherche intitulé « Nano Nord-Ouest (C'Nano NO) » n° 2975, en remplacement de M. Philippe Pareige.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

## **DEC122197SGCN**

*Décision modifiant la décision n° 105077SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques.*

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 21 mai 2012,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :  
« Monsieur Carl HAVELANGE, de nationalité belge, Maître de conférence » en remplacement de Monsieur Robert VARADY, de nationalité américaine, Professeur d'université, démissionnaire.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général délégué à la science*

## DEC122195SGCN

*Décision modifiant la décision n° 105083SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions.*

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 21 mai 2012,

### DECIDE :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :  
« Madame Michèle THIEULLEN, Maître de conférence » en remplacement de Madame Sylvie MELEARD, Professeur d'université, démissionnaire.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général délégué à la science*

## **DEC122196SGCN**

*Décision modifiant la décision n° 105082SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.*

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 21 mai 2012,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

- « Monsieur Pascal LAUGIER, Directeur de recherche » en remplacement de Monsieur Riadh CAMMOUN, Directeur de laboratoire CEA, démissionnaire.
- « Monsieur Jean CHAZELAS, Directeur Scientifique Thales » en remplacement de Monsieur Cédric DEMEURE, Chercheur chez Thales, démissionnaire.
- « Madame Anne de WIT, de nationalité belge, Professeure d'université » en remplacement de Monsieur Christian JUTTEN, Professeur d'université, démissionnaire.
- « Monsieur Georges HADZIOANNOU, de nationalité franco-grec, Professeur des universités » en remplacement de Monsieur Philippe SALEMBIER, Ingénieur de recherches, démissionnaire.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général délégué à la science*

## **DEC122196SGCN**

*Décision modifiant la décision n° 105082SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.*

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 21 mai 2012,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

- « Monsieur Pascal LAUGIER, Directeur de recherche » en remplacement de Monsieur Riadh CAMMOUN, Directeur de laboratoire CEA, démissionnaire.
- « Monsieur Jean CHAZELAS, Directeur Scientifique Thales » en remplacement de Monsieur Cédric DEMEURE, Chercheur chez Thales, démissionnaire.
- « Madame Anne de WIT, de nationalité belge, Professeure d'université » en remplacement de Monsieur Christian JUTTEN, Professeur d'université, démissionnaire.
- « Monsieur Georges HADZIOANNOU, de nationalité franco-grec, Professeur des universités » en remplacement de Monsieur Philippe SALEMBIER, Ingénieur de recherches, démissionnaire.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général délégué à la science*



**DEC121898DRH**

désignant le président de la séance du CHSCT du 29 juin 2012

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 64 ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

**Vu** la décision DEC112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

**Décide****Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Coudroy est désigné comme président du CHSCT pour la séance du 29 juin 2012.

**Article 2**

La décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2012

Alain FUCHS

**DEC121896DAJ**

Décision portant cessation de fonctions et nomination (fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Pieri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Il est mis fin aux fonctions de M. Joseph Illand, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Art. 2** – A compter de cette même date, M. Philippe Pieri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est, est nommé aux fonctions de fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS par intérim.

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

**DEC122119DAJ**

Décision portant nomination aux fonctions d'adjoints aux directeurs scientifiques référents

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont nommés adjoints aux directeurs scientifiques référents, à compter du 5 juillet 2012, les personnes dont les noms suivent :

- M. Stefano Bosi, directeur adjoint scientifique de l'INSHS, pour le site « Sorbonne Universités »,
- Mme Sandra Laugier, directrice adjointe scientifique de l'INSHS, pour le site « Paris Sciences et Lettres »,
- M. François-Joseph Ruggiu, directeur adjoint scientifique de l'INSHS, pour le site « HESAM» ,
- M. Alain Dollet, directeur adjoint scientifique de l'INSIS, pour le site « Toulouse »,
- M. Denis Neibecker, directeur de recherche, pour le site « Montpellier S.F »,
- M. Joël Moreau, directeur adjoint scientifique à l'INC, pour le site « Lyon »,
- M. Fabrice Vallée, directeur de recherche, pour le site « Grenoble ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2012

Alain Fuchs

**DEC121701DAJ**

Décision portant nomination de M. Florent Champy aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Florent Champy, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSHS, en charge des dossiers relatifs aux sections 36 et 40 et du suivi des appels à projets lancés dans le cadre des investissements d'avenir, à compter du 16 avril 2012.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juin 2012

Alain Fuchs

**DEC122137DAJ**

Décision portant nomination de M. Lyasid Hammoud aux fonctions de directeur adjoint administratif par intérim de l'Institut des Sciences Biologiques

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Lyasid Hammoud, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint administratif, par intérim, de l'Institut des Sciences Biologiques, à compter du 17 août 2012, en remplacement de Mme Annie Lechevallier, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2012

Alain Fuchs

DEC121807INP

**Décision portant nomination de M. Niels Keller en qualité de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Niels Keller, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2013.

Sa mission sera d'assurer le suivi et la coordination des programmes d'investissements d'avenir, ainsi que d'apporter son expertise pour les projets relevant de la matière condensée.

Pour l'exercice de cette mission, M. Niels Keller demeure affecté au Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) – UMR8635 - 45 avenue des Etats-Unis 78035 VERSAILLES CEDEX.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC121939INS2I

**Décision portant nomination de M. Yann Vaxès aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7279 intitulée « Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille (LIF) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7279 intitulée « Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille (LIF) » et nommant M. Jean-Marc Talbot directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Yann Vaxès, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC121935INS2I

**Décision portant nomination de Mme Laure Petrucci-Dauchy aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7030 intitulée « Laboratoire d'informatique de Paris-nord (LIPN) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7030 intitulée « Laboratoire d'informatique de Paris-nord (LIPN) » et nommant M. Christophe Fouqueré directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Laure Petrucci-Dauchy, professeur à l'Université Paris 13, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, en remplacement de M. Christophe Fouqueré, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



DEC121933INS2I

**Décision portant nomination de Mme Virginie Gabrel Willemin aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7243 intitulée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°7243 intitulée « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) » et nommant M. Vangelis Paschos directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 120259INS2I en date du 7 février 2012 portant nomination de M. Alexandros Tsoukias aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7243 « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) »

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Virginie Gabrel Willemin, maître de conférences à l'Université Paris Dauphine, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC121803INSB

**Décision portant nomination de Monsieur Jean-Louis Vercher en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean-Louis Vercher, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi de la section 26.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Louis Vercher demeure affecté à l'UMR7287 – Institut des sciences du mouvement – Etienne Marey situé à Marseille.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Louis Vercher percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence & Corse (DR12).

**Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

  
Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC121981DR01

**Délégation de signature consentie à Madame Bénédicte BRAC de la PERRIERE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est (CASE) », dont la directrice est Madame Muriel CHARRAS ;

**Vu** la décision n°DEC121291INSHS du 2 mai 2012 portant nomination de Madame Bénédicte BRAC de la PERRIERE, directrice par intérim de l'unité UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est (CASE) », Madame Dana RAPPOPORT et Monsieur Rémy MADINIER sont nommés directeurs adjoints par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Bénédicte BRAC de la PERRIERE, directrice par intérim de l'unité UMR 8170, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte BRAC de la PERRIERE, délégation de signature est donnée à Madame Dana RAPPOPORT, Chargée de recherche 1<sup>ère</sup> classe, Directrice adjointe par intérim, Monsieur Rémy MADINIER, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, Directeur adjoint par intérim, et Monsieur Jeff ALEXANDRE, Technicien de la recherche classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 4 Juillet 2012

Le Délégué régional

**Délégation de signature consentie à Madame Isabelle DEAN-ROUQUET  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2776, intitulée « Pouchet », dont la Directrice par intérim est Madame Christine LE SUEUR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabelle DEAN-ROUQUET, Directrice de l'unité UPS 2776 (décision de nomination en cours aux fonctions de directrice de l'unité), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**(Madame Isabelle DEAN-ROUQUET est limitée à 20 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DEAN-ROUQUET, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Blanche DE RODELLEC, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**(Madame Anne-Blanche DE RODELLEC est limité à 20 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)**

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 13 Juillet 2012

Le délégué régional

**Délégation de signature consentie à Madame Joëlle VINH  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité USR 3149, intitulée « Spectrométrie de masse biologique et protéomique », dont la directrice est Madame Joëlle VINH ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Joëlle VINH, Directrice de l'unité USR 3149, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle VINH, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Emmanuelle DEMEY, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 5 Juillet 2012

Le Délégué régional



DEC121953DR01

**Délégation de signature consentie à Madame Laure BLANC-FERAUD  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC112304INS2I du 30 novembre 2011 portant nomination de Madame Laure BLANC-FERAUD aux fonctions de directrice du groupement de recherche n° 720 intitulé « Information, Signal, Images, Vision (ISIS) ;

**Vu** la décision n° DEC112460INS2I (portant modification de la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010) du 27 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 720, intitulée « Information, Signal, Images, Vision (ISIS), dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre COCQUEREZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Laure BLANC-FERAUD, Directrice de l'unité GRD 720, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure BLANC-FERAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Henri MAITRE, Directeur de recherche, et Monsieur Olivier CAPPE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 Juillet 2012

Le Délégué régional

DEC121961DR01

**Délégation de signature consentie à Mademoiselle Marie CORNU  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité FRE 3500, intitulée « Centre d'études sur la coopération juridique internationale », dont la directrice est Mademoiselle Marie CORNU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mademoiselle Marie CORNU, Directrice de l'unité FRE 3500, l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Marie CORNU, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laure BERTHE, Technicienne de la recherche, classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 Juillet 2012

Le Délégué régional

DEC122001DR01

**Délégation de signature consentie à Monsieur Rémy CAMPOS  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL Délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution FRE 3493, intitulée « Atelier d'études et de recherches du centre de musique baroque de Versailles », dont la directrice est Madame Catherine CESSAC ;

**Vu** la décision n° DEC121199INSHS du 23 mai 2012 portant nomination de Monsieur Rémy CAMPOS aux fonctions de Directeur par intérim de la FRE 3493, intitulée « Atelier d'études et de recherches du centre de musique baroque de Versailles », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Rémy CAMPOS, Directeur de l'unité FRE 3493, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy CAMPOS, délégation de signature est donnée à Monsieur Julien CHARBEY, Administrateur des éditions, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 6 Juillet 2012

Le Délégué régional

DEC121982DR01

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est (CASE) », dont la directrice est Madame Muriel CHARRAS ;

**Vu** la décision n°DEC121291INSHS du 2 mai 2012 portant nomination de Madame Bénédicte BRAC de la PERRIERE, directrice par intérim de l'unité UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est (CASE) », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Dana RAPPOPORT, Chargée de recherche 1<sup>ère</sup> classe, Directrice Adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dana RAPPOPORT, délégation est donnée à Monsieur Rémy MADINIER, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, Directeur Adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dana RAPPOPORT et de Monsieur Rémy MADINIER, délégation est donnée à Monsieur Jeff ALEXANDRE, Technicien de la recherche classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 Juillet 2012

La Directrice d'unité



DEC122005DR01

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité USR 3149, intitulée « Spectrométrie de masse biologique et protéomique, dont la directrice est Madame Joëlle VINH ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mademoiselle Emmanuelle DEMEY, Ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 Juillet 2012

La Directrice d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121955DR01

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112460INS2I (portant modification de la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010) du 27 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 720, intitulée « Information, Signal, Images, Vision (ISIS) », dont la Directrice est Madame Laure BLANC-FERRAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Henri MAITRE, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri MAITRE, délégation est donnée à Monsieur Olivier CAPPE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 Juillet 2012

La Directrice d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121962DR01

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité FRE 3500, intitulée « Centre d'études sur la coopération juridique internationale », dont la directrice est Mademoiselle Marie CORNU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Laure BERTHE, Technicienne de la recherche, classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 2 Juillet 2012

La Directrice d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122002DR01

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution FRE 3493, intitulée « Atelier d'études et de recherches du centre de musique baroque de Versailles, dont la directrice est Madame Catherine CESSAC ;

**Vu** la décision n° DEC121199INSHS du 23 mai 2012 portant nomination de Monsieur Rémy CAMPOS aux fonctions de Directeur par intérim de la FRE 3493, intitulée « Atelier d'études et de recherches du centre de musique baroque de Versailles », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Julien CHARBEY, Administrateur des éditions, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 6 Juillet 2012

Le Directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

## **DEC121949IN2P3**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.*

### **Le directeur d'Institut**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

**Vu** le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n°00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n°111332DAJ du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'ARGOUGES aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris B ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Mme Christine d'ARGOUGES, déléguée régionale pour la circonscription Paris B, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Pierre REYES, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Dominique LE FUR responsable du service des ressources humaines, à M. Ludovic HAMON responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 3**

La présente décision, qui prend effet à compter du 9 juillet 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2012

Le directeur de l'institut

**DEC121845DR02**

**Délégation de signature consentie à Madame Catherine Jessus par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7622, intitulée « Biologie du développement », dont la directrice est Madame Catherine Jessus ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Catherine Jessus, directrice de l'unité UMR 7622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine Jesus, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie Schneider Manaury DR2, Madame Muriel ALTABEF, CR1, Madame Isabelle ANGELCHIC, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 111847DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juin 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges



**DEC122037DR02**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Clément Sanchez par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7574, intitulée « Chimie de la matière condensée », dont le directeur est Monsieur Clément Sanchez ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Clément Sanchez, directeur de l'unité UMR 7574, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Clément Sanchez, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard Aka PRCE, et Monsieur Didier Gourier PRCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° 111728 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC122036DR02**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François Le Galliard par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 10A012DSI du 19 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMS 3194, intitulée « Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France », dont le directeur est Monsieur Jean-François Le Galliard ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François Le Galliard, directeur de l'unité UMS 3194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

La décision n° 111886DR02 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC122045DR02**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe Bidaud par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7222, intitulée « Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques », dont le directeur est Monsieur Philippe Bidaud ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe Bidaud, directeur de l'unité UMR 7222, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Bidaud, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves Germain IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° 111716 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC122038DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7574 intitulée « Chimie de la matière condensée » dont le directeur est Monsieur Clément Sanchez ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Gérard Aka Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Gérard Aka, délégation est donnée à Monsieur Didier Gourier PRCE Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1er.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2013

Le directeur d'unité

Clément Sanchez

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC121847DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**La directrice d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7622 intitulée « Biologie du développement » dont la directrice est Madame Catherine Jessus ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Sylvie Schneider Manaury Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Sylvie Schneider Manaury, délégation est donnée à Madame Muriel ALTABEF, CR1, Administrateur de l'Unité aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Sylvie Schneider Manaury et de Madame Muriel ALTABEF, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Isabelle ANGELCHIC, AI, Assistant gestionnaire.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juin 2012

La directrice d'unité

Catherine Jesus

**DEC122046DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7222 intitulée « Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques » dont le directeur est Monsieur Philippe Bidaud ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Yves Germain Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2012

Le directeur d'unité

Philippe Bidaud

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à M. Daniel-Odon HUREL  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC120738INSHS du 04 juin 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR33, intitulée « Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions) », dont le directeur est M. Daniel-Odon HUREL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel-Odon HUREL, directeur de l'unité FR33, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel-Odon HUREL, délégation de signature est donnée à Mme Félicia YUSTE, TCE au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC100083DR03 du 11 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 01<sup>er</sup> avril 2012

Le délégué régional

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à M. Héribert HIRT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC10A010DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité ERL n° 8196, intitulée « Bioinformatique et génomique végétale » ;

**Vu** la décision n° DEC121959INSB du 17 juillet 2012 nommant M. Héribert HIRT directeur de l'ERL n° 8196

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Héribert HIRT, directeur de l'unité ERL 8196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Héribert HIRT, délégation de signature est donnée à M. Sébastien AUBOURG, DR à l'INRA, et à M. Arnaud CHARPENTIER, IE à l'INRA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC120948DR03 du 05 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 17 juillet 2012

Le délégué régional

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC122072DR03

**Délégation de signature consentie à M. Claude JAUPART  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC121603INSU du 04 juillet 2012 portant création de l'unité UMS 3454, intitulée « Unité mixte de service de l'institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) », dont le directeur est M. Claude JAUPART ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude JAUPART, directeur de l'unité UMS 3454, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude JAUPART, délégation de signature est donnée à M. Edouard KAMINSKI, Professeur à l'IPGP, M. Marc BENEDETTI, Professeur à l'université Paris Diderot, M. Nikolai SHAPIRO, Directeur de recherche au CNRS, et Mme Lydia ZERBIB, Ingénieure de recherche au CNRS, Directrice générale des services à l'IPGP, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 04 juillet 2012

Le délégué régional

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Claude FLORENT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC10A002DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 176, intitulée « Conception, synthèse et vectorisation de biomolécules », dont le directeur est M. Jean-Claude FLORENT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Claude FLORENT, directeur de l'unité UMR 176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude FLORENT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Paule TEULADE-FICHOUE, DR au CNRS, directrice adjointe de l'unité, à Mme Katharina KOPF, AI à l'Institut Curie, gestionnaire de l'unité à Paris, et à Mme Nathalie MARIE, AAR à l'Institut Curie, gestionnaire de l'unité à Orsay, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC100065DR03 du 09 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 19 juillet 2012

Le délégué régional

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121603INSU du 04 juillet 2012 portant création de l'unité UMS 3454, intitulée « Unité mixte de service de l'institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP) », dont le directeur est M. Claude JAUPART ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Edouard KAMINSKI, Professeur à l'IPGP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard KAMINSKI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Marc BENEDETTI, Professeur à l'université Paris Diderot.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard KAMINSKI et de M. Marc BENEDETTI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Nikolai SHAPIRO, Directeur de recherche au CNRS.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard KAMINSKI, de M. Marc BENEDETTI, et de M. Nikolai SHAPIRO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Lydia ZERBIB, Ingénieure de recherche au CNRS, Directrice générale des services à l'IPGP.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 juillet 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120738INSHS du 04 juin 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR33, intitulée « Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions) », dont le directeur est M. Daniel-Odon HUREL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Félicia YUSTE, TCE au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 01<sup>er</sup> avril 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



**Délégation de signature consentie à M. Jean-François JOANNY  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC122734DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 168, intitulée « Unité physico-chimie Curie », dont le directeur est M. Jean-François JOANNY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-François JOANNY, directeur de l'unité UMR 168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François JOANNY, délégation de signature est donnée à Mme Karen BREMOND, IE au CNRS, à Mme Cécile SYKES, DR au CNRS, et à Mme Agnès VERIN, TCN au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC120076DR03 du 01<sup>er</sup> janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 29 juin 2012

Le délégué régional

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC121948IN2P3**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.*

### **Le directeur d'Institut**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

**Vu** le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n°00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n°121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Françoise BARRIERE, responsable du service des affaires générales, à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 3**

La présente décision, qui prend effet à compter du 9 juillet 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2012

Le directeur de l'institut

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122741DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de la FRE3377 intitulée « Epigénétique et cancer », dont le directeur est Madame Annick BELLAN ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anna POLESSKAYA, chargée de recherche, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anna POLESSKAYA, délégation est donnée à Madame Marie-Annie DAMBO, technicienne, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Madame Annick BELLAN  
Directeur de l'unité n° FRE3377

**Anna POLESSKAYA**

**Madame Marie-Annie DAMBO**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 110253INS2I approuvant la création, à compter du 01/01/2011, de l'USR3441 intitulée « Maison de la simulation », dont le directeur est Monsieur Edouard AUDIT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel KERN, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel KERN, délégation est donnée à Madame Valérie BELLE, technicienne CEA, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Edouard AUDIT  
Directeur de l'unité n° USR3441

**Monsieur Michel KERN**

**Madame Valérie BELLE**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'URA2210 intitulée « Maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel BROUILLET ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de recherche, chef d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles BONVENTO, délégation est donnée à Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, chef d'équipe / chef de service, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Emmanuel BROUILLET  
Directeur de l'unité n° URA2210

Monsieur Gilles BONVENTO

Monsieur Philippe HANTRAYE

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8148 intitulée « Interactions et dynamique des environnements de surface », dont le directeur est Monsieur Eric CHASSEFIERE ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe COLIN, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COLIN, délégation est donnée à Madame Chantal ROCK, assistante ingénieure, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Eric CHASSEFIERE  
Directeur de l'unité n° UMR8148

Monsieur Christophe COLIN

Madame Chantal ROCK





**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A002DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR3299 intitulée « Service interdisciplinaire sur les systèmes moléculaires et les matériaux », dont le directeur est Monsieur Eric ELIOT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel EPHRITIKHINE, directeur de recherche, chef du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Eric ELIOT  
Directeur de l'unité n° UMR3299

**Monsieur Michel EPHRITIKHINE**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8612 intitulée « Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie », dont le directeur est Monsieur Elias FATTAL ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sylvie ZEMMOUR, assistante ingénieure, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Elias FATTAL  
Directeur de l'unité n° UMR8612

**Madame Sylvie ZEMMOUR**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121201DAJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de l'UPS1564 intitulée « CNRS formation entreprises », dont le directeur est Madame Edith WILMART ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Blanche GONZALEZ, assistante ingénieure, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Madame Edith WILMART  
Directeur de l'unité n° UPS1564

**Madame Blanche GONZALEZ**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A004DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2009, de la FRC3115 intitulée « Centre de recherche de Gif-sur-Yvette » ;

**Vu** la décision n° 090024SDV nommant Madame Hélène BARBIER-BRYGOO directeur de l'unité à compter du 01/09/2009 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Madame Hélène BARBIER-BRYGOO  
Directeur de l'unité n° FRC3115

**Monsieur Olivier GRENET**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR2355 intitulée « Institut des sciences du végétal », dont le directeur est Madame Hélène BARBIER-BRYGOO ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GRENET, délégation est donnée à Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de recherche, responsable de groupe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GRENET et de Monsieur Thierry MEINNEL, délégation est donnée à Madame Catherine PERROT-RECHENMANN, directrice de recherche, responsable de groupe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Madame Hélène BARBIER-BRYGOO  
Directeur de l'unité n° UPR2355

Monsieur Olivier GRENET

Monsieur Thierry MEINNEL

Madame Catherine PERROT-RECHENMANN

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3296 intitulée « Virologie moléculaire et structurale », dont le directeur est Monsieur Yves GAUDIN ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Danielle BLONDEL, directrice de recherche, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danielle BLONDEL, délégation est donnée à Monsieur Paulo DE RESENDE BASTOS TAVARES, directeur de recherche, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Yves GAUDIN  
Directeur de l'unité n° UPR3296

**Madame Danielle BLONDEL Monsieur Paulo DE RESENDE BASTOS TAVARES**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale », dont le directeur est Monsieur Yves LANGEVIN ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry APPOURCHAUX, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry APPOURCHAUX, délégation est donnée à Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry APPOURCHAUX et de Monsieur Laurent VERSTRAETE, délégation est donnée à Madame Saliha HAMDY, assistante ingénieure, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry APPOURCHAUX, de Monsieur Laurent VERSTRAETE et de Madame Saliha HAMDY, délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques FOURMOND, ingénieur de recherche, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Yves LANGEVIN  
Directeur de l'unité n° UMR8617

**Monsieur Thierry APPOURCHAUX Monsieur Laurent VERSTRAETE**

**Madame Saliha HAMDI**

**Monsieur Jean-Jacques FOURMOND**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 09A002DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2009, du GDR3269 intitulé « Biodiversité et chimiodiversité marines », dont le directeur est Monsieur Ali ALMOURABIT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, secrétaire générale ICSN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Ali ALMOURABIT  
Directeur de l'unité n° GDR3269

**Madame Marie-France BERTIAUX**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale »

**Vu** la décision n° 121186INSIS nommant Monsieur André De LUSTRAC directeur de l'unité à compter du 02/04/2012 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER, délégation est donnée à Monsieur André THEMELIN, ingénieur de recherche, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur André De LUSTRAC  
Directeur de l'unité n° UMR8622

**Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER Monsieur André THEMELIN**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8076 intitulée « Biomolécules : conception, isolement et synthèse », dont le directeur est Monsieur Bruno FIGADERE ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mouad ALAMI, délégation est donnée à Madame Agnès BERTON, assistante ingénieure, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Bruno FIGADERE  
Directeur de l'unité n° UMR8076

**Monsieur Mouad ALAMI**

**Madame Agnès BERTON**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122735DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2012, de l'UMR8221 intitulée « Systèmes membranaires, photobiologie, stress et détoxification », dont le directeur est Monsieur Bruno ROBERT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sophie LE MAOUT, ingénieure CEA, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie LE MAOUT, délégation est donnée à Monsieur Francis HARAUX, directeur de recherche, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie LE MAOUT et de Monsieur Francis HARAUX, délégation est donnée à Madame Céline LENTZ, technicienne, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Bruno ROBERT  
Directeur de l'unité n° UMR8221

**Madame Sophie LE MAOUT Monsieur Francis HARAUX Madame Céline LENTZ**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122734DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de l'UMR12 intitulée « Laboratoire Léon Brillouin », dont le directeur est Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul VISTICOT, chercheur CEA, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul VISTICOT, délégation est donnée à Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, adjoint à la direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO  
Directeur de l'unité n° UMR12

**Monsieur Jean-Paul VISTICOT    Monsieur Alain MENELLE**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Institut d'Optique Graduate School le 4 novembre 2010 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8501 intitulée « Laboratoire Charles Fabry », dont le directeur est Monsieur Christian CHARDONNET ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Annie MONTAGNAC, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie MONTAGNAC, délégation est donnée à Madame Isabelle SOURY, assistante ingénieure, responsable achats, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Christian CHARDONNET  
Directeur de l'unité n° UMR8501

**Madame Annie MONTAGNAC      Madame Isabelle SOURY**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8502 intitulée « Laboratoire de physique des solides », dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, sous-directeur coordination technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA, délégation est donnée à Monsieur Gilles MONTAMBAUX, directeur de recherche, sous-directeur responsable finances, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA et de Monsieur Gilles MONTAMBAUX, délégation est donnée à Madame Marie-France COZIC, assistante ingénieure, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc ORTEGA, de Monsieur Gilles MONTAMBAUX et de Madame Marie-France COZIC, délégation est donnée à Madame Pouneh MILANIAN, ingénieure d'études, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Madame Dominique CHANDESRIS  
Directeur de l'unité n° UMR8502

**Monsieur Luc ORTEGA**

**Monsieur Gilles MONTAMBAUX**

**Madame Marie-France COZIC**

**Madame Pouneh MILANIAN**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100003IS2I approuvant le renouvellement, à compter du 01/11/2009, de l'UPS851 intitulée « Institut du développement et des ressources en informatique scientifique » ;

**Vu** la décision n° 105349INS2I nommant Monsieur Denis GIROU directeur de l'unité à compter du 01/01/2011 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Joëlle LEGRAND, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Denis GIROU  
Directeur de l'unité n° UPS851

**Madame Joëlle LEGRAND**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'URA2453 intitulée « Laboratoire Francis Perrin », dont le directeur est Madame Dimitra MARKOVITSI ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel MESTDAGH, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Madame Dimitra MARKOVITSI  
Directeur de l'unité n° URA2453

**Monsieur Jean-Michel MESTDAGH**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8120 intitulée « UMR de génétique végétale du Moulon », dont le directeur est Monsieur Dominique De VIENNE ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DAMERVAL, délégation est donnée à Monsieur Michel ZIVY, chargé de recherche, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DAMERVAL et de Monsieur Michel ZIVY, délégation est donnée à Monsieur Philippe BRABANT, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Dominique De VIENNE  
Directeur de l'unité n° UMR8120

**Madame Catherine DAMERVAL Monsieur Michel ZIVY**

**Monsieur Philippe BRABANT**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faïçal AZAIEZ ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON, délégation est donnée à Monsieur Saïd ESSABAA, ingénieur de recherche, directeur de la division accélérateurs, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON et de Monsieur Saïd ESSABAA, délégation est donnée à Monsieur Jacques GUILLOT, chargé de recherche, directeur de la division de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucette PORCHERON, de Monsieur Saïd ESSABAA et de Monsieur Jacques GUILLOT, délégation est donnée à Madame Valérie CHAMBERT, ingénieure de recherche, directrice de la division instrumentation et informatique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Faiçal AZAIEZ  
Directeur de l'unité n° UMR8608

**Madame Lucette PORCHERON**

**Monsieur Saïd ESSABAA**

**Monsieur Jacques GUILLOT**

**Madame Valérie CHAMBERT**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2011, de l'UPR3404 intitulée « Centre de génétique moléculaire », dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nathalie GIBELIN, ingénieure d'études, administratrice RH - Finances, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie GIBELIN, délégation est donnée à Monsieur Pascal MAYTRAUD, ingénieur d'études, administrateur scientifique et technique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie GIBELIN et de Monsieur Pascal MAYTRAUD, délégation est donnée à Monsieur Bernard GUIARD, directeur de recherche, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Frédéric BOCCARD  
Directeur de l'unité n° UPR3404

**Madame Nathalie GIBELIN**

**Monsieur Pascal MAYTRAUD**

**Monsieur Bernard GUIARD**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8507 intitulée "Laboratoire de génie électrique de Paris", dont le directeur est Monsieur Frédéric BOUILLAULT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Françoise JUBIN, assistante ingénieure, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise JUBIN, délégation est donnée à Monsieur Denis MENCARAGLIA, directeur de recherche, responsable de département, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise JUBIN et de Monsieur Denis MENCARAGLIA, délégation est donnée à Monsieur Claude MARCHAND, professeur, responsable de département, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Frédéric BOUILLAULT  
Directeur de l'unité n° UMR8507

**Madame Françoise JUBIN**

**Monsieur Denis MENCARAGLIA**

**Monsieur Claude MARCHAND**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'UMR137 intitulée « Unité mixte de physique CNRS / Thales », dont le directeur est Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric PETROFF, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric PETROFF, délégation est donnée à Monsieur Javier BRIATICO, chargé de recherche, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric PETROFF et de Monsieur Javier BRIATICO, délégation est donnée à Mademoiselle Anne DUSSART, technicienne, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU  
Directeur de l'unité n° UMR137

**Monsieur Frédéric PETROFF      Monsieur Javier BRIATICO**

**Mademoiselle Anne DUSSART**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8609 intitulée « Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse », dont le directeur est Monsieur Gabriel CHARDIN ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anne LEFEBVRE-SCHUHL, directrice de recherche, adjointe directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne LEFEBVRE-SCHUHL, délégation est donnée à Madame Michèle FRERET, ingénieure d'études, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Gabriel CHARDIN  
Directeur de l'unité n° UMR8609

**Madame Anne LEFEBVRE-SCHUHL**

**Madame Michèle FRERET**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8578 intitulée « Laboratoire de physique des gaz et des plasmas », dont le directeur est Monsieur Gilles MAYNARD ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane PASQUIERS, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane PASQUIERS, délégation est donnée à Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'études, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Gilles MAYNARD  
Directeur de l'unité n° UMR8578

**Monsieur Stéphane PASQUIERS    Monsieur Sagayaradje DESSAINTS**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8627 intitulée « Laboratoire de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Hendrik-Jan HILHORST ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BOUCAUD, délégation est donnée à Madame Odile HECKENAUER, ingénieure d'études, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Hendrik-Jan HILHORST  
Directeur de l'unité n° UMR8627

**Monsieur Philippe BOUCAUD    Madame Odile HECKENAUER**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3082 intitulée « Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales », dont le directeur est Madame Jacqueline CHERFILS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET, délégation est donnée à Madame Angélique NICOLAS, technicienne, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET et de Madame Angélique NICOLAS, délégation est donnée à Madame Jeanne TRIKI, technicienne, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Madame Jacqueline CHERFILS  
Directeur de l'unité n° UPR3082

**Madame Maud GRENET Madame Angélique NICOLAS Madame Jeanne TRIKI**





**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122736DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de l'UMI3191 intitulée « Institut des technologies multilingues et multimédias dans l'information », dont le directeur est Monsieur Joseph-Jean MARIANI ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc GAUVAIN, directeur de recherche, directeur scientifique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Joseph-Jean MARIANI  
Directeur de l'unité n° UMI3191

**Monsieur Jean-Luc GAUVAIN**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8182 intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre MAHY ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur David AITKEN, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David AITKEN, délégation est donnée à Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David AITKEN et de Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, délégation est donnée à Madame Nathalie BOITIER, ingénieure d'études, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Jean-Pierre MAHY  
Directeur de l'unité n° UMR8182

**Monsieur David AITKEN**

**Madame Catherine CHARLES-PAUWELS**

**Madame Nathalie BOITIER**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8621 intitulée « Institut de génétique et microbiologie », dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre ROUSSET ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc PERNODET, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc PERNODET, délégation est donnée à Madame Marie-Christine CHANTOISEAU, assistante ingénieure, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc PERNODET et de Madame Marie-Christine CHANTOISEAU, délégation est donnée à Madame Brigitte GENDRE, technicienne, gestionnaire adjointe administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Jean-Pierre ROUSSET  
Directeur de l'unité n° UMR8621

**Monsieur Jean-Luc PERNODET Madame Marie-Christine CHANTOISEAU**

**Madame Brigitte GENDRE**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2009, de l'URA2306 intitulée « Institut de physique théorique » ;

**Vu** la décision n° 111275INP nommant Monsieur Michel BAUER directeur de l'unité à compter du 01/07/2011 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anne CAPDEPON, ingénieure CEA, adjointe directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne CAPDEPON, délégation est donnée à Monsieur Oliver GOLINELLI, chercheur CEA, adjoint directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Michel BAUER  
Directeur de l'unité n° URA2306

**Madame Anne CAPDEPON**

**Monsieur Oliver GOLINELLI**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8619 intitulée « Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire », dont le directeur est Monsieur Michel DESMADRIL ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Dominique MENGIN LECREULX, directeur de recherche, chef d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique MENGIN LECREULX, délégation est donnée à Madame Stéphanie BILHERE, technicienne, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Michel DESMADRIL  
Directeur de l'unité n° UMR8619

**Monsieur Dominique MENGIN LECREULX    Madame Stéphanie BILHERE**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8618 intitulée « Institut de biologie des plantes », dont le directeur est Monsieur Michel DRON ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nadine GARRIDO, assistante ingénieure, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine GARRIDO, délégation est donnée à Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Michel DRON  
Directeur de l'unité n° UMR8618

**Madame Nadine GARRIDO**

**Monsieur Michael HODGES**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR2301 intitulée « Institut de chimie des substances naturelles » ;

**Vu** la décision n° 112820INC nommant Monsieur Max MALACRIA directeur de l'unité à compter du 01/09/2011 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France BERTIAUX, délégation est donnée à Madame Florence HUA-PELLETIER, assistante ingénieure, adjointe service gestion, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France BERTIAUX et de Madame Florence HUA-PELLETIER, délégation est donnée à Madame Angela MARINETTI, directrice de recherche, sous-directrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Max MALACRIA  
Directeur de l'unité n° UPR2301

**Madame Marie-France BERTIAUX    Madame Florence HUA-PELLETIER**

**Madame Angela MARINETTI**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8000 intitulée « Laboratoire de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Mehran MOSTAFAVI ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal PERNOT, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal PERNOT, délégation est donnée à Madame Marie-Françoise LECANU, ingénieure d'études, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Mehran MOSTAFAVI  
Directeur de l'unité n° UMR8000

**Monsieur Pascal PERNOT**

**Madame Marie-Françoise LECANU**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'umr8626 intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques » ;

**Vu** la décision n° 121675INP nommant Monsieur Emmanuel TRIZAC directeur de l'unité à compter du 01/06/2012 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Claudine LE VAOU, technicienne, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Emmanuel TRIZAC  
Directeur de l'unité n° umr8626

**Madame Claudine LE VAOU**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A011DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'UPS2573 intitulée « Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE) », dont le directeur est Monsieur Nicolas PAUWELS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Emilie BONNARDEL, assistante ingénieure, assistante de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Nicolas PAUWELS  
Directeur de l'unité n° UPS2573

**Madame Emilie BONNARDEL**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010 - 2013 du 24/05/2011 entre le CNRS et l'Université Paris-Sud approuvant la création, à compter du 01/07/2010, de l'UMR8214 intitulée "Institut des sciences moléculaires d'Orsay", dont le directeur est Monsieur Philippe BRECHIGNAC ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU, délégation est donnée à Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure, responsable gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine SALOU et de Madame Bernadette ROME, délégation est donnée à Monsieur Philippe RONCIN, directeur de recherche, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Philippe BRECHIGNAC  
Directeur de l'unité n° UMR8214

**Madame Catherine SALOU**

**Madame Bernadette ROME**

**Monsieur Philippe RONCIN**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8623 intitulée « Laboratoire de recherche en informatique », dont le directeur est Monsieur Philippe DAGUE ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anne-Catherine LETOURNEL, ingénieure de recherche, sous-directrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Catherine LETOURNEL, délégation est donnée à Madame Myriam JOSEPH, assistante ingénieure, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Catherine LETOURNEL et de Madame Myriam JOSEPH, délégation est donnée à Monsieur François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, ingénieur systèmes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Philippe DAGUE  
Directeur de l'unité n° UMR8623

**Madame Anne-Catherine LETOURNEL**

**Madame Myriam JOSEPH**

**Monsieur François ZIMMERMANN**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8628 intitulée « Laboratoire de mathématiques », dont le directeur est Monsieur Patrick GERARD ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric PAULIN, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric PAULIN, délégation est donnée à Madame Marie-Christine MYOUPPO, ingénieure d'études, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Patrick GERARD  
Directeur de l'unité n° UMR8628

Monsieur Frédéric PAULIN

Madame Marie-Christine MYOUPPO



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2009, de l'UPR3251 intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur Patrick LE QUERE ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VILNAT, délégation est donnée à Madame Karine BASSOULET, ingénieure de recherche, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Patrick LE QUERE  
Directeur de l'unité n° UPR3251

**Madame Anne VILNAT**

**Madame Karine BASSOULET**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8079 intitulée « Écologie, systématique et évolution », dont le directeur est Monsieur Paul LEADLEY;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Tatiana GIRAUD, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Tatiana GIRAUD, délégation est donnée à Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, professeure, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Tatiana GIRAUD et de Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, délégation est donnée à Madame Sandrine DESSAINTS, assistante ingénieure, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Paul LEADLEY  
Directeur de l'unité n° UMR8079

**Madame Tatiana GIRAUD**

**Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE**

**Madame Sandrine DESSAINTS**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A005DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de la FRC2118 intitulée « Institut de neurobiologie Alfred Fessard » ;

**Vu** la décision n° 105295INSB nommant Monsieur Philippe VERNIER directeur de l'unité à compter du 01/01/2011 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Odile LECQUYER, assistante ingénieure, responsable administrative UPR3294, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Odile LECQUYER, délégation est donnée à Monsieur Yves FREGNAC, directeur de recherche, directeur de l'UNIC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Philippe VERNIER  
Directeur de l'unité n° FRC2118

**Madame Odile LECQUYER**

**Monsieur Yves FREGNAC**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3294 intitulée « Neurobiologie et développement », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François ROUYER, directeur de recherche, directeur d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François ROUYER, délégation est donnée à Madame Odile LECQUYER, assistante ingénieure, responsable gestion, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Philippe VERNIER  
Directeur de l'unité n° UPR3294

Monsieur François ROUYER

Madame Odile LECQUYER

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A006DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de la FR3284 intitulée « Institut diversité et évolution du vivant », dont le directeur est Monsieur Pierre CAPY ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François SILVAIN, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François SILVAIN, délégation est donnée à Monsieur Paul LEADLEY, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François SILVAIN et de Monsieur Paul LEADLEY, délégation est donnée à Monsieur Dominique De VIENNE, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Pierre CAPY  
Directeur de l'unité n° FR3284

**Monsieur Jean-François SILVAIN    Monsieur Paul LEADLEY**

**Monsieur Dominique De VIENNE**





**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR9034 intitulée « Laboratoire évolution, génomes et spéciation », dont le directeur est Monsieur Pierre CAPY ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Dominique JOLY, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique JOLY, délégation est donnée à Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN, assistante ingénieure, assistante gestion, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Pierre CAPY  
Directeur de l'unité n° UPR9034

**Madame Dominique JOLY**

**Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'IFR115 intitulé « Génomes, transcriptomes, protéomes », dont le directeur est Monsieur Ronald MELKI ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Ronald MELKI  
Directeur de l'unité n° IFR115

**Madame Maud GRENET**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8195 intitulée « Centre de neurosciences Paris-Sud », dont le directeur est Monsieur Serge LAROCHE ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Annie LE GAL, ingénieure d'études, administratrice-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie LE GAL, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc EDELINE, directeur de recherche, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Serge LAROCHE  
Directeur de l'unité n° UMR8195

**Madame Annie LE GAL**

**Monsieur Jean-Marc EDELINE**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8506 intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Hélène PIERANSKA, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU  
Directeur de l'unité n° UMR8506

**Madame Hélène PIERANSKA**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8165 intitulée « Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie », dont le directeur est Monsieur Yves CHARON ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nathalie ARLAUD, assistante ingénieure, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie ARLAUD, délégation est donnée à Monsieur Philippe LANIECE, directeur de recherche, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie ARLAUD et de Monsieur Philippe LANIECE, délégation est donnée à Madame Marie-Alix DUVAL, maître de conférences, responsable missions, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La précédente décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur Yves CHARON  
Directeur de l'unité n° UMR8165

**Madame Nathalie ARLAUD**

**Monsieur Philippe LANIECE**

**Madame Marie-Alix DUVAL**

**DEC121306DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Annick BELLAN, directeur de la FRE3377  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 122741DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de la FRE3377 intitulée « Epigénétique et cancer », dont le directeur est Madame Annick BELLAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Annick BELLAN, directeur de l'unité FRE3377, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annick BELLAN, délégation de signature est donnée à **Madame** Anna POLESSKAYA, chargée de recherche, et Madame Marie-Annie DAMBO, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Annick BELLAN

Anna POLESSKAYA

Madame Marie-Annie DAMBO



**DEC121328DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur André De LUSTRAC, directeur de l'UMR8622  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale » ;

**Vu** la décision n° 121186INSIS nommant Monsieur André De LUSTRAC directeur de l'unité à compter du 02/04/2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur André De LUSTRAC, directeur de l'unité UMR8622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André De LUSTRAC, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER, directeur de recherche, et Monsieur André THEMELIN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur André De LUSTRAC

Monsieur Daniel-Pierre BOUCHIER

Monsieur André THEMELIN

DEC121363DR04

Délégation de signature consentie à **Monsieur Bruno FIGADERE**, directeur de l'**UMR8076**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8076 intitulée « Biomolécules : conception, isolement et synthèse », dont le directeur est Monsieur Bruno FIGADERE ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Bruno FIGADERE, directeur de l'unité UMR8076, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Bruno FIGADERE**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Mouad ALAMI**, directeur de recherche, et **Madame Agnès BERTON**, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T 01 69 82 30 30  
F 01 69 82 33 33


**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

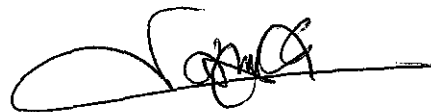


Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

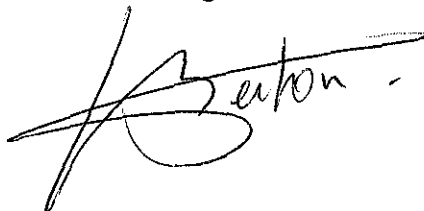
**Monsieur Bruno FIGADERE**



**Monsieur Mouad ALAMI**



**Madame Agnès BERTON**



**DEC121423DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Bruno ROBERT, directeur de l'UMR8221  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 122735DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2012, de l'UMR8221 intitulée « Systèmes membranaires, photobiologie, stress et détoxification », dont le directeur est Monsieur Bruno ROBERT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Bruno ROBERT, directeur de l'unité UMR8221, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ROBERT, délégation de signature est donnée à Madame Sophie LE MAOUT, ingénieure CEA, Monsieur Francis HARAUX, directeur de recherche, et Madame Céline LENTZ, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Bruno ROBERT

Madame Sophie LE MAOUT

Monsieur Francis HARAUX

Madame Céline LENTZ

**DEC121215DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO,  
directeur de l'UMR12  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 122734DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de l'UMR12 intitulée « Laboratoire Léon Brillouin », dont le directeur est Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul VISTICOT, chercheur CEA, et Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO

Monsieur Jean-Paul VISTICOT

Monsieur Alain MENELLE



**DEC121332DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Christian CHARDONNET,  
directeur de l'UMR8501  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Institut d'Optique Graduate School le 4 novembre 2010 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8501 intitulée « Laboratoire Charles Fabry », dont le directeur est Monsieur Christian CHARDONNET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christian CHARDONNET, directeur de l'unité UMR8501, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian CHARDONNET, délégation de signature est donnée à Madame Annie MONTAGNAC, ingénieure de recherche, et Madame Isabelle SOURY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Christian CHARDONNET

Madame Annie MONTAGNAC

Madame Isabelle SOURY

**DEC121390DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Anne-Christine MACHEREY,  
directeur de l'UPS831  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 080025CHIM approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2009, de l'UPS831 intitulée « Prévention du risque chimique », dont le directeur est Madame Anne-Christine MACHEREY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'unité UPS831, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Anne-Christine MACHEREY

**DEC121414DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Cyril MOULIN, directeur de l'UMR8212  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines le 20 décembre 2010 approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8212 intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement » ;

**Vu** la décision n° 111440INSU nommant Monsieur Cyril MOULIN directeur de l'unité à compter du 20/07/2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Cyril MOULIN, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyril MOULIN, délégation de signature est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directrice de recherche, Monsieur Philippe BOUSQUET, maître de conférences, et Madame Muriel BOYER, ingénieure CEA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Cyril MOULIN

Madame Elsa CORTIJO

Monsieur Philippe BOUSQUET

Madame Muriel BOYER

**DEC121326DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Dominique CHANDESRIS,  
directeur de l'UMR8502  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8502 intitulée « Laboratoire de physique des solides », dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Dominique CHANDESRIS, directeur de l'unité UMR8502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique CHANDESRIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, Monsieur Gilles MONTAMBAUX, directeur de recherche, Madame Marie-France COZIC, assistante ingénieure, et Madame Pouneh MILANIAN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Dominique CHANDESRIS

Monsieur Luc ORTEGA

Monsieur Gilles MONTAMBAUX

Madame Marie-France COZIC

Madame Pouneh MILANIAN



**DEC121350DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Danielle DOWEK, directeur de la FR2764  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A006DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de la FR2764 intitulée « Fédération lumière matière », dont le directeur est Madame Danielle DOWEK ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Danielle DOWEK, directeur de l'unité FR2764, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Danielle DOWEK

**DEC121372DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Denis GIROU, directeur de l'UPS851  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 100003IS2I approuvant le renouvellement, à compter du 01/11/2009, de l'UPS851 intitulée « Institut du développement et des ressources en informatique scientifique » ;

**Vu** la décision n° 105349INS2I nommant Monsieur Denis GIROU directeur de l'unité à compter du 01/01/2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Denis GIROU, directeur de l'unité UPS851, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GIROU, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle LEGRAND, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Denis GIROU

Madame Joëlle LEGRAND

**DEC121399DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Dimitra MARKOVITSI, directeur de l'URA2453  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'URA2453 intitulée « Laboratoire Francis Perrin », dont le directeur est Madame Dimitra MARKOVITSI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Dimitra MARKOVITSI, directeur de l'unité URA2453, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dimitra MARKOVITSI, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel MESTDAGH, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Dimitra MARKOVITSI

Monsieur Jean-Michel MESTDAGH

**DEC121439DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Dirk ZERWAS, directeur du GDR3262  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 09A002DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2009, du GDR3262 intitulé « Terascale », dont le directeur est Monsieur Dirk ZERWAS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Dirk ZERWAS, directeur de l'unité GDR3262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Dirk ZERWAS



**DEC121347DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Dominique De VIENNE, directeur de l'UMR8120  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8120 intitulée « UMR de génétique végétale du Moulon », dont le directeur est Monsieur Dominique De VIENNE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Dominique De VIENNE, directeur de l'unité UMR8120, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique De VIENNE, délégation de signature est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, Monsieur Michel ZIVY, chargé de recherche, et Monsieur Philippe BRABANT, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Dominique De VIENNE

Madame Catherine DAMERVAL

Monsieur Michel ZIVY

Monsieur Philippe BRABANT

**DEC121286DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Edouard AUDIT, directeur de l'USR3441  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 110253INS2I approuvant la création, à compter du 01/01/2011, de l'USR3441 intitulée « Maison de la simulation », dont le directeur est Monsieur Edouard AUDIT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Edouard AUDIT, directeur de l'unité USR3441, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Edouard AUDIT, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel KERN, chargé de recherche, et Madame Valérie BELLE, technicienne CEA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Edouard AUDIT

Monsieur Michel KERN

Madame Valérie BELLE

**DEC121317DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Emmanuel BROUILLET, directeur de l'URA2210 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'URA2210 intitulée « Maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel BROUILLET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel BROUILLET, directeur de l'unité URA2210, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel BROUILLET, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de recherche, et Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Emmanuel BROUILLET Monsieur Gilles BONVENTO

Monsieur Philippe HANTRAYE

**DEC121336DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de l'UMR8148  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8148 intitulée « Interactions et dynamique des environnements de surface », dont le directeur est Monsieur Eric CHASSEFIERE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHASSEFIERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe COLIN, professeur, et Madame Chantal ROCK, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Eric CHASSEFIERE

Monsieur Christophe COLIN

Madame Chantal ROCK



**DEC121354DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Eric ELIOT, directeur de l'UMR3299  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A002DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR3299 intitulée « Service interdisciplinaire sur les systèmes moléculaires et les matériaux », dont le directeur est Monsieur Eric ELIOT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Eric ELIOT, directeur de l'unité UMR3299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric ELIOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel EPHRITIKHINE, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Eric ELIOT

Monsieur Michel EPHRITIKHINE

**DEC121361DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Elias FATTAL, directeur de l'UMR8612  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8612 intitulée « Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie », dont le directeur est Monsieur Elias FATTAL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Elias FATTAL, directeur de l'unité UMR8612, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Elias FATTAL, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie ZEMMOUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Elias FATTAL

Madame Sylvie ZEMMOUR

**DEC121437DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Edith WILMART, directeur de l'UPS1564  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 121201DAJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de l'UPS1564 intitulée « CNRS formation entreprises », dont le directeur est Madame Edith WILMART ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité UPS1564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith WILMART, délégation de signature est donnée à Madame Blanche GONZALEZ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Edith WILMART

Madame Blanche GONZALEZ

**DEC121288DR04**

**Délégation de signature consentie à *Monsieur Faïçal AZAIEZ*, directeur de l'UMR8608  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Faïçal AZAIEZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Faïçal AZAIEZ, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Faïçal AZAIEZ**, délégation de signature est donnée à **Madame Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, Monsieur Saïd ESSABAA, ingénieur de recherche, Monsieur Jacques GUILLOT, chargé de recherche, et Madame Valérie CHAMBERT, ingénieure de recherche,** aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Faïçal AZAIEZ**

**Madame Lucette PORCHERON**

**Monsieur Saïd ESSABAA**

**Monsieur Jacques GUILLOT**

**Madame Valérie CHAMBERT**



**DEC121309DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'UPR3404  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2011, de l'UPR3404 intitulée « Centre de génétique moléculaire », dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité UPR3404, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOCCARD, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie GIBELIN, ingénieure d'études, Monsieur Pascal MAYTRAUD, ingénieur d'études, et Monsieur Bernard GUIARD, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Frédéric BOCCARD

Madame Nathalie GIBELIN

Monsieur Pascal MAYTRAUD

Monsieur Bernard GUIARD

**DEC121311DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric BOUILLAULT, directeur de l'UMR8507 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8507 intitulée "Laboratoire de génie électrique de Paris", dont le directeur est Monsieur Frédéric BOUILLAULT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOUILLAULT, directeur de l'unité UMR8507, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOUILLAULT, délégation de signature est donnée à Madame Françoise JUBIN, assistante ingénieure, Monsieur Denis MENCARAGLIA, directeur de recherche, et Monsieur Claude MARCHAND, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Frédéric BOUILLAULT

Madame Françoise JUBIN

Monsieur Denis MENCARAGLIA

Monsieur Claude MARCHAND

**DEC121416DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU,  
directeur de l'UMR137  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'UMR137 intitulée « Unité mixte de physique CNRS / Thales », dont le directeur est Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, directeur de l'unité UMR137, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric PETROFF, directeur de recherche, Monsieur Javier BRIATICO, chargé de recherche, et Mademoiselle Anne DUSSART, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU

Monsieur Frédéric PETROFF

Monsieur Javier BRIATICO

Mademoiselle Anne DUSSART

**DEC121330DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Gabriel CHARDIN, directeur de l'UMR8609  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8609 intitulée « Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse », dont le directeur est Monsieur Gabriel CHARDIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Gabriel CHARDIN, directeur de l'unité UMR8609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gabriel CHARDIN, délégation de signature est donnée à Madame Anne LEFEBVRE-SCHUHL, directrice de recherche, et Madame Michèle FRERET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Gabriel CHARDIN

Madame Anne LEFEBVRE-SCHUHL

Madame Michèle FRERET



**DEC121402DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Gilles MAYNARD, directeur de l'UMR8578  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8578 intitulée « Laboratoire de physique des gaz et des plasmas », dont le directeur est Monsieur Gilles MAYNARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Gilles MAYNARD, directeur de l'unité UMR8578, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles MAYNARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane PASQUIERS, directeur de recherche, et Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Gilles MAYNARD

Monsieur Stéphane PASQUIERS

Monsieur Sagayaradje DESSAINTS

**DEC121293DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Hélène BARBIER-BRYGOO,  
directeur de la FRC3115  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 08A004DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2009, de la FRC3115 intitulée « Centre de recherche de Gif-sur-Yvette » ;

**Vu** la décision n° 090024SDV nommant Madame Hélène BARBIER-BRYGOO directeur de l'unité à compter du 01/09/2009 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Hélène BARBIER-BRYGOO, directeur de l'unité FRC3115, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène BARBIER-BRYGOO, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Hélène BARBIER-BRYGOO

Monsieur Olivier GRENET

**DEC121290DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Hélène BARBIER-BRYGOO,  
directeur de l'UPR2355  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR2355 intitulée « Institut des sciences du végétal », dont le directeur est Madame Hélène BARBIER-BRYGOO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Hélène BARBIER-BRYGOO, directeur de l'unité UPR2355, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène BARBIER-BRYGOO, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur d'études, Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de recherche, et Madame Catherine PERROT-RECHENMANN, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Hélène BARBIER-BRYGOO

Monsieur Olivier GRENET

Monsieur Thierry MEINNEL

Madame Catherine PERROT-RECHENMANN

**DEC121374DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Hendrik-Jan HILHORST, directeur de l'UMR8627 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8627 intitulée « Laboratoire de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Hendrik-Jan HILHORST ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Hendrik-Jan HILHORST, directeur de l'unité UMR8627, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hendrik-Jan HILHORST, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, et Madame Odile HECKENAUER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Hendrik-Jan HILHORST Monsieur Philippe BOUCAUD

Madame Odile HECKENAUER



**DEC121338DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Jacqueline CHERFILS, directeur de l'UPR3082 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3082 intitulée « Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales », dont le directeur est Madame Jacqueline CHERFILS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Jacqueline CHERFILS, directeur de l'unité UPR3082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jacqueline CHERFILS, délégation de signature est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure d'études, Madame Angélique NICOLAS, technicienne, et Madame Jeanne TRIKI, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Jacqueline CHERFILS

Madame Maud GRENET

Madame Angélique NICOLAS

Madame Jeanne TRIKI

**DEC121397DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Joseph-Jean MARIANI, directeur de l'UMI3191  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 122736DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2012, de l'UMI3191 intitulée « Institut des technologies multilingues et multimédias dans l'information », dont le directeur est Monsieur Joseph-Jean MARIANI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Joseph-Jean MARIANI, directeur de l'unité UMI3191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joseph-Jean MARIANI, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc GAUVAIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Joseph-Jean MARIANI

Monsieur Jean-Luc GAUVAIN

**DEC121391DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Pierre MAHY, directeur de l'UMR8182  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8182 intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre MAHY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre MAHY, directeur de l'unité UMR8182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre MAHY, délégation de signature est donnée à Monsieur David AITKEN, professeur, Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, et Madame Nathalie BOITIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Jean-Pierre MAHY

Monsieur David AITKEN

Madame Catherine CHARLES-PAUWELS

Madame Nathalie BOITIER

**DEC121427DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'UMR8621  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8621 intitulée « Institut de génétique et microbiologie », dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre ROUSSET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'unité UMR8621, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre ROUSSET, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc PERNODET, directeur de recherche, Madame Marie-Christine CHANTOISEAU, assistante ingénieure, et Madame Brigitte GENDRE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Jean-Pierre ROUSSET      Monsieur Jean-Luc PERNODET

Madame Marie-Christine CHANTOISEAU

Madame Brigitte GENDRE



**DEC121308DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Loïc BERTRAND, directeur de l'USR3461  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 122733DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2012, de l'USR3461 intitulée « IPANEMA », dont le directeur est Monsieur Loïc BERTRAND ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Loïc BERTRAND, directeur de l'unité USR3461, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Loïc BERTRAND

**DEC121346DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Luc DARRASSE, directeur du GDR3271  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 09A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2009, du GDR3271 intitulé « Imagerie in vivo », dont le directeur est Monsieur Luc DARRASSE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Luc DARRASSE, directeur de l'unité GDR3271, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Luc DARRASSE

**DEC121345DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Luc DARRASSE, directeur de l'UMR8081  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8081 intitulée « Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités », dont le directeur est Monsieur Luc DARRASSE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Luc DARRASSE, directeur de l'unité UMR8081, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Luc DARRASSE

**DEC121304DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BAUER, directeur de l'URA2306  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 08A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2009, de l'URA2306 intitulée « Institut de physique théorique » ;

**Vu** la décision n° 111275INP nommant Monsieur Michel BAUER directeur de l'unité à compter du 01/07/2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel BAUER, directeur de l'unité URA2306, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BAUER, délégation de signature est donnée à Madame Anne CAPDEPON, ingénieure CEA, et Monsieur Oliver GOLINELLI, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Michel BAUER

Madame Anne CAPDEPON

Monsieur Oliver GOLINELLI



**DEC121349DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Michel DESMADRIL, directeur de l'UMR8619  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8619 intitulée « Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire », dont le directeur est Monsieur Michel DESMADRIL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel DESMADRIL, directeur de l'unité UMR8619, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel DESMADRIL, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique MENGIN LECREULX, directeur de recherche, et Madame Stéphanie BILHERE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Michel DESMADRIL

Monsieur Dominique MENGIN LECREULX

Madame Stéphanie BILHERE

**DEC121352DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Michel DRON, directeur de l'UMR8618  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8618 intitulée « Institut de biologie des plantes », dont le directeur est Monsieur Michel DRON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel DRON, directeur de l'unité UMR8618, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel DRON, délégation de signature est donnée à Madame Nadine GARRIDO, assistante ingénieure, et Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Michel DRON

Madame Nadine GARRIDO

Monsieur Michael HODGES

**DEC121394DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Max MALACRIA, directeur de l'UPR2301  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR2301 intitulée « Institut de chimie des substances naturelles » ;

**Vu** la décision n° 112820INC nommant Monsieur Max MALACRIA directeur de l'unité à compter du 01/09/2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Max MALACRIA, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Max MALACRIA, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, Madame Florence HUA-PELLETIER, assistante ingénieure, et Madame Angela MARINETTI, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Max MALACRIA

Madame Marie-France BERTIAUX

Madame Florence HUA-PELLETIER

Madame Angela MARINETTI

**DEC121412DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Mehran MOSTAFAVI, directeur de l'UMR8000  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8000 intitulée « Laboratoire de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Mehran MOSTAFAVI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Mehran MOSTAFAVI, directeur de l'unité UMR8000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mehran MOSTAFAVI, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PERNOT, chargé de recherche, et Madame Marie-Françoise LECANU, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Mehran MOSTAFAVI

Monsieur Pascal PERNOT

Madame Marie-Françoise LECANU



**DEC121407DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Emmanuel TRIZAC, directeur de l'umr8626  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'umr8626 intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques » ;

**Vu** la décision n° 121675INP nommant Monsieur Emmanuel TRIZAC directeur de l'unité à compter du 01/06/2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité umr8626, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel TRIZAC, délégation de signature est donnée à Madame Claudine LE VAOU, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Emmanuel TRIZAC

Madame Claudine LE VAOU

**DEC121420DR04**

**Délégation de signature consentie à Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE-STOUFFLET, directeur du GDR3334  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A014DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, du GDR3334 intitulé « Assemblages supramoléculaires et membranes biologiques : concepts, modèles et fonctions », dont le directeur est Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE-STOUFFLET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE-STOUFFLET, directeur de l'unité GDR3334, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE-STOUFFLET

**DEC121421DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas PAUWELS, directeur de l'UPS2573  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A011DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'UPS2573 intitulée « Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE) », dont le directeur est Monsieur Nicolas PAUWELS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas PAUWELS, directeur de l'unité UPS2573, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PAUWELS, délégation de signature est donnée à Madame Emilie BONNARDEL, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Nicolas PAUWELS

Madame Emilie BONNARDEL

**DEC121313DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe BRECHIGNAC, directeur de l'UMR8214 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010 - 2013 du 24/05/2011 entre le CNRS et l'Université Paris-Sud approuvant la création, à compter du 01/07/2010, de l'UMR8214 intitulée "Institut des sciences moléculaires d'Orsay", dont le directeur est Monsieur Philippe BRECHIGNAC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BRECHIGNAC, directeur de l'unité UMR8214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BRECHIGNAC, délégation de signature est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure, et Monsieur Philippe RONCIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Philippe BRECHIGNAC

Madame Catherine SALOU

Madame Bernadette ROME

Monsieur Philippe RONCIN



**DEC121343DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe DAGUE, directeur de l'UMR8623  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8623 intitulée « Laboratoire de recherche en informatique », dont le directeur est Monsieur Philippe DAGUE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DAGUE, directeur de l'unité UMR8623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DAGUE, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Catherine LETOURNEL, ingénieure de recherche, Madame Myriam JOSEPH, assistante ingénieure, et Monsieur François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Philippe DAGUE

Madame Anne-Catherine LETOURNEL

Madame Myriam JOSEPH

Monsieur François ZIMMERMANN

**DEC121370DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick GERARD, directeur de l'UMR8628  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8628 intitulée « Laboratoire de mathématiques », dont le directeur est Monsieur Patrick GERARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Patrick GERARD, directeur de l'unité UMR8628, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick GERARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric PAULIN, professeur, et Madame Marie-Christine MYOUPPO, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Patrick GERARD

Monsieur Frédéric PAULIN

Madame Marie-Christine MYOUPPO

**DEC121386DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick LE QUERE, directeur de l'UPR3251  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2009, de l'UPR3251 intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur Patrick LE QUERE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LE QUERE, directeur de l'unité UPR3251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LE QUERE, délégation de signature est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, et Madame Karine BASSOULET, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Patrick LE QUERE

Madame Anne VILNAT

Madame Karine BASSOULET

**DEC121388DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Paul LEADLEY, directeur de l'UMR8079  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8079 intitulée « Écologie, systématique et évolution », dont le directeur est Monsieur Paul LEADLEY;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Paul LEADLEY, directeur de l'unité UMR8079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul LEADLEY, délégation de signature est donnée à Madame Tatiana GIRAUD, directrice de recherche, Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, professeure, et Madame Sandrine DESSAINTS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Paul LEADLEY

Madame Tatiana GIRAUD

Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE

Madame Sandrine DESSAINTS



**DEC121393DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe MAITRE, directeur de la FR3510  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 122740DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2012, de la FR3510 intitulée « Fédération de chimie physique de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe MAITRE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MAITRE, directeur de l'unité FR3510, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Philippe MAITRE

**DEC121433DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de la FRC2118  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A005DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de la FRC2118 intitulée « Institut de neurobiologie Alfred Fessard » ;

**Vu** la décision n° 105295INSB nommant Monsieur Philippe VERNIER directeur de l'unité à compter du 01/01/2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité FRC2118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VERNIER, délégation de signature est donnée à Madame Odile LECQUYER, assistante ingénieure, et Monsieur Yves FREGNAC, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Philippe VERNIER

Madame Odile LECQUYER

Monsieur Yves FREGNAC

**DEC121431DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'UPR3294  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3294 intitulée « Neurobiologie et développement », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité UPR3294, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VERNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur François ROUYER, directeur de recherche, et Madame Odile LECQUYER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Philippe VERNIER

Monsieur François ROUYER

Madame Odile LECQUYER

**DEC121324DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre CAPY, directeur de la FR3284  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A006DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de la FR3284 intitulée « Institut diversité et évolution du vivant », dont le directeur est Monsieur Pierre CAPY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CAPY, directeur de l'unité FR3284, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CAPY, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François SILVAIN, directeur de recherche, Monsieur Paul LEADLEY, professeur, et Monsieur Dominique De VIENNE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Pierre CAPY

Monsieur Jean-François SILVAIN

Monsieur Paul LEADLEY

Monsieur Dominique De VIENNE



**DEC121322DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre CAPY, directeur de l'UPR9034  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UPR9034 intitulée « Laboratoire évolution, génomes et spéciation », dont le directeur est Monsieur Pierre CAPY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CAPY, directeur de l'unité UPR9034, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CAPY, délégation de signature est donnée à Madame Dominique JOLY, directrice de recherche, et Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Pierre CAPY

Madame Dominique JOLY

Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN

**DEC121404DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Ronald MELKI, directeur de l'IFR115  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'IFR115 intitulé « Génomes, transcriptomes, protéomes », dont le directeur est Monsieur Ronald MELKI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Ronald MELKI, directeur de l'unité IFR115, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ronald MELKI, délégation de signature est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Ronald MELKI

Madame Maud GRENET

**DEC121385DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Serge LAROCHE, directeur du GDR2905  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 09A002DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2009, du GDR2905 intitulé « Neurosciences de la mémoire », dont le directeur est Monsieur Serge LAROCHE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Serge LAROCHE, directeur de l'unité GDR2905, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Serge LAROCHE

**DEC121383DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Serge LAROCHE, directeur de l'UMR8195  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8195 intitulée « Centre de neurosciences Paris-Sud », dont le directeur est Monsieur Serge LAROCHE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Serge LAROCHE, directeur de l'unité UMR8195, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge LAROCHE, délégation de signature est donnée à Madame Annie LE GAL, ingénieure d'études, et Monsieur Jean-Marc EDELINE, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Serge LAROCHE

Madame Annie LE GAL

Monsieur Jean-Marc EDELIN



**DEC121418DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU,  
directeur de l'UMR8506  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8506 intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, délégation de signature est donnée à Madame Hélène PIERANSKA, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU

Madame Héléna PIERANSKA

**DEC121334DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Yves CHARON, directeur de l'UMR8165  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8165 intitulée « Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie », dont le directeur est Monsieur Yves CHARON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Yves CHARON, directeur de l'unité UMR8165, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves CHARON, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie ARLAUD, assistante ingénieure, Monsieur Philippe LANIECE, directeur de recherche, et Madame Marie-Alix DUVAL, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Yves CHARON

Madame Nathalie ARLAUD

Monsieur Philippe LANIECE

Madame Marie-Alix DUVAL

**DEC121367DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Yves GAUDIN, directeur de l'UPR3296  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3296 intitulée « Virologie moléculaire et structurale », dont le directeur est Monsieur Yves GAUDIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Yves GAUDIN, directeur de l'unité UPR3296, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves GAUDIN, délégation de signature est donnée à Madame Danielle BLONDEL, directrice de recherche, et Monsieur Paulo DE RESENDE BASTOS TAVARES, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Yves GAUDIN

Madame Danielle BLONDEL

Monsieur Paulo DE RESENDE BASTOS TAVARES

**DEC121381DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Yves LANGEVIN, directeur de l'UMR8617  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale », dont le directeur est Monsieur Yves LANGEVIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Yves LANGEVIN, directeur de l'unité UMR8617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves LANGEVIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry APOURCHAUX, directeur de recherche, Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, Madame Saliha HAMDJ, assistante ingénieure, et Monsieur Jean-Jacques FOURMOND, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Yves LANGEVIN

Monsieur Thierry APPOURCHAUX

Monsieur Laurent VERSTRAETE

Madame Saliha HAMDJ

Monsieur Jean-Jacques FOURMOND



DEC122133DR04

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La présente décision prend effet le 26 juillet jusqu'au 20 août 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 juillet 2012

La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

## **DEC121952IN2P3**

***Décision donnant délégation de signature à Mr. Gilles TRAIMOND, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.***

### **Le directeur d'Institut**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

**Vu** le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n°00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 portant nomination de Mr. Gilles TRAIMOND aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Mr. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr. Gilles TRAIMOND, délégué régional, délégation est donnée à Laurence CORVELLEC adjointe au délégué régional, à SABINE BARBUT chargée des affaires générales, à Clarisse DAVID responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 3**

La présente décision, qui prend effet à compter du 9 juillet 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2012

Le directeur de l'institut

**DEC122174DR05**

**Délégation de signature consentie à M. Dominique MAILLY, à Mme Agnès PERRIN-ROUX et à Frank GLAS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN, dont le directeur est M. Dominique MAILLY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Dominique MAILLY, directeur de l'unité UPR 20, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MAILLY, délégation de signature est donnée à Mme Agnès PERRIN-ROUX, IE1C, et à Mr Frank GLAS, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 120254DR05 du 23 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 juillet 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

DEC121984DR05

**Délégation de signature consentie à Mme Catherine Donati-Martin, à Mr Laurent Dumas et à Mr Oleksiy Khorunzhiy, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n° UMR 8100, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles, dont la directrice est Mme Catherine Donati-Martin ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Catherine Donati-Martin directrice de l'unité UMR 8100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Ile-de-France  
Ouest & Nord

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32  
F. 01 45 07 53 35

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Donati-Martin, délégation de signature est donnée à Mr Laurent Dumas, Professeur des universités, et à Mr Oleksiy Khorunzhiy, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n°DEC120750DR05 du 14 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le *1er juillet* 2012



Gilles TRAIMOND  
Délégué régional



dépasser les frontières

DEC121984DR05

**Déléataires :**

Catherine Donati-Martin

Directrice d'unité

\*\*\*\*\*

Laurent Dumas

Professeur des universités

\*\*\*\*\*

Oleksiy KHORUNZHIY

Professeur des universités



**DEC121882DR05**

**Délégation de signature consentie à Mr Daniel Hestroffer, Mr Valery Lainey, Mme Rachida Amhidez et à Mr Nicolas Rambaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 10004DSIDSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée «Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides », dont le directeur est Mr Daniel Hestroffer ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Daniel Hestroffer, directeur de l'unité UM 8028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Daniel Hestroffer, délégation de signature est donnée à Mr Valery Lainey, Directeur adjoint, ASTRA Astronome adjoint, Mme Rachida Amhidez, TCS, administratrice et Mr Nicolas Rambaux, MC, Chargé de mission, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110706DR05 du 7 mars 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 juin 2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

DEC121884DR05

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides » dont la directeur est Mr Daniel Hestroffer ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Valéry Lainey, ASTRA, Directeur adjoint et à Mme Rachida Amhidez, TCS, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

La décision n°110705DR05 du 7 mars 2011 est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2012

Le directeur d'unité

Daniel Hestroffer

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC122176DR05**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN, dont le directeur est Dominique MAILLY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Agnès.PERRIN-ROUX, Administratrice de l'unité et à Frank GLAS, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

La décision n°120253DR05 du 23 janvier 2012 est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marcoussis, le 18 juillet 2012

Le directeur d'unité

Dominique MAILLY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature temporaire à Mme Gaëlle Shifrin par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant Bertrand Minault délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité USR6402, intitulée Centre de Calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, dont le directeur est Dominique Boutigny ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En l'absence de M. Dominique Boutigny, directeur de l'unité USR6402, délégation est donnée à Mme Gaëlle Shifrin, Ingénieure d'études, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, pour la période du 20 au 24 août 2012 inclus, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 23 juillet 2012

Le délégué régional

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC121947IN2P3**

***Décision donnant délégation de signature à Mr. Bertrand MINAULT, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.***

### **Le directeur d'Institut**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

**Vu** le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n°00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3;

**Vu** la décision n°112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de Mr. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Mr. Bertrand MINAULT, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr. Bertrand MINAULT, délégué régional, délégation est donnée à Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe au délégué régional, à Bernadette PERICHON responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 3**

La présente décision, qui prend effet à compter du 9 juillet 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2012

Le directeur de l'institut

## **DEC122122DR07**

*Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric LEFEVRE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC120062DSI du 29 février 2012, portant création de l'unité GDR3543, intitulée Systèmes de refroidissement dyphasiques : apports des sciences des surfaces et des interfaces, dont le directeur est Monsieur Frédéric LEFEVRE ;



## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric LEFEVRE, directeur de l'unité GDR3543, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric LEFEVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jocelyn Bonjour, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 17 juillet 2012

Bertrand MINAULT  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC121963DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Marie-Claire VILLEVAL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824, intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne, dont la directrice est Madame Marie-Claire VILLEVAL ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Marie-Claire VILLEVAL, directrice de l'unité UMR5824, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Claire VILLEVAL, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane RIOU, Directeur-adjoint, et à Monsieur Tai DAO, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC112799DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 18 juin 2012

Bertrand MINAULT  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC122123DR07**

*Délégation de signature consentie à Madame Catherine CHEVALLIER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5270, intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon, dont la directrice est Madame Catherine CHEVALLIER ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Catherine CHEVALLIER, directrice de l'unité UMR5270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine CHEVALLIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian SEASSAL, Directeur-adjoint, à Madame Rosaria FERRIGNO, Professeur, et à Madame Martine VERDENELLI, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC112950DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2012

Bertrand MINAULT  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**DEC122108dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Alain BULEON, Directeur de l'unité GDR n°3429 intitulée « Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ? », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création du groupement de recherche n°3429 intitulé « *Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ?* » ;

**Vu** la décision n° DEC120684INC du 07 mars 2012 portant nomination de M. Alain BULEON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité GDR n°3429 intitulée « *Quelles agro-ressources pour quels matériaux et produits du futur ?* » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain BULEON, directeur de l'unité GDR n°3429, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BULEON, délégation de signature est donnée à M. François JEROME, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement à la date de nomination.

Fait à Orléans, le 16 juillet 2012

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC122070dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, Directeur de l'unité UPR n°3021 intitulée Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement (ICARE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021, intitulée Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement (ICARE), dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR n°3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, pour la période du 11 juillet au 31 août 2012, délégation de signature est donnée à M. Christian CHAUVEAU, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, et du subdélégué mentionné à l'article 2, délégation de signature est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 4**

En cas d'absence de M. Iskender GOKALP et des subdélégués mentionnés aux articles 2 et 3, délégation est donnée, pour les bons de commandes et les missions n'excédant pas 2 000 €, à Mme Corinne DELHAYE, Technicienne de classe normale.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision abroge la décision n° DEC120471DR08 du 30 janvier 2012.

## **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 juillet 2012

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC122071dr08**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian CHAUVEAU, Directeur de recherche, pour la période du 11 juillet au 31 août 2012, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP et de M. Christian CHAUVEAU, délégation est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHAUVEAU et de Mme Murielle CHEVRIER, délégation est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Technicienne de Classe normale, pour les bons de commande et les missions n'excédant pas 2 000 €.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision abroge la décision n°DEC120819DR08 du 02 février 2012.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 juillet 2012

Iskender GOKALP  
Directeur de l'UPR n°3021

## **DEC121951IN2P3**

***Décision donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.***

### **Le directeur d'Institut**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

**Vu** le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n°00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n°112627DAJ du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alsace ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale, délégation est donnée à Jean-Marie BURGIO adjoint à la déléguée régionale, à Patrick MEYER responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 3**

La présente décision, qui prend effet à compter du 9 juillet 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2012

Le directeur de l'institut

**Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale aux responsables de leur délégation**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 105264DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2010 nommant M. Jean-Marie BURGIO, aux fonctions d'adjoint de la déléguée régionale ;

**Vu** la décision n° 060019DR10 du 20 mars 2006 nommant M. Patrick MEYER aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 080045DR10 du 2 janvier 2008 nommant M. Hugues SCHOENFELD aux fonctions de responsable du service technique et logistique.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace, délégation est donnée à M. Jean-Marie BURGIO, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Gaëlle BUJAN<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN et de M. Jean-Marie BURGIO, délégation est donnée à :

M. Patrick MEYER, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Gaëlle BUJAN.

M. Hugues SCHOENFELD, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Gaëlle BUJAN.

**Article 3**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2012, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BUJAN et de M. Jean-Marie BURGIO, délégation est donnée à :

M. Patrick MEYER, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de la délégation et relevant des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Gaëlle BUJAN.

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué (e) régional (e) et du premier délégataire

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juillet 2012

La déléguée régionale,

Gaëlle BUJAN

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122025DR11**

***Délégation de signature consentie à M Eric BONNETIER, directeur de l'UMR5224, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5224 intitulée LJK intitulé « Laboratoire Jean Kuntzmann », dont le directeur est M. Eric BONNETIER ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric BONNETIER, directeur de l'unité UMR 5224, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite de 125 000 € HT et des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à



l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BONNETIER, délégation de signature est donnée à Mme KOSTIGUIAN Sylvie, IE, à Mme FAVRE GIRAUD Delphine, AI, et M. RONFARD Rémi, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 125.000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° DEC110389DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 Juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC122066DR11**

***Délégation de signature consentie à M Giovanni FINAZZI, directeur du GDR 3422,  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC120060DSI du 29 février 2012 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2012, du GDR 3422 intitulé «Photosynthèse», dont le directeur est Monsieur Giovanni FINAZZI ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Giovanni FINAZZI, directeur du GDR 3422, à l'effet de signer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 juillet 2012.

Le délégué régional



Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122056DR11**

*Délégation de signature consentie à M Benoît STUTZ, directeur de l'UMR5271,  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5271 intitulée « Laboratoire optimisation de la conception et ingénierie de l'environnement », dont la directrice est Mme Lingai LUO ;

**Vu** la décision n° DEC121379INSIS du 12 juin 2012 portant cessation de fonctions de Mme Lingai LUO au 1<sup>er</sup> avril 2012 et nomination à cette même date du directeur par intérim de l'UMR 5271 – M Benoit STUTZ jusqu'au 30 septembre 2012 ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Benoît STUTZ, directeur de l'unité UMR 5271, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Benoit STUTZ, délégation de signature est donnée à M. Yves GONTHIER, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC112129DR11 du 01 septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122171DR11**

***Délégation de signature consentie à M Dominique DUCHESNEAU, directeur Du GDR 2918, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, du GDR intitulé «NEUTRINO», dont le directeur est Marcos DRACOS ;

**Vu** la décision n° DEC12969IN2P3 du 20 juillet 2012 portant modification de la décision n° DEC11A014DSI du 25 février 2011 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, en remplaçant « Délégation Alsace » par « Délégation Alpes » ;

**Vu** la décision n° DEC111762IN2P3 du 10 octobre 2011 portant nomination de M. Dominique DUCHESNEAU à la fonction de directeur du GDR 2918 « NEUTRINO » ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Dominique DUCHESNEAU, directeur de l'unité GDR 2918, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Dominique DUSCHESNEAU, délégation de signature est donnée à M Lionel BERT-ERBOUL, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC112150DR11 du 21 décembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122058DR11**

*Délégation de signature consentie à M Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'UMR6417, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC120063IN2P3 du 02 février 2012 portant prorogation de deux ans à compter du 1er janvier 2012, de l'UMR N°6417 intitulée LSM «Laboratoire souterrain de Modane», dont le directeur est M. Fabrice PIQUEMAL ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR 6417, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à



l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PIQUEMAL, délégation de signature est donnée à M Michel ZAMPAOLO, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et à Mme Sandrine COINDET, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 2.000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° DEC120402DR11 du 11 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC122057DR11**

*Délégation de signature consentie à M Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de l'UMR5521, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5521 intitulée « Laboratoire Sols, Solides, Structures, Risques » (3S-R), nommant Monsieur Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de l'unité et Monsieur Pascal VILLARD, directeur adjoint ;

**Vu** la décision n° DEC120383INSIS du 28 février 2012 portant nomination de Messieurs Frédéric DUFOUR, et Gioacchino VIGGIANI, aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR 5521, en remplacement de Monsieur Pascal VILLARD du 1<sup>er</sup> février 2012 et jusqu'au 31 juillet 2012 ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de l'unité UMR 5521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité

d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques-Jean-Marie DESRUES, délégation de signature est donnée à M. Frédéric DUFOUR, directeur adjoint, Pr/GINP, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 10.000 € HT, à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur adjoint, Pr/UJF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 10.000 € HT, et à Mme Sonia MARTINATO, responsable financière, SA/GINP, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 1.000 € HT ;

## **Article 3**

La décision n° DEC110298DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC121985DR11**

*Délégation de signature consentie à M. Louis FUNAR, directeur du GDR 2105, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC120062DSI portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2012, de la GDR 2105 intitulée «TRESSES», dont le directeur est M. Louis FUNAR;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Louis FUNAR , directrice de la GDR 2105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 04 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC121705DR11**

*Délégation de signature consentie à M. Michel FILY, directeur par intérim de l'OSUG – UMS832, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'unité UMS 832, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble » (OSUG) dont le directeur est Christian PERRIER ;

**Vu** la décision n° DEC121357INSU du 23 mai 2012 portant cessation de fonction de M. Christian PERRIER et nomination du directeur par intérim de l'unité de service 832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) – M. Michel FILY.

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel FILY, directeur de l'unité UMS 832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FILY, délégation de signature est donnée à Leslie HOLLETT, IE, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, sans aucune limite, à Hélène HOSTACHY, AI, Responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, sans aucune limite.

## **Article 3**

La décision n° DEC110359DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

La décision n° DEC120303DR11 du 07 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 mai 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122059DR11**

***Délégation de signature consentie à M Patrice FONTAINE, directeur de l'UPS 3390, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A011DSI du 4 janvier 2011 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UPS 3390 intitulée «Institut européen de données financières (EUROFIDAI)», dont le directeur est Monsieur Patrice FONTAINE ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UPS 3390, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à



l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice FONTAINE, délégation de signature est donnée à M Bernard RAPACCHI, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 10.000 € HT et à Mme Laura BARUS, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 10.000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° DEC110327DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122067DR11**

*Délégation de signature consentie à M Philippe BRION, directeur de l'UPS 2966, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC10A011DSI du 19 décembre 2009 portant renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010, de l'UPS 2966 intitulée «Unité de Logistique internationale – services et soutien aux expériences», dont le directeur est Monsieur Philippe BRION ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BRION, directeur de l'UPS 2966, à l'effet de signer à compter du 3 janvier 2012, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BRION, délégation de signature est donnée à Mme Véronique COMBET, T, et à Mme ANGLADE Géraldine, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ;

## **Article 3**

La décision n° DEC100144DR11 du 01 septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 janvier 2012.

**Le délégué régional**

**Jérôme VITRE**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC121781DR11**

*Délégation de signature consentie à M Serge COSNIER, directeur de l'UMR5250, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5250 intitulée DCM «Département de Chimie Moléculaire», dont le directeur est M. DUMY ;

**Vu** la décision n° DEC121029INC du 10 avril 2012 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'UMR 5250 – M Serge COSNIER ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Serge COSNIER , directrice de l'unité UMR 5250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Serge COSNIER , délégation de signature est donnée à Mme MILET Anne, Pr UJF, à M. BOTURYN Didier, DR CNRS, M. EINHORN Jacques, DR CNRS, M. SAINT-AMAN Eric, Pr UJF, M JOUANIN Jean-Michel, IEHC CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 90.000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° DEC110284DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 08 juin 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122060DR11**

*Délégation de signature consentie à M Serge COSNIER, directeur du GDR 3540, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC120062DSI du 29 février 2012 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2012, du GDR 3540 intitulé «Biopiles enzymatiques et microbiennes», dont le directeur est Monsieur Serge COSNIER ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Serge COSNIER, directeur du GDR 3540, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge COSNIER, délégation de signature est donnée à M Alan LE GOFF, CR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 10.000 € HT.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122013DR11**

*Délégation de signature consentie à Mme EL KISSI Nadia, directeur de l'UMR5520, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5520 intitulée «Laboratoire de Rhéologie» , dont le directeur est M. Albert MAGNIN;

**Vu** la décision n° DEC113066INSIS du 27 janvier 2012 portant remplacement de M. Albert MAGNIN par Mme Nadia EL KISSI aux fonctions de directeur de l'UMR 5520 et portant modification de l'intitulé de l'unité.

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadia EL KISSI, directrice de l'unité UMR 5520, à compter de la décision de remplacement aux fonctions de directeur, à l'effet de signer, au nom



du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia EL KISSI, délégation de signature est donnée à Mme GALLIARD Hélène, IR1 et à M. BERGEROT François, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 130.000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° DEC110391DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC122020DR11**

***Délégation de signature consentie à Mme Brigitte BIDEGARAY-FESQUET, directeur de l'UMS3042 intitulée Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMS N°3042 intitulée MI2S intitulée Moyens Informatiques Multimédia Information Scientifique, dont le directeur est M. N Balacheff ;

**Vu** la décision n° DEC121743INS2I du 18 juin 2012 portant nomination de Mme Brigitte BIDEGARAY-FESQUET comme directrice par intérim de l'UMS 3042 pour la période du 17 avril 2012 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Nicolas BALACHEFF ;

Décide :

## **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Brigitte BIDEGARAY-FESQUET, directrice par intérim de l'unité UMS 3042, du 17 avril 2012 au 31 décembre 2014, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite de 125000 € HT et des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte BIDEGARAY-FESQUET, délégation de signature est donnée à Mme LEMOINE Martine, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 125.000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° DEC110337DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 juillet 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC121780DR11**

*Délégation de signature consentie à Mme Eva PEBAY-PEYROULA, directrice de l'UMR5075, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5075 intitulée « Institut de Biologie Structurale », dont la directrice est Mme Eva PEBAY-PEYROULA ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Eva PEBAY-PEYROULA , directrice de l'unité UMR 5075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva PEBAY-PEYROULA , délégation de signature est donnée à M Jacques NEYTON, DR, à Mme Joséphine RAMON, IR, à M. Calogero FRANGIAMONE, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à Mme Isabelle DOS SANTOS, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 4000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° DEC110309DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC121779DR11**

***Délégation de signature consentie à Mme Clémentine PRIEUR, directeur du GDR 3179 intitulé MASCOT NUM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes,

**Vu** la décision n° DEC120062DSI du 29 février 2012 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2012, du GDR 3179 intitulé « MASCOT NUM », dont le directeur est Mme Clémentine PRIEUR ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Clémentine PRIEUR, directeur de l'unité GDR 3179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clémentine PRIEUR, délégation de signature est donnée à Mme HELBERT Céline MCR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC121838DAJ**

Décision donnant délégation de signature (Délégation Provence et Corse)

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils



de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 051054DR12 du 26 juillet 2005 portant nomination de Mme Béatrice Saint-Cricq aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

**Vu** la décision n° 071401DR12 du 20 novembre 2007 portant nomination de Mme Nise Scherrer aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30 juillet 2009 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121751DAJ portant nomination de Mme Bernadette Beurton aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Provence et Corse;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation permanente est donnée à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Provence et Corse, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux

dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

### **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de

droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

#### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional, délégation est donnée à Mme Bernadette Beurton, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis Hermès, délégué régional, et de Mme Bernadette Beurton, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à, délégation est donnée à Mme Béatrice Saint-Cricq, responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Nise Scherrer, responsable du service des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions.

**Art. 4.** – La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2012

Alain Fuchs

## **DEC121837DR12**

**Délégation de signature consentie à Frédéric CARRIERE  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7282, intitulée « Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse», dont le directeur est Frédéric CARRIERE ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Frédéric CARRIERE, directeur de l'unité UMR 7282, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Frédéric CARRIERE**, délégation de signature est donnée à Danièle TADEO, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14/06/2012

Younis HERMES

Le Directeur

La délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC121767DR12**

### **Délégation de signature consentie à M. Johannes ZIEGLER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR7290, intitulée « Laboratoire de psychologie cognitive » dont le directeur est M. Johannes ZIEGLER ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Johannes ZIEGLER, directeur de l'unité UMR7290, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johannes ZIEGLER, délégation de signature est donnée à M. Frédéric LOMBARDO,T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° **120165dr12** du 02/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/05/2012

Younis HERMES

Le Directeur :

Le délégataire :

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC121761DR12**

**Délégation de signature consentie à *Nicolas THOUVENY*  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7330, intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement », dont le directeur est Nicolas THOUVENY ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMR 7330, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Nicolas THOUVENY**, délégation de signature est donnée à Marie JOCKEY, IE, Florence SYLVESTRE, DR, Edouard BARD, professeur et Didier BOURLES, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n°101890DR12 du 21/01/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/05/2012

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :
Signature :

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

## **DEC121760DR12**

**Délégation de signature consentie à *Pierre BONGRAND*  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7333, intitulée « Adhésion et inflammation », dont le directeur est Pierre BONGRAND ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pierre BONGRAND, directeur de l'unité UMR 7333, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

La décision n°101871dr12 du 21/01/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14/05/2012

Younis HERMES

**Le Directeur**

Nom :
Signature :

## **DEC121765DR12**

**Délégation de signature consentie à *Renaud ROBERT*  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122733DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3155, intitulée «Institut de recherche sur l'architecture antique», dont le directeur est Renaud ROBERT ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Renaud ROBERT, directeur de l'unité USR 3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Renaud ROBERT**, délégation de signature est donnée à Alain BADIE, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n°101793dr12 du 02/02/2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/05/2012

Younis HERMES

Le Directeur

Le délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC121538DR12**

**Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de leur délégation**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 121751DAJ du 26/06/12 nommant Mme Bernadette BEURTON adjointe au délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/07/2012 ;

**Vu** la décision n° 051054DR12 du 26/07/2005 nommant Mme Béatrice SAINT-CRICQ, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 071401DR12 du 20/11/2007 nommant Mme Nise SCHERRER, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 071393DR12 du 31/08/2007 nommant M. Gérard ZANON, aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 051058DR12 du 08/09/2005 nommant Mme Irène CZYZ, aux fonctions d'adjointe au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 091661DR12 du 13/11/2009 nommant Mme Isabelle PAVARD, aux fonctions d'adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation Provence et Corse ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Bernadette BEURTON, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES et Mme Bernadette BEURTON, délégation est donnée à Mme Béatrice SAINT-CRICQ, responsable du service partenariat et valorisation, Mme Nise SCHERRER, responsable du service ressources humaines, M. Gérard ZANON, responsable du service technique et logistique, Mme Irène CZYZ, adjointe au responsable du service technique et logistique, M. Patrice GARCIA, adjoint au responsable du service technique et logistique, Mme Isabelle PAVARD, adjointe au responsable du service financier et comptable, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, dans la limite de 15 000€ HT.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 juillet 2012

Le délégué régional

## **DEC121540DR12**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 121751DAJ du 26/06/12 nommant Mme Bernadette BEURTON adjointe au délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/07/2012 ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Bernadette BEURTON, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES et Mme Bernadette BEURTON, délégation est donnée à Mme Béatrice SAINT-CRICQ, responsable du service partenariat et valorisation, Mme Nise SCHERRER, responsable du service ressources humaines, M. Gérard ZANON, responsable du service technique et logistique, Mme Irène CZYZ, adjointe au responsable du service technique et logistique, M. Patrice GARCIA, adjoint au responsable du service technique et logistique, Mme Isabelle PAVARD, adjointe au responsable du service financier et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

##### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 juillet 2012

Le délégué régional

## DEC121768DR12

### Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

#### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR7290, intitulée « Laboratoire de psychologie cognitive » dont le directeur est M. Johannes ZIEGLER ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Frédéric LOMBARDO, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 mai 2012

Le directeur d'unité

La délégataire :

Nom :
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



## **DEC121762DR12**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7330, intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement », dont le directeur est Nicolas THOUVENY ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie JOCKEY, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie JOCKEY, délégation est donnée à Mme Florence SYLVESTRE, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie JOCKEY et de Mme Florence SYLVESTRE, délégation est donnée à M. Edouard BARD, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie JOCKEY, de Mme Florence SYLVESTRE et de M. Edouard BARD, délégation est donnée à M. Didier BOURLES, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

## Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/05/2012

Le directeur d'unité  
Nicolas THOUVENY

### Les délégués

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

## **DEC121766DR12**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122733DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR 3155, intitulée «Institut de recherche sur l'architecture antique», dont le directeur est Renaud ROBERT ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain BADIE, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15/05/2012

Le directeur d'unité

#### Le délégataire

Nom :
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



## **DEC121607DR12**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7280, intitulée «Centre d'immunologie de Marseille-Luminy», dont le directeur est Eric VIVIER ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jonathan EWBANK, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jonathan EWBANK, délégation est donnée à Mme Monique ALLIONE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10/05/2012

Le directeur d'unité

Les délégués

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

DEC121818DR13

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2010 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5110, intitulée Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens, dont le directeur est M. Serge HEUSSNER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Serge BERNE, Adjoint au directeur de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BERNE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Olivier VERNEAU, Adjoint au directeur de l'unité.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> Janvier 2012

M. Serge HEUSSNER

DEC122110DR13

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2010 portant création de l'unité UMR 5281, intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement, dont la directrice est Mme Geneviève CORTES;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane GHIOTTI, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GHIOTTI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, Assistante en gestion financière.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> Janvier 2012

Mme Geneviève CORTES

**Délégation de signature consentie à Mme Geneviève CORTES, directrice de l'UMR 5281, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5281, intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement, dont la directrice est Mme Geneviève CORTES ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Geneviève CORTES, directrice de l'unité UMR 5281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève CORTES, directrice de l'unité UMR 5281, délégation de signature est donnée à M. Stéphane GHIOTTI, CR, et à Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100028DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Ghislaine GIBELLO



## **DEC121730DR14**

### **Délégation de signature consentie à M. Louis Casteilla par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5273, intitulée STROMALab, dont le directeur est Louis Casteilla ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Louis Casteilla, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis Casteilla, délégation de signature est donnée à M. Luc Sensébé, DMS, à M. Alain Belliure, TCS, et à Mme Catherine Donati, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 112671DR14 du 26 novembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

## **DEC121593DR14**

### **Délégation de signature consentie à M. Michel Caffarel par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création du groupement de recherche n° 3314, intitulé Méthodes corrélées pour la structure électronique, dont le directeur est M. Michel Caffarel ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Caffarel, directeur du groupement de recherche n° 3314, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Caffarel délégation de signature est donnée à Mme Nadia Ben Amor, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 mai 2012

Le délégué régional

M. Patrick MOUNAUD

## **DEC121731DR14**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5273, intitulée STROMALab, dont le directeur est Louis Casteilla ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Luc Sensebé, DMS**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Luc Sensebé**, délégation est donnée à **M. Alain Belliure, TCS**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Luc Sensebé et M. Alain Belliure**, délégation est donnée à **Mme Catherine Donati, TCE** aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> juin 2012

M. Louis CASTEILLA

Directeur

## **DEC121594DR14**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création du groupement de recherche n° 3314, intitulé Méthodes corrélées pour la structure électronique, dont le directeur est M. Michel Caffarel ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mme Nadia Ben Amor, CR1**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 mai 2012

Le directeur d'unité

M. Michel CAFFAREL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC122209DR15

**Délégation de signature temporaire consentie à Sabine Hautreux par le Délégué régional**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 121050DAJ du 23 mars 2012 nommant M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En l'absence de M. Christophe GIRAUD, Délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, délégation est donnée à Mme Sabine HAUTREUX, Ingénieure d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire pour les journées des 26 et 27 juillet 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 juillet 2012

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



DEC122107DR16

**Délégation de signature consentie à M. Olivier TOURNY  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant M. Gilles SENTISE délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004;

**Vu** la décision n° 110171INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de M. Olivier TOURNY aux fonctions de directeur de l'USR 3132, intitulée « Centre de recherche français à Jérusalem » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier TOURNY, directeur de l'USR n°3132 « Centre de recherche français à Jérusalem », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20.000 euros hors taxes, soit 23.920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Tourny, délégation de signature est donnée à

- **Mme Lyse BAER**, assistante ingénieure
  - **M. Bertrand DARLY**, ingénieur d'études
- aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2012

Le Délégué Régional  
de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC122152DR16

**Délégation de signature consentie à Mme Anne CORVAL  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant M. Gilles SENTISE délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004;

**Vu** la décision n° 110923INEE du 27 juin 2011 portant création de l'unité de recherche et de service n°3456 intitulée « CNRS Guyane » et nomination de la directrice, Mme Anne CORVAL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne CORVAL, directrice de l'USR n°3456 « CNRS Guyane », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20.000 euros hors taxes, soit 23.920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CORVAL, délégation de signature est donnée à **M. Laurent DANTEC**, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2012

Le Délégué Régional  
de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC121903DR17

**Délégation de signature consentie à Alexandre Valance  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC09A001DSI du 19 février 2009 portant création du groupement de recherche n°3276, intitulé Transport solide naturel, dont le directeur est Alexandre Valance ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alexandre Valance, directeur du groupement de recherche n°3276, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Alexandre Valance, délégation de signature est donnée à Alain Crave, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 juin 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121806DR17

**Délégation de signature consentie à Jean-Michel Granger  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC06A001DSI du 06 avril 2006 portant création du groupement de recherche n°2945, intitulé Singularités et applications, dont le directeur est Jean-Michel Granger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Michel Granger, directeur du groupement de recherche n°2945, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel Granger, délégation de signature est donnée à Alexandra Le Petitcorps, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 juin 2012

Le délégué régional

André Quinquis



DEC121907DR17

**Délégation de signature consentie à Philippe Jarnoux  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC121667INSHS du 14 juin 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3554, intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation, dont le directeur est Philippe Jarnoux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Jarnoux, directeur de l'unité mixte de service n°3554, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Jarnoux, délégation de signature est donnée à Philippe Lagadec, Ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 juin 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC121814DR17

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité de service et de recherche n°3151, intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines, dont la directrice est Sandrine Ruchaud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane Bach, Ingénieur de recherche, M. Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche et Mme Béatrice Noblot, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 19 juin 2012

La directrice d'unité

Sandrine Ruchaud

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121906DR17

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC09A001DSI du 19 février 2009 portant création du groupement de recherche n°3276, intitulé Transport solide naturel, dont le directeur est Alexandre Valance ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Crave, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 juin 2012

Le directeur d'unité

Alexandre Valance

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC121910DR17

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121667INSHS du 14 juin 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3554, intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation, dont le directeur est Philippe Jarnoux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Lagadec, Ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 27 juin 2012

Le directeur d'unité

Philippe Jarnoux

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC122117DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Dominique Aymer de la Chevalerie, directeur du bureau du CNRS à New-Dehli

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°105372DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de M. Dominique Aymer de la Chevalerie aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à New-Dehli ;

**Vu** le projet de memorandum of understanding entre le National Centre for Biological Sciences (Centre du gouvernement indien), l'Institut Curie et le CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Dominique Aymer de la Chevalerie, directeur du bureau du CNRS à New-Dehli, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le memorandum of understanding entre le National Centre for Biological Sciences (Centre du gouvernement indien), l'Institut Curie et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juillet 2012

Alain Fuchs

**DEC121891DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier Inglebert aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

**Vu** le projet de convention de création du European Associated Laboratory « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science » (LEA FILOFOCS) entre l'Université de Tel-Aviv, l'université Paris Diderot et le CNRS ;

**Vu** le projet d'accord de coopération scientifique entre le Ministère de la Science et de la Technologie de l'Etat d'Israël et le CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de création du European Associated Laboratory « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science » (LEA FILOFOCS) entre l'Université de Tel-Aviv, l'université Paris Diderot et le CNRS.

**Art. 2.** – Délégation est donnée à Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord de coopération scientifique entre le Ministère de la Science et de la Technologie de l'Etat d'Israël et le CNRS.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juin 2012

Alain Fuchs

## **DEC121978DAJ**

Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 100164DAJ du 8 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Noël Verpeaux aux fonctions de directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – En l'absence de M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science, délégation est donnée à M. Jean-Noël Verpeaux, directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, pour la période du 23 juillet au 25 juillet 2012 inclus et du 20 août au 28 août 2012 inclus, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints et des comptables secondaires ;
- des décisions de création, de renouvellement, de suppression d'unités ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2012

Alain Fuchs



**DEC121897DAJ**

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Pieri, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS par intérim

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°121896DAJ portant cessation de fonctions et nomination (fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Philippe Pieri, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS par intérim, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous les actes et notamment, les actes de procédure relatifs aux plaintes déposées auprès de la direction de la surveillance du territoire (DST) ou d'autres services de police spécialisés, ayant trait à des intrusions dans les systèmes informatiques du CNRS.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Fait à Paris, le 29 juin 2012

Alain Fuchs

**DEC122136DAJ**

Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Lyasid Hammoud

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100039DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – En l'absence de M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques, de Mme Sylviane Muller, directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques et de Mme Annie Lechevallier, directrice adjointe administrative, délégation est donnée à M. Lyasid Hammoud à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, pour la période du 3 août au 16 août 2012 inclus les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la décision n°100039DAJ susvisée.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2012

Alain Fuchs

## **DEC122145DAJ**

Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n°0901449DAJ du 16 novembre 2009 modifiée portant nomination de M. Patrick Netter aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 100039DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

**Vu** la décision n° 112844DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques ;

**Vu** la décision n°122137DAJ portant nomination de M. Lyasid Hammoud aux fonctions de directeur adjoint administratif par intérim de l'Institut des Sciences Biologiques,

#### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

#### **A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

#### **B) GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

## C) DECLARATIONS DIVERSES

- les déclarations et demandes faites en application de la loi du 20 décembre 1988 modifiée (relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application) ;
- les déclarations et demandes d'autorisation faites en application du décret du 10 août 2007 relatif au prélèvement, à la conservation et à la préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain (et l'arrêté pris pour son application).

**Art. 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques, délégation est donnée à Mme Sylviane Muller, directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques et de Mme Sylviane Muller, directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques, délégation est donnée à M. Lyasid Hammoud, directeur adjoint administratif par intérim de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

**Art. 4** - La décision n°100039DAJ du 21 janvier 2010 modifiée susvisée est abrogée à compter du 17 août 2012.

**Art. 5** – La présente décision, qui prend effet à compter du 17 août 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2012

Alain Fuchs

## **DEC121950IN2P3**

***Décision donnant délégation de signature à Mr. Pierre DAUCHEZ, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.***

### **Le directeur d'Institut**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

**Vu** le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n°00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n°112575DAJ du 22 novembre 2011 portant nomination de Mr. Pierre DAUCHEZ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à Mr. Pierre DAUCHEZ, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr. Pierre DAUCHEZ, délégué régional, délégation est donnée à Brigitte PAPIN secrétaire générale de la délégation régionale, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

## **Article 3**

La présente décision, qui prend effet à compter du 9 juillet 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2012

Le directeur de l'institut

DEC121742INSHS

**Décision portant création de l'unité mixte de service n° 3558 intitulée UMS  
QUETELET-PROGEDO**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

L'unité mixte de service (UMS) n° 3558 intitulée UMS QUETELET-PROGEDO, est créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut des Sciences humaines et sociales (InSHS)

Délégation : Paris A (DR01)

Etablissement(s) partenaire(s) : EHESS

Section(s) d'évaluation : 36, 38

**Article 2 : Direction**

Mme Roxane SILBERMAN, Directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, est nommée directrice de cette unité mixte de service pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2012

Le Président



**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° DEC100047DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Patrick Netter aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la convention portant création de la fédération de recherche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est créée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la fédération de recherche n° 3553 intitulée « Handicap »

Etablissements partenaires : Arts et Métiers ParisTech, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Conservatoire National des Arts et Métiers, Ecoles des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Fondation Garches, Institut National d'Etudes Démographiques, Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux, Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Registre des Handicapés de l'Enfant-Observatoire Périnatal de l'Isère et des Deux Savoie, Université de Bordeaux II, Université de Bourgogne, Université de Bretagne Occidentale, Université de Lille I, Université de Lille II, Université de Lille III, Université de Lyon I, Université de Montpellier I, Université de Lorraine, Université Paris Descartes, Université Pierre et Marie Curie, Université Paris Diderot, Université de Limoges, Université Paris Sud, Université de Rennes II, Université de Saint-Etienne, Université de Toulouse III, Université de Valenciennes-Hainaut Cambrais, Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines.

Institut de rattachement : Institut des Sciences Biologiques

Instituts secondaires : Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, Institut des Sciences Humaines et Sociales.

Délégation : Ile-de-France Est

Sections d'évaluation : 25, 27, 36, 37, 7, 9

**Article 2**

M. Jean-François Ravaud, Directeur de Recherche, est nommé directeur de la Fédération de Recherche.

M. Serge Poiraud, PU-PH, est nommé directeur-adjoint de la Fédération de Recherche. Leur mandat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2012

Le Directeur

DEC121603INSU

**Décision portant création de l'unité mixte de service n°3454 intitulée « Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut national des Sciences de l'Univers ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

L'unité mixte de service (UMS) n°3454 intitulée « unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris » est créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut National des Sciences de l'Univers

Délégation : Ile de France Est

Etablissements partenaires : Institut de Physique du Globe de Paris, Université Pierre et Marie Curie, Université Paris-Diderot, Université de La Réunion.

Sections d'évaluation : 18 et 20

**Article 2 : Direction**

M. Claude JAUPART, professeur des universités à l'université Paris Diderot est nommé directeur et M. Nikolai SHAPIRO, directeur de recherche au CNRS, directeur adjoint de cette unité mixte de service à compter de cette même date.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juillet 2012

Le Président

Alain FUCHS

**DEC12225dr08**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM) dont la Directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM).

**Article 2 : Composition du conseil**

Le Conseil se compose de 15 membres dont le Directeur et le Directeur adjoint de l'Unité. Sur ces 15 membres, 5 sont nommés par le Directeur et 8 sont désignés par voie d'élection. La durée du mandat du Conseil est de quatre ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

**Article 3 : Rôle du Conseil**

Le conseil de laboratoire a un rôle consultatif. Il est consulté par le Directeur de l'unité sur :

- l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes et la politique de recrutement ;
- les moyens budgétaires à demander par l'unité et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;
- la politique des contrats de recherche concernant l'unité ;
- la politique de transfert de technologie et la diffusion de l'information scientifique de l'unité ;

- la gestion des ressources humaines ;
- la politique de formation par la recherche ;
- les conséquences à tirer de l'avis formulé par la ou les sections du Comité national de la recherche scientifique dont relève l'unité ;
- le programme de formation en cours et pour l'année à venir ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'unité et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le Directeur de l'unité peut en outre consulter le conseil de laboratoire sur toute autre question concernant l'unité.

#### **Article 4 : Elections**

L'élection est organisée dans le délai maximum de trois mois à compter de la date de création ou de renouvellement de l'unité. Elle a lieu au suffrage direct (au scrutin uninominal à deux tours) et par collège. Tout électeur est éligible.

*Sont électeurs :*

- a) les personnes affectées sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- b) sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité de recherche considérée, les chercheurs, ingénieurs, techniciens et agents administratifs ne remplissant pas la condition fixée en a) participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

*Les électeurs sont répartis en trois collèges :*

- **Collège 1** : enseignants-chercheurs (professeurs des Universités et maîtres de conférences), chercheurs CNRS (directeurs et chargés de recherche), agents du Ministère de la Culture et autres chercheurs.
- **Collège 2** : IT CNRS et ITARF de l'Enseignement Supérieur (Université de Poitiers)
- **Collège 3** : doctorants et chercheurs post-doctorants

*La répartition des membres dans le Conseil de Laboratoire est la suivante :*

- Le Directeur de l'unité qui préside le Conseil,
- Le Directeur adjoint de l'Unité
- 8 membres élus parmi les électeurs avec la répartition suivante :
  - o 5 membres représentants du **collège 1**
  - o 2 membres représentants du **collège 2**
  - o 1 membre représentant du **collège 3**
- 5 membres nommés par le Directeur de l'unité parmi les électeurs non élus avec la répartition suivante :
  - o 3 membres représentants du **collège 1**
  - o 1 membre représentant du **collège 2**
  - o 1 membre représentant du **collège 3**

Tout membre du Conseil de laboratoire quittant définitivement l'unité de recherche où il exerçait ses fonctions cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il en aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection ou de nomination. La composition du Conseil ainsi définie ne peut être modifiée que sur sa demande ; les nouvelles propositions doivent alors obtenir plus des 2/3 des voix lors d'une assemblée plénière des membres du laboratoire.

#### **Article 5 : Fonctionnement**

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Un règlement intérieur arrête, en tant que de besoin, les autres règles de fonctionnement.

#### **Article 6 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 juillet 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

## **DEC121969IN2P3**

Portant modification de la décision n° 11A014DSI du 25 février 2011 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111762IN2P3 du 10 octobre 2011 portant nomination de M. Dominique Duchesneau à la fonction de directeur du GDR n° 2918 « NEUTRINO » ;

**Vu** la décision n° 11A014DSI du 25 février 2011 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n° 11A014DSI du 25 février 2011 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 2918 intitulé «NEUTRINO » sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, comme suit :

- Remplacer : «Délégation Alsace »
- Par : « Délégation Alpes »

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC121558INSB

**Décision portant création de l'unité mixte de service n°3552 intitulée « IRMaGe ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

L'unité mixte de service (UMS) n°3552 intitulée « IRMaGe », est créée à compter du 01/01/2012, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : INSB

Délégation : DR11 - Alpes

Etablissements partenaires : Université Joseph Fourier, INSERM, CHU de Grenoble

Sections d'évaluation : 27, 08

**Article 2 : Direction**

M. Jean-François Le Bas, professeur des universités – praticien hospitalier au CHU de Grenoble/Université Joseph Fournier, est nommé directeur de cette unité mixte de service.

Mme Chantal Remy, directrice de recherche à l'INSERM est nommée directrice adjointe de cette unité mixte de service.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/06/2012

Le Président  
Alain Fuchs

## **DEC121491DR14**

### **Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n° 5165 - Unité Différenciation Épidermique et Autoimmunité Rhumatoïde - UDEAR**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111982DAJ du 13 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5165, intitulée « Unité Différenciation Épidermique et Autoimmunité Rhumatoïde », dont le directeur est M. Guy Serre ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1er : Création**

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n° 5165 intitulée « Unité Différenciation Épidermique et Autoimmunité Rhumatoïde » - (UDEAR).

##### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 3 membres élus et 2 membres nommés dans le collège des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs ;
- 3 membres élus et 2 membres nommés dans le collège des ITA ;
- 1 membre élu et 1 membre nommé dans le collège des Doctorants.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.



### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 avril 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

**DEC121065DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature à Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5293, intitulée Institut des maladies neurodégénératives, dont le directeur est Erwan Bezard ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5293, intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) ;

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 mars 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Florence Parnier

Pour l'Université de Bordeaux Segalen

Manuel Tunon de Lara

## **DEC120999DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7315 intitulée Laboratoire de Science des procédés céramiques et de traitements de surface (SPCTS).**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature à Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7315, intitulée Science des procédés céramiques et de traitements de surface, dont le directeur est M. Thierry Chartier ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité l'unité UMR 7315, intitulée Science des procédés céramiques et de traitements de surface (SPCTS) ;

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 mars 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

DEC122079DR17

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6074 - Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC105281DAJ du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, dont le directeur est Jean-Marc Jézéquel ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6074.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité : Jean-Marc Jézéquel ;
- le directeur adjoint : Bruno Arnaldi ;
- 13 membres élus : Eric Anquetil, David Gross-Amblard, Olivier Ridoux, Olivier Berder François Coste, Valérie Gouranton, Guillaume Gravier, Laurent Perraudau, Mohamadou Lamine Diouf, Christophe Lino, Charles Deltel, Ronan Gagne et Anne Buzaré ;
- 5 membres nommés : Jean-Marie Bonnin, Luc Bougé, Patricia Bournai, Jean-Pierre Guillot et Sébastien Lefèvre.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans [4 ans en général, exceptionnellement 2 ans]<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 11 juillet 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

André Quinquis

DEC121707INSB

**Décision portant création de l'unité mixte de service n°3556 intitulée « Santé François Bonamy ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

L'unité mixte de service (UMS) n°3556 intitulée « Santé François Bonamy », est créée à compter du 01/01/2012, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : INSB

Délégation : DR17 – Bretagne et Pays-de-la-Loire

Etablissements partenaires : Université de Nantes, INSERM, CHU de Nantes

Section d'évaluation : 24

**Article 2 : Direction**

Mme Patricia Lemarchand, professeur des universités-praticien hospitalier au CHU de Nantes/Université de Nantes, est nommée directrice de cette unité mixte de service.

M. Jérôme Guicheux, directeur de recherche à l'INSERM est nommé directeur adjoint de cette unité mixte de service.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/06/2012

Le Président  
Alain Fuchs



DEC121916INS2I

## **Décision portant création du groupement de service n°3524 intitulé « EcolInfo »**

### **Le Président, par délégation,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service,

**Vu** la décision n°100093 du 25 février 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Baptiste directeur de l'institut des Sciences informatiques et leurs interactions (INS2I),

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Création**

Est créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le groupement de service (GDS) n°3524 intitulé EcolInfo.

Cette unité est rattachée à :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation : Alpes

Section : 7

Sa mission a pour objet d'étudier l'ensemble des impacts environnementaux et sociétaux des équipements concernés par les Technologies de l'Information et des Communications.

#### **Article 2 - Direction**

Mme Françoise Berthoud, Ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice de ce groupement de service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Francis Vivat, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de ce groupement de service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Article 3 - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,

Philippe Baptiste

**Décision relative au tarif des produits de l'unité n°7592 intitulée Institut Jacques Monod**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

**Vu** la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées sur la plateforme CYTOMETRIE de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod, sont fixés selon le barème joint en annexe<sup>1</sup>.

Ces tarifs exprimés HT, sont à majorer de la TVA au taux en vigueur, à l'exception des clients CNRS.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Paris, le 17 juillet 2012

Pour le Président et par délégation<sup>3</sup>  
La déléguée régionale

Christine d'Argouges

<sup>1</sup> Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format **PDF non scanné**

<sup>2</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

<sup>3</sup> Nom, prénom et qualité du signataire.

**Barème des tarifs de Cytométrie**  
**Prestations facturées à l'heure**

	Utilisateurs autonomes			Utilisateurs assistés		
	IJM, P7, CNRS	Autres académiques	Privé	IJM, P7, CNRS	Autres académiques	Privé
<b>Analyseur</b>	30,00 €	50,00 €	80,00 €	40,00 €	73,00 €	140,00 €
<b>Trieur</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	60,00 €	60,00 €	200,00 €
<b>Imageur</b>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	40,00 €	40,00 €	200,00 €



Délégation Alpes

N° DEC121746DR11

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100189DAJ du 23 juillet 2010 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes.

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

**Vu** la décision n°100190DAJ du 23 juillet 2010 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE Délégué Régional pour la circonscription Alpes.

### DECIDE

**Article 1 :** Les tarifs de vente d'hélium liquide, d'hélium gazeux et d'azote liquide fournis par le Laboratoire INSTITUT NEEL « LIQUEFACTEUR » UPR2940\_F sont fixés comme suit, en euros HT (TVA au taux en vigueur) :

	HELIUM LIQUIDE (€/L)	HELIUM GAZ (€/m³)	AZOTE LIQUIDE (€/L)
Laboratoires du Polygone	0,83 €	7,70 €	0,18 €
Laboratoires hors Polygone	1,75 €	7,70€	0,22 €
	HELIUM LIQUIDE (€/L)	HELIUM GAZ (€/Kg)	MISE EN FROID
<ul style="list-style-type: none"><li>• ILL</li><li>• ESRF</li></ul>	3,55 €	36,38 €	31 €

**Article 2 :** Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2012

Fait à Grenoble, le 6 juin 2012

Pour le Président

Le délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC122170 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité n°UMR5535 intitulée Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM) : PLATEFORME DE PEIGNAGE MOLECULAIRE**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR5535 Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 JUILLET 2012.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 24 Juillet 2012.

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

# Plateforme de Peignage Moléculaire de Montpellier - DNA Combing

## ANNEXE - Tarification HT

### 1. LAMELLES SILANISEES

Nomenclature	Forfait Lamelle	CNRS
DNA Combing 001	unité	8.38 €

### 2. ANALYSE D'IMAGES sur logiciel propriétaire IDeFlx

Nomenclature	Forfait Images	Public	Privé
DNA Combing Image 001	<100	130 €	260 €
DNA Combing Image 002	100-500	390 €	780 €
DNA Combing Image 003	≤1000	910 €	1820 €

Mesures : - vitesse des fourches de réplication  
 - asymétrie des fourches  
 - distances inter-origines  
 - densité globale de fourches  
 - distances entre sondes FISH

### 3. LOGICIEL IDeFlx

- Mise à disposition et service d'assistance au logiciel IDeFlx (installation, manuel d'utilisation, hotline, mises à jour...)

Nomenclature	Forfait	Public	Privé
DNA Combing IDeFIX 001	12 mois	500 €	2000 €

**4. ANALYSES BIOLOGIQUES COMPLETES** (sous forme de collaboration avec la plateforme) pour laboratoires publics seulement :

Nomenclature	Désignation	Unité	Public France	Public étranger
DNA Combing Analyse 001	digestion des plugs, fonte et peignage	1 plug	75 €	75 €
DNA Combing Analyse 002	immuno-détection et scan microscopie	1 plug	174 €	174 €
DNA Combing Analyse 003	prise d'images microscopie	120 images pour 1 échantillon	202 €	202 €
DNA Combing Analyse 004	analyse d'images et logiciel	120 images pour 1 échantillon	155 €	155 €
DNA Combing Analyse 005	expertise, statistiques, rapport et logiciel de visualisation des données	Forfait	200 €	200 €



# Décision relative à la composition du Conseil de service

---

## **DEC 121578DR01**

**portant sur la composition du Conseil de service de la Délégation Paris A**

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC080145DAJ du 12/12/2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision du 29 mai 2000 portant sur la création d'un Conseil de service à la délégation Paris A,

**Vu** la décision n° DEC110378DR1 du 24 janvier 2011 portant sur la composition du conseil de service,

**Vu** le procès-verbal des élections du conseil de service en date du 10 avril 2012.

### **Décide**

#### **Article 1er : Composition**

Le Conseil de service comprend un :

- a) **Président** : Alain Mangeol, Délégué régional  
**Suppléant** : Anne-Françoise Duval, Adjointe au délégué

b) Des membres élus par les personnels :

**Titulaires :**

- Sébastien David (SRH),
- Jean-Paul Théologides (SFC),
- Arnaud Richet (SPV),
- Edith Verger-Trochain (SFC).

**Suppléants**

- Chantal Maillard (SRH),
- Sophie Haguenin (SSI),
- Fadila Ben Ahmed (SFC).

c) Des membres nommés par le Délégué Régional :

**Titulaires :**

- Jean-Marc Fernandes (SRH)),
- François Kappeler (P&S),
- Audrey Bertinet (SPV).

**Suppléants**

- Emmanuelle Gilliard-Oger (CAG),
- Isabelle Ladegaillerie (CAG)
- Richard Bullet (SFC).

La durée du mandat des membres du conseil de service est valable pour 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 3 mai 2012

Pour le Président du CNRS  
et par délégation,

  
Le délégué régional

## DEC121589INS2I

*Décision portant modification de l'intitulé de l'UMR n° 8548*

### Le Président,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°120263INS2I en date du 23 février 2012 portant nomination de M. Jean PONCE aux fonctions de directeur de l'UMR8548 – LIENS ;

**Vu** l'accord des partenaire(s) ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions ;

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

A l'article 2 de la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 8548 est modifié comme suit :

- les termes: « Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (LIENS) »

sont remplacés par les termes :

« Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS) ».

#### Article 2

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le

Pour le Président  
Et par délégation  
Joël Bertrand

DEC121589INS2I

*Décision portant modification de l'intitulé de l'UMR n° 8548*

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées,

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 120263INS2I en date du 23 février 2012, portant nomination de M. Jean Ponce aux fonctions de directeur de l'UMR8548 – LIENS ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 8548 est modifié comme suit :

- les termes: « Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (LIENS) »  
sont remplacés par les termes :  
« Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS) ».

**Article 2**

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22.06.12



Pour le Président et par délégation  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

## **DEC122143DR01**

**Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 8131 du CNRS dénommée « Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne » (CRIA)**

### **Le président du CNRS**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'UMR 8131 du CNRS dénommée « Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne »

### **Décide**

#### **Article 1er : Création**

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche 8131 du CNRS dénommée « Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne ».

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur-adjoint de l'unité ;
- 8 membres élus :
  - 7 élus pour le Collège des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des doctorants avec 2 sous-collèges :
    - Chercheurs, enseignants-chercheurs et agents permanents ou sous contrat avec plus d'un an d'ancienneté ou sous contrat supérieur à un an (post doctorants) : 5 élus
    - Doctorants ayant plus d'un an d'ancienneté dans l'unité ou étant sous contrat supérieur à un an : 2 élus
  - 1 élu pour le Collège des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs permanents ou sous-contrat avec plus d'un an d'ancienneté.
- 5 membres nommés par le directeur de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire, le 31/12/2013. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 25 juillet 2012

Pour le président du CNRS  
et par délégation,

**Pour le Président du CNRS**  
et par délégation  
**L'Adjointe au Délégué régional pour la**  
**circonscription Paris A du CNRS**

Le Délégué Régional

**Anne-Françoise DUVAL**



**DEC121909DR04**

**Décision portant cessation d'activité de Mme Valérie HALIN-MARSAUX aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 01L113DR04 du 21 décembre 2001 portant nomination de Mme Valérie HALIN-MARSAUX aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Valérie HALIN-MARSAUX, dans l'unité du CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8195, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 juin 2012

Le directeur de l'unité  
Serge LAROCHE

Pour le CNRS,

Pour l'Université Paris-Sud,

La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Le président  
Jacques BITTOUN



DEC122165DR05

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 100019DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 juillet 2012

Le délégué régional

Gilles Traimond

DEC122055DR05

**Décision portant cessation d'activité de Mme Eva David aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°DEC100042DR05 du 10 février 2010 portant nomination de Mme Eva David aux fonctions d'ACMO / d'AP,

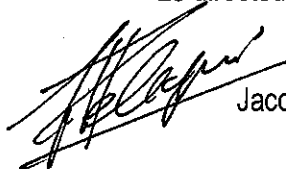
**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Eva David, dans l'unité du CNRS n° UMR 7055, à compter du 31 mai 2012.

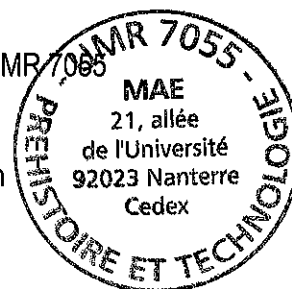
**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juin 2012

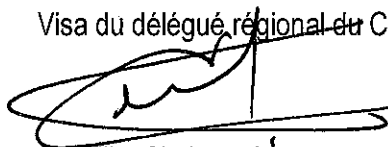
Le directeur de l'unité UMR 7055



Jacques Pelegrin



Visa du délégué régional du CNRS



Gilles Traimond

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC122124DR05

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

**Vu** la décision n° 100019DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Gilles TRAIMOND délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la Délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat SUD Recherche EPST,

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 juillet 2012

Gilles TRAIMOND

Le délégué régional

DEC121971DR06

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-est ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Centre-Est, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants

- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

- SNIRS-CGC : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

- SNPREES-FO : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

- SNTRS-CGT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 03 juillet 2012

Le délégué régional

DEC121928DR07

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

**Vu** la décision n° DEC112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Rhône Auvergne, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 juin 2012

Le délégué régional



**DEC121869dr08**

**Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7350 intitulée Laboratoire Mathématiques et Physique Théorique (LMPT)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7350 intitulée Laboratoire Mathématiques et Physique Théorique (LMPT), dont le directeur est M. Ahmad EL SOUFI ;

**Vu** la décision n° DEC121868dr08 du 18 juin 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7350 intitulée Laboratoire Mathématiques et Physique Théorique (LMPT) ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées le 10 janvier 2012 ;

**DECIDE :**

### **Article 1er : Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7350 intitulée Laboratoire Mathématiques et Physique Théorique (LMPT) est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Ahmad EL SOUFI, Directeur
- M. Amaury MOUCHET, Directeur-adjoint

Membres élus :

- M. Emmanuel CHASSEIGNE
- M. Mohamad DARWICH
- M. Olivier DURIEU
- M. Cédric LECOUEY
- M. Killian RASCHEL
- Mme Sandrine RENARD-RICCETTI
- M. Sergey SOLODUKHIN
- M. Loïc VILLAIN

Membres nommés :

- M. Guy BARLES
- M. Pascal BASEILHAC
- M. Emmanuel HUMBERT
- M. Antti NIEMI
- M. Marc PEIGNE

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 juin 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

**DEC122226dr08**

**Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM), dont la Directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

**Vu** la décision n° DEC122225dr08 du 30 juillet 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM) ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées le 06 mars 2012 ;

**DECIDE :**

### **Article 1er : Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM) est composé comme suit :

#### Membres de droit :

- Mme Cécile TREFFORT, Directrice, Directeur
- M. Stephen MORRISON, Directeur-adjoint

Membres élus :

- Mme Claude ANDRAULT-SCHMITT
- M. Martin AURELL
- M. Luc BOURGEOIS
- M. Pierre COURROUX
- M. Vincent DEBIAIS
- Mme Vanessa ERNST-MAILLET
- M. Laurent HABLOT
- M. Blaise ROYER
- 

Membres nommés :

- Mme Blanca ANGELES-LOPEZ
- Mme Lalaso RAYNAUD
- M. Didier DELHOUME
- M. Pierre-Marie JORIS
- M. Nicolas PROUTEAU

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 juillet 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC 122000DR08

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

**Vu** la décision n° 100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Centre Poitou-Charentes, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 6 juillet 2012

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par M. William BERTHOMIERE.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS

**Vu** la décision DEC012616/INSHS du 5 décembre 2011 nommant M. William BERTHOMIERE, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 31 août 2012, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, exercées par M. William BERTHOMIERE auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Centre Poitou Charentes (DR8).

**Article 2 ou 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

**DEC12223dr08**

**Décision modifiant la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

**Vu** la décision n° DEC120980dr08 du 05 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) ;

**Vu** la décision n°DEC120981dr08 du 05 mars 2012 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA)

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées le 13 juillet 2012 ;

**DECIDE :**

### **Article 1er : Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) est modifié comme suit :

Membres élus :

- Mme Estelle GALIENNE en remplacement de M. Raphaël DELEPEE



**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 juillet 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC121917INSHS

**Décision portant nomination de M. Joël Biard aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7323 intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) et nommant M. Philippe Vendrix, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Joël Biard, Professeur à l'université de Tours, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122091DR11

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Délégation Alpes**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC100190DAJ du 23 juillet 2010 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional Alpes, par intérim.

**Vu** la décision n°DEC120003DAJ du 17 janvier 2012 modifiant la décision DEC100190DAJ et supprimant les termes « par intérim » dans la décision susvisée.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Alpes, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires - 2 représentants suppléants

- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire - 1 représentant suppléant

- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires - 2 représentants suppléants

- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire - 1 représentant suppléant
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire - 1 représentant suppléant

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 16 juillet 2012

Jérôme VITRE

Délégué Régional

DEC121756DR13

**Décision portant cessation d'activité de Mme FRANCOISE SANCHEZ aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR (ou le délégué)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 080034DR13 du 11/07/2008 portant nomination de Mme FRANCOISE SANCHEZ aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme FRANCOISE SANCHEZ, dans l'unité du CNRS n°5236, à compter du 30/04/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 07/06/2012



Le directeur de l'unité 5236  
DEVAUX CHRISTIAN

Visa de la Déléguée Régionale CNRS



**Ghislaine GIBELLO**



DEC122088DR14

**fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD, Délégué Régional pour la circonscription Midi-Pyrénées.

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Midi-Pyrénées s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNCS-FSU : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

##### **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 juillet 2012

Patrick MOUNAUD

## **DEC122099DR14**

### **Décision portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Midi-Pyrénées**

#### **Le Délégué Régional,**

**Vu** la circulaire n°022002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

**Vu** la décision n°000029 DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration au CNRS ;

**Vu** la circulaire n°02003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

**Vu** la note référencée DRH/SDS/IK/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011, donnant délégation de signature à Monsieur Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées,

#### **Décide**

##### **Article 1**

Sont désignés en qualité de membres titulaires représentant des usagers CNRS au comité de gestion :

- Madame Lilia Droua (MOY1400)
- Madame Patricia Fouquereau (UPR8241)
- Monsieur Antoine Maiorano (UPR8001)
- Monsieur Thierry Otto (UMR5245)
- Monsieur Damien Rambaud (UMR5277)

##### **Article 2**

Sont désignés en qualité de membres suppléants représentant des usagers CNRS au comité de gestion :

- Madame Sylvie Boukhari (UMR5589)
- Monsieur Christophe Faulmann (UPR8241)
- Monsieur Jean-François Léon (UMR5560)
- Monsieur Jean-Louis Monier (MOY1400)
- Monsieur Christian Tourte (UPR8001)

##### **Article 3**

Sont désignés en qualité de membres titulaires représentant l'administration du CNRS au comité de gestion :

- Madame Sandrine Chupin (UMR5502)
- Madame Nicole Hommet (UMR5174)
- Monsieur Pascal Paiva (UPR8011)
- Madame Céline Rozier (UMR5219)
- Madame Pascale Thévenod (UPR8001)

**Article 4**

Sont désignés en qualité de membres suppléants représentant l'administration du CNRS au comité de gestion :

- Madame Emilie Besançon (UMR5277)
- Madame Maryse Béziat (UMR5069)
- Madame Myriam Bousquet (USR3388)
- Monsieur Jean-Yves Gaudin (MOY1400)
- Monsieur Sébastien Kandel (UMR5547)

**Article 5**

Est désigné en qualité de membre titulaire représentant les usagers des organismes partenaires au comité de gestion :

- Monsieur Nicolas Combébiac (UMR5504)

**Article 6**

Est désignée en qualité de membre suppléant représentant les usagers des organismes partenaires au comité de gestion :

- Madame Corinne Routaboul (FR2599)

**Article 7**

Est désigné en qualité de membre titulaire représentant l'administration des organismes partenaires au comité de gestion :

- Monsieur Denis Bascou (INRA)

**Article 8**

Est désigné en qualité de membre titulaire représentant les étudiants au comité de gestion :

- Monsieur Vincent Prat (UMR5277)

**Article 9**

Est désigné en qualité de membre suppléant représentant les étudiants au comité de gestion :

- Monsieur Pierre-Alain Bourdil (UPR8001)

**Article 10**

Le mandat des membres titulaires et suppléants du comité de gestion prend effet le 22 mai 2012 pour une durée de trois ans.

**Article 11**

Cette décision sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage et sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 juillet 2012

Le Délégué Régional

Monsieur Patrick Mounaud



DEC121755INSU

**Décision portant prorogation de l'unité mixte de service n°2859 intitulée « Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement » SAFIRE**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 081229PU portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2859 intitulée « Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement » SAFIRE, modifiée ;

**Vu** la convention de renouvellement de l'unité mixte de service « SAFIRE » en date du 13 février 2009 ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut National des Sciences de l'Univers ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En vue de la synchronisation du mandat de l'unité mixte n°2859 intitulée « Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement » SAFIRE avec la convention de renouvellement de cette unité son mandat est prorogé d'une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Article 2 :**

Le mandat du directeur, Monsieur Lior PEREZ, ingénieur des ponts et chaussés à Météo-France et du directeur adjoint, Monsieur Aurélien BOURDON, ingénieur de recherche au CNRS, est prorogé pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juillet 2012

Le Président

Alain FUCHS

DEC121945DR15

## **Décision fixant la composition de la commission régionale d'action sociale**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 100033DAJ du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif à l'institution de comités techniques paritaires ;

**Vu** la décision n° 090006DRH du 29 janvier 2009 mettant fin à compter du 14 janvier 2009 au mandat des représentants du personnel à la commission nationale d'action sociale du CNRS et de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n° 121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**Vu** la décision n° 121295DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une CNAS et des CORAS ;

**Vu** l'avis du comité technique du 30 mars 2012 ;

**Cette décision annule et remplace la décision n° 111132DR15 du 10 mai 2011**

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés pour représenter l'administration à la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Aquitaine-Limousin :

- a) en tant que membres titulaires :
- M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la délégation Aquitaine-Limousin, Président,
  - Mme Catherine TREMOULET, responsable du SRH de la délégation Aquitaine-Limousin,
  - M. Jean-René CAZALETS, directeur de l'Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INICIA) - UMR 5287,
  - M. Jean-Pierre DELVILLE, directeur du Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) - UMR 5798,
  - M. Mario MAGLIONE, DR1, Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) - UPR 9048,
  - M. Pascal WEIL, directeur du Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LABRI) - UMR 5800

- b) en tant que membres suppléants :
- M. Olivier DONARD, directeur de l'Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM) - UMR 5254,
  - M. Philippe MORETTO, directeur du Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) - UMR5797.

## **Article 2**

Sont désignés pour représenter les personnels par les organisations les plus représentatives au vu du dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale pour la composition du comité technique du CNRS :

- a) en tant que membres titulaires :
- M. Etienne COUTUREAU, SNCS-FSU,
  - Mme Anne-Marie DOURGES, SGEN-CFDT,
  - Mme Muriel GEORGET, SNPTES-UNSA,
  - Mme Nicole LOMPRES, SGEN-CFDT,
  - M. Joël PLANTARD, SNTRS-CGT,
  - Mme Sandrine QUILLATEAU, SNTRS-CGT
- b) en tant que membres suppléants :
- Mme Bernadette BERGERET, SGEN-CFDT,
  - M. Henri BERTIN, SNCS-FSU,
  - M. Loïc THIAO-LAYEL, SNPTES-UNSA

En outre, le délégué régional arrête la liste des organisations syndicales non représentées au sein de la commission qui désignent un représentant titulaire et un représentant suppléant. Ceux-ci peuvent assister aux réunions de la commission et participer aux débats, mais sans pouvoir prendre part aux votes.

## **Article 3**

Le président est assisté, en tant que de besoin, par le ou les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par des questions ou projets de textes soumis à l'avis de la commission.

## **Article 4**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 juillet 2012

Le délégué régional  
**Christophe GIRAUD**

DEC121972DR15

## **Décision fixant la composition de la commission régionale de formation permanente**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 100033DAJ du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121050DAJ du 23 mars 2012 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin à compte du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**Vu** la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 modifiant la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente ;

**Vu** l'avis du comité technique du 30 mars 2012 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés pour représenter l'administration à la commission régionale de formation permanente (CRFP) de la délégation Aquitaine-Limousin :

- M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la délégation Aquitaine-Limousin, Président,
- Mme Catherine TREMOULET, responsable du SRH de la délégation Aquitaine-Limousin.

#### **Article 2**

Sont désignés pour représenter les personnels par les organisations les plus représentatives au vu du dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale pour la composition du comité technique du CNRS :

- a) en tant que membres titulaires :
  - Mme Cécile BOSSY, SNTES-UNSA,
  - M. Gilbert BOUNAUD-DEVILLERS, SGEN-CFDT,
  - Mme Christine CAZENAVE, SNTRS-CGT,
  - M. Gérard CLAVERIE, SNTRS-CGT,

b) en tant que membres suppléants :

- Mme Sandrine QUILLATEAU, SNTRS-CGT,

En outre, le délégué régional arrête la liste des organisations syndicales non représentées au sein de la commission qui désignent un représentant titulaire et un représentant suppléant. Ceux-ci peuvent assister aux réunions de la commission et participer aux débats, mais sans pouvoir prendre part aux votes.

**Membres invités :**

- M. Philippe BALCOU, Directeur du CELIA (INP et INSIS),
- M. Jean-Marc BLONDY, *Chargé de Mission Formation de l'Institut INSIS*, UMR 6172 XLIM,
- M. Patrick CHARLOT, Directeur de l'Observatoire de Floirac (INSU),
- M. Jean-Michel FRANCONI, Directeur du RMSB (INSB et INSIS),
- M. Jean-Marc SOTIROPOULOS, chercheur à l'IPREM (INSC) ;
- Les responsables formation des établissements partenaires.

**Article 3**

Le président est assisté, en tant que de besoin, par le ou les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressés par des questions ou projets de textes soumis à l'avis de la commission.

**Article 4**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 juillet 2012

Le délégué régional  
**Christophe GIRAUD**

DEC122120DR15

**Décision fixant la composition du comité paritaire de gestion du restaurant propre de Pessac**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter-administratifs ;

**Vu** la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des Comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

**Vu** la note réf. DRH/SDS/IK/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 laissant la constitution du comité de gestion à la libre appréciation de la Délégation (désignation sur la base du volontariat ou processus électoral) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés pour représenter l'administration au comité paritaire de gestion (CPG) du restaurant propre de Pessac de la délégation Aquitaine-Limousin :

a) en tant que membres titulaires :

- M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la délégation Aquitaine-Limousin, Président,
- Mme Catherine TREMOULET, responsable du SRH de la délégation Aquitaine-Limousin,
- Mme Valérie FROMENTIN, directrice de l'Institut de Recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age d'Ausonius (IRAM) - UMR 5607,
- M. Philippe GARRIGUES, directeur de l'Institut des Sciences Moléculaires (ISM) - UMR 5255,
- M. Philippe RICHETTI, directeur du Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP) - UPR8641,
- M. Francis TEYSSANDIER, directeur du Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS) - UMR 5801

b) en tant que membres suppléants :

- Mlle Emmanuelle NEUVILLE, AI, MOY1500 Délégation Aquitaine-Limousin,
- Mme Maryse VAN-OVERSTRACTEN, IE2, MOY1500 Délégation Aquitaine-Limousin.

## **Article 2**

Sont volontaires pour représenter les usagers du restaurant propre de Pessac de la délégation Aquitaine-Limousin :

- a) en tant que membres titulaires :
- M. Philippe BARBOTEAU, CNRS, UPR8641 - Centre de Recherche Paul Pascal,
  - M. Thierry BATAILLE, UNIVERSITE BORDEAUX1, UMR5255 - Institut des Sciences Moléculaires,
  - M. Franck DJIAN, CNRS, MOY1500 Délégation Aquitaine-Limousin,
  - M. Thierry ESSELET, CNRS, MOY1500 Délégation Aquitaine-Limousin,
  - M. Guillaume RAFFY, UNIVERSITE BORDEAUX1, UMR5255 -Institut des Sciences Moléculaires,
  - Mme Sylvie VIGNOLLES, CNRS, UMR5185 - Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés,

## **Article 3**

Sont désignés pour représenter la population étudiante du restaurant propre de Pessac de la délégation Aquitaine-Limousin :

- a) en tant que membre titulaire :
- Mlle Clémence TALLET, ETUDIANTE, UPR8641 - Centre de Recherche Paul Pascal,
- b) en tant que membre suppléant :
- M. Djoudi SIDANE, ETUDIANT, UMR5295 - Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux.

## **Article 4**

Le mandat des membres titulaires et des membres suppléants du comité paritaire de gestion du restaurant de Pessac prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour une durée de 3 ans.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 17 juillet 2012

Le délégué régional Aquitaine-Limousin  
**Christophe GIRAUD**

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Aquitaine-Limousin, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNIRS-CGC : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 juillet 2012

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



DEC121880DR16

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

**Vu** la décision n°100029DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles Sentise, délégué régional pour la circonscription Paris-Michel-Ange

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Paris Michel-Ange, sans droit de vote :

- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat SUD Recherche EPST,

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juillet 2012

Le délégué régional de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC121967DR16

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Délégation Paris Michel-Ange**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 100029DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Gilles Sentise, délégué régional pour la circonscription de Paris Michel-Ange

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la Délégation Paris Michel-Ange s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants

- SNIRS-CGC : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

- SNPREES-FO : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire– 1 représentant suppléant

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2012

Gilles SENTISE

## **DEC122203SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein des Conseils scientifiques d'institut du Centre national de la recherche scientifique.*

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Conseils scientifiques d'institut mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules  
1 siège – collège électoral B2

Conseil scientifique de l'institut de physique  
1 siège – collège électoral C

Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions  
1 siège – collège électoral C

Conseil scientifique de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

1 siège – collège électoral C

Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales

1 siège – collège électoral A1

## Article 2

Lors des prochaines réunions des conseils scientifiques d'institut, les membres élus des conseils scientifiques d'institut concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature.

## Article 3

Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (5 pages maximum), doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **10 septembre 2012 à 18h00**.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général délégué à la science*

## **DEC122210DR17**

Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

**Vu** la décision n° 206/83 du 1<sup>er</sup> septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2012, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

#### **Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 juillet 2012

Le délégué régional

André Quinquis



DEC122089DR17

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste ;

**Vu** la décision n° DEC105281DAJ du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Bretagne - Pays de la Loire, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat SUD Recherche EPST

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 juillet 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC122090DR17

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC105281DAJ du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire, s'établit comme suit :

[en fonction du tableau de répartition des sièges, compléter le nombre de sièges requis et supprimer les mentions inutiles]

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire - 1 représentant suppléant

- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire - 1 représentant suppléant

- SNPREES-FO : 1 représentant titulaire - 1 représentant suppléant

- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires - 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire - 1 représentant suppléant
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire - 1 représentant suppléant

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 juillet 2012

Le délégué régional

André Quinquis

## Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC122146DRH

**Vu** le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

**Vu** le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST, aux corps des fonctionnaires des EPST,

**Vu** le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu** l'avis des instances d'évaluation,

**Vu** la demande des intéressés,

### DECIDE

**Article I** Est retenu en vue de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2012, pour une durée de 48 mois, le fonctionnaire dont le nom suit :

#### Institut des Sciences Humaines et Sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
KEMPF Professeur des universités Lyon 2	Jean	DRCE	40	UMI3199 NEW-YORK	16

**Article II** Est retenu en vue de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2012, pour une durée de 24 mois, le fonctionnaire dont le nom suit :

#### Institut Ecologie et Environnement

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
HAEGEMAN Chargé de recherche INRIA	Bart	CR1	29	USR2936 ST GIRONS	14

**Article III** Sont retenus en vue de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2012, pour une durée de 12 mois, les fonctionnaires dont les noms suivent :

#### Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
ESCANDE Ingénieur-chercheur CEA	Adrien	CR1	7	UMI3218 TSUKUBA	16

#### Institut des Sciences Humaines et Sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
MARRAUD Ingénieur d'études	Mathieu	CR2	33	UMR8558 PARIS	1

**Article IV** Est retenu en vue du renouvellement de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2012, pour une durée de 48 mois, le fonctionnaire dont le nom suit :

**Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Section</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
FOULON Professeur des universités	Patrick	DRCE	41	UMS822 MARSEILLE	12

**Article V** Sont retenus en vue du renouvellement de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2012, pour une durée de 12 mois, les fonctionnaires dont les noms suivent :

**Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Section</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
MARTINEAU-HUYNH Maître de conférences UPMC	Olivier	CR2	1	UMR7585 PARIS	2

**Institut des Sciences Humaines et Sociales**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Section</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
ARGUILLERE Professeur agrégé	Stéphane	CR1	33	UMR8155 PARIS	1
HEYMANN Ingénieur de recherche	Florence	CR1	38	USR3132 JERUSALEM	16

**Article VI :** Est retenu en vue du renouvellement de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er décembre 2012, pour une durée de 12 mois, le fonctionnaire dont le nom suit :

**Institut de Chimie**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Section</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
CULCASI Ingénieur d'études	Marcel	CR1	16	UMR7273 MARSEILLE	12

**Article VII :** Est retenu en vue du renouvellement de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2012, pour une durée de 1 mois, le fonctionnaire dont le nom suit :

**Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Section</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
HAGELAAR Ingénieur de recherche	Gerardus	CR1	10	UMR5213 TOULOUSE	14

**Article VIII** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 30 juillet 2012  
Pour le Président et par délégation  
le Directeur général délégué à la science

**DEC121720DAJ**

**Décision modifiant la décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2010**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons affectés ou non affectés ;

**Vu** la décision n° 111067DAJ du 16 mai 2011 portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2010,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les tableaux annexés à la décision n° 111067DAJ susvisée sont remplacés par les tableaux annexés à la présente décision.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Alain Fuchs

## Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC122087DRH

**Vu** le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

**Vu** le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,  
aux corps des fonctionnaires des EPST,

**Vu** le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu** l'avis des instances d'évaluation,

**Vu** la demande de l'intéressée,

**Vu** la décision d'accueil en détachement en date du 27/02/2012

### DECIDE

**Article I** L'article III de la décision susvisée est modifiée comme suit :

**La ligne suivante est ajoutée**

#### Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
SCHWEYER Professeur certifié	Anne-Valérie	CR1	33	UMR8170 PARIS	1

**Article V** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 17 juillet 2012  
Pour le Président et par délégation  
le Directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY



**DEC120745DAJ**

**Décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2011**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons affectés ou non affectés ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont acceptés les dons consentis au CNRS mentionnés dans les tableaux annexés à la présente décision, au titre de l'année 2011.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2012

Alain Fuchs

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

DEC122064DRH

Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions  
statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST;

Vu, l'avis du Conseil Scientifique en date du 07 octobre 2009;

Vu, l'avis du Conseil Scientifique en date du 30 novembre 2009;

Vu, l'avis du Conseil d'Administration en date du 03 décembre 2009;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs  
aux fonctions de président du Centre National de la recherche  
scientifique;

Vu, la décision du 23 décembre 2009

**DECIDE**

**ARTICLE I** L'article II de la décision susvisée est complété comme suit :

**Institut de physique**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Section</b>	<b>Unité d'affectation</b>	<b>DR</b>
<b>Au lieu de</b> FOURREY	Jean-Louis	DREM	12 UMR6538	GIF SUR YVETTE	4
<b>Lire</b> FOURREY	Jean-Louis	DREM	12 UPR2301	GIF SUR YVETTE	4

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre  
national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 juillet 2012

Pour le Président

Le Directeur des Ressources Humaines

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

DEC122126DRH

Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions  
statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST;

Vu, l'avis du Conseil Scientifique en date du 10 octobre 2011

Vu, l'avis du Conseil d'Administration en date du 01 décembre 2011;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs  
aux fonctions de président du Centre National de la recherche  
scientifique;

Vu, la décision du 23 décembre 2011

**DECIDE**

**ARTICLE I** L'article I de la décision susvisée est complété comme suit :

**Institut des sciences humaines et sociales**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Section</b>	<b>Unité d'affectation</b>	<b>DR</b>
<b>Au lieu de</b>					
CHAUVIERE	Michèle	DR2	40 UMR7106	PARIS	DR01
<b>Lire</b>					
CHAUVIERE	Michel	DR2	40 UMR7106	PARIS	DR01

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre  
national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 juillet 2012

Pour le Président

Le Directeur des Ressources Humaines

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

**Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Juillet 2012

ISSN 1148-4853

